



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06

2018

RAPPORT D'ACTIVITÉS



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE
LES MISSIONS ET LES POLITIQUES
LE RAPPORT FINANCIER

CHAQUE ANNÉE,
LA PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
EST L'OCCASION DE FAIRE UN BILAN DES
RÉALISATIONS, DE L'AVANCEMENT DES
CHANTIERS ET DES PROJETS À VENIR DE
NOTRE COLLECTIVITÉ

SOMMAIRE

LES ALPES-MARITIMES EN CHIFFRES	4
---------------------------------------	---

2018 EN IMAGES	5
----------------------	---

Partie 1

L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE

Les élus	10
Le Conseil départemental	12
Les compétences du Conseil départemental	15

Partie 2

LES MISSIONS ET POLITIQUES

L'action sociale	17
Les actions éducatives, sportives et culturelles	31
L'aménagement et le développement du territoire	43
Le développement des infrastructures	61
Le fonctionnement de l'administration départementale	65

Partie 3

LE RAPPORT FINANCIER

Gestion budgétaire	76
Présentation générale	86
Trésorerie et dette	88
Situation patrimoniale du Département	95

LES ALPES-MARITIMES EN CHIFFRES



TERRITOIRE

- 4 294 km² de superficie
- 3 143 m de dénivelé entre le massif du Mercantour et le littoral
- 40 km de plage



ORGANISATION ADMINISTRATIVE

2 arrondissements
9 circonscriptions
27 cantons
163 communes



POPULATION

1 098 539 habitants
Densité : 255,83
487 084 actifs
(source RP 2015)



ÉCONOMIE / EMPLOI

- 15 587 créations d'entreprises
- 3,388 milliards d'euros d'exportations
- 3,255 milliards d'euros d'importations



ÉDUCATION

794 établissements scolaires
193 578 élèves dont
49 746 collégiens
44 241 étudiants



TOURISME

11 millions de visiteurs
70 millions de nuitées
2^{ème} aéroport de France :
13 850 561 passagers
35 ports (18 402 places)
15 stations de ski



ENVIRONNEMENT

109 zones naturelles d'intérêt
écologique, faunistique
et floristique – terrestre
6 500 km d'itinéraires de randonnées
balisés
19 parcs naturels départementaux
1 parc maritime départemental





1.1



1.2



2.1



2.2



3.1



3.2



4.1



4.2

2018

EN IMAGES

JANVIER

1.1 - Lancement du SMART Deal à Sophia Antipolis

1.2 - Signature du dossier de candidature des « Alpes de la Méditerranée » au Patrimoine mondial de l'UNESCO

FÉVRIER

2.1 - Voyage de la Mémoire à Auschwitz-Birkenau dans le cadre du Plan d'actions départemental pour le respect des valeurs républicaines et citoyennes auprès des jeunes

2.2 - Présentation de la 5^{ème} promotion des « Ambassadeurs du Sport 06 »

MARS

3.1 – Lancement de la campagne « Touche Pas A Mon Pompier » à destination des collèges

3.2 - Dans le cadre de la sensibilisation des jeunes à la sécurité routière, démonstration d'un crash-test d'un scooter aux élèves de 3^{ème} du collège Roland Garros à Nice

AVRIL

4.1 - Vernissage de l'exposition photographique « Traverser » de Raymond Depardon à l'espace culturel Lympia au port de Nice

4.2 - 4^{ème} édition du Festival Nananère destiné au jeune public



5.1



5.2



6.1



6.2



7.1



7.2



8.1



8.2

MAI

5.1 – Dans le cadre du Printemps des seniors, concert de Jeane Manson à l'EHPAD des Anciens Combattants à Nice

5.2 - Présentation du plateau d'imagerie mammaire diagnostique et interventionnel 3D pour le dépistage précoce du cancer du sein au Centre Antoine Lacassagne

JUIN

6.1 - Lancement du GREEN Deal à la Maison de la Nature du parc départemental de la Grande Corniche à Eze

6.2 - Inauguration des travaux de restauration de la Chapelle Saint-Sauveur située sur l'île Saint-Honorat

JUILLET

7.1 - Remise des prix pour récompenser l'excellence des jeunes Azuréens titulaires de la mention « Très bien » au brevet et au baccalauréat

7.2 - Lancement de la campagne de surveillance des plages avec le SDIS 06 à Vallauris

AOÛT

8.1 - Soirées estivales – André Ceccarelli and Friends à Biot

8.2 - Lancement du partenariat Vendée Globe 2020 avec la navigatrice azurienne Alexia Barrier



9.1



9.2



10.1



10.2



11.1



11.2



12.1



12.2

2018 EN IMAGES

SEPTEMBRE

9.1 - Enlèvement de 25 000 pneus immergés dans la baie d'Antibes-Golfe Juan dans le cadre du GREEN Deal

9.2 - Dans le cadre du SMART Deal, 1^{ère} édition du salon Connect'06 au stade Allianz Riviera

OCTOBRE

10.1 - Inauguration du collège Arnaud Beltrame à Pégomas

10.2 - Départ d'un détachement de FORCE 06 vers le département de l'Aude fortement sinistré par des inondations

NOVEMBRE

11.1 - C'est pas classique - 14^{ème} édition

11.2 - Vote du budget primitif 2019 actant une baisse du taux de taxe foncière par l'Assemblée départementale

DÉCEMBRE

12.1 - Inauguration de la 9^{ème} boucle cyclable familiale du Département à Saint-Vallier-de-Thiery

12.2 - Dans le cadre des Trophées Climat-Energie, remise du Prix GREEN Deal pour le projet « Chrysalis » de l'association Earthwake

L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE

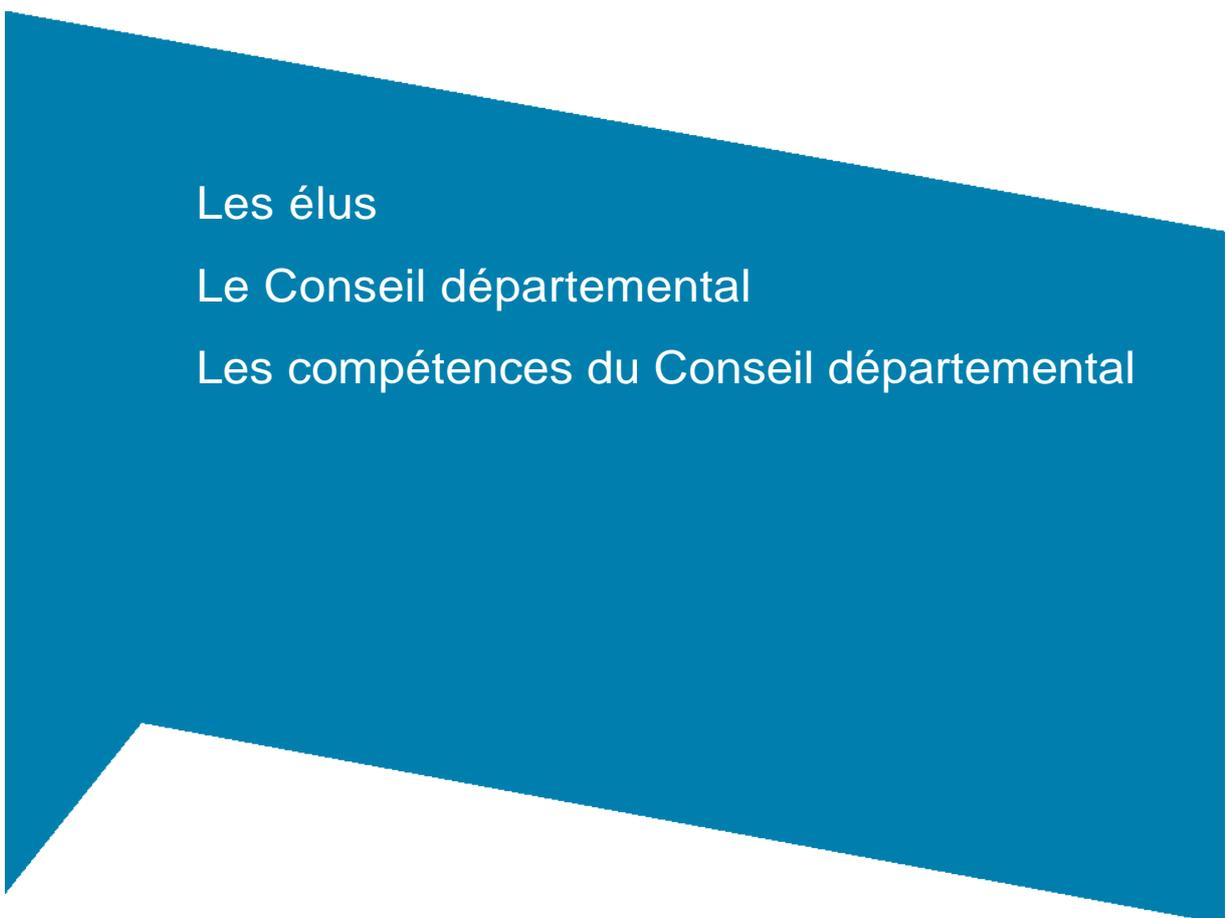
Partie 1

LES ALPES-MARITIMES COMPTENT
163 COMMUNES RÉPARTIES EN
27 CANTONS
ET EN 2 ARRONDISSEMENTS,
NICE ET GRASSE

CHIFFRES CLÉS

Assemblée départementale :
71 délibérations

Commission permanente :
145 délibérations



Les élus

Le Conseil départemental

Les compétences du Conseil départemental

LES ELUS

www.departement06.fr



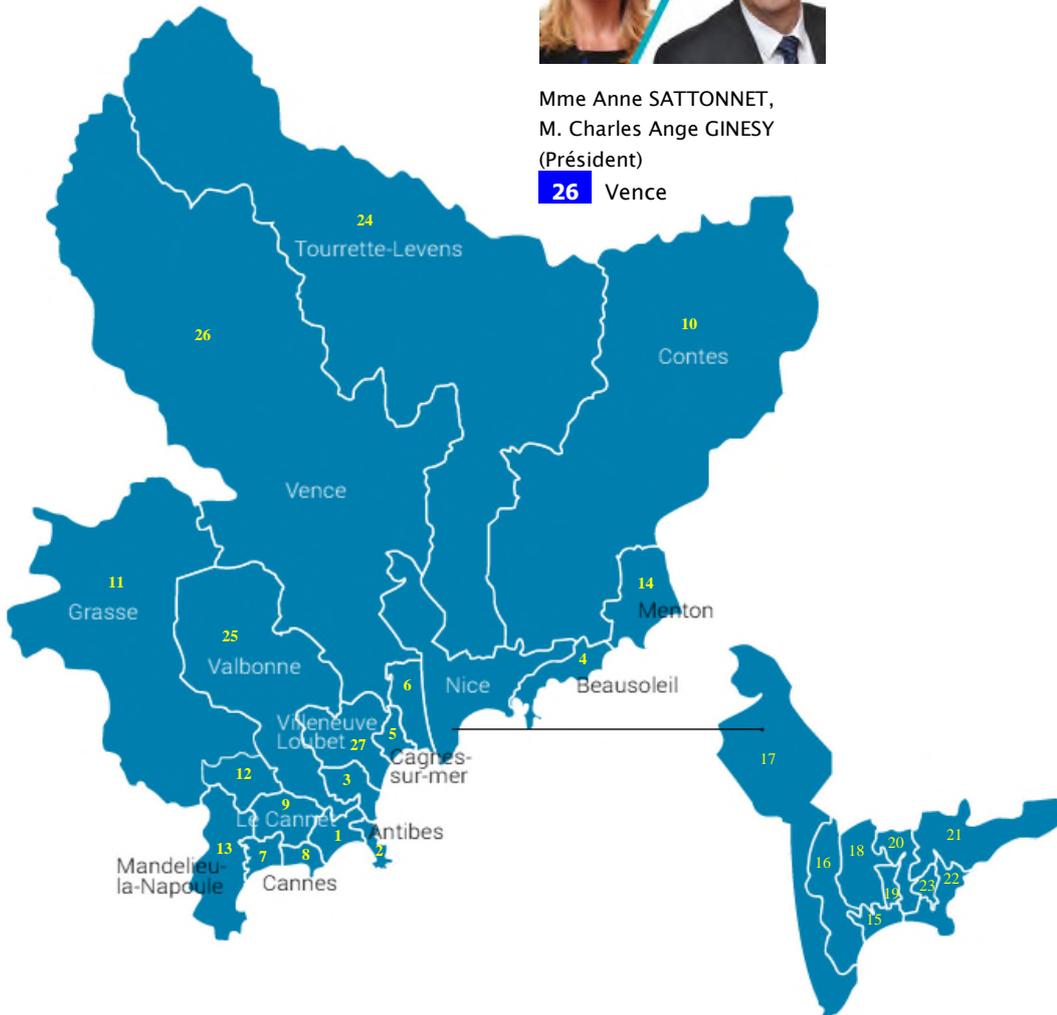
Mme Anne SATTONNET,
M. Charles Ange GINESY
(Président)
26 Vence



Mme Michelle SALUCKI,
M. Eric Duplay
1 Antibes 1



Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP,
M. Jacques GENTE
2 Antibes 2



Mme Sophie DESCHAINTRES,
M. Jacques BARTOLETTI
3 Antibes 3



Mme Sabrina FERRAND,
M. Xavier BECK
4 Beausoleil



Mme Josiane PIRET,
M. Roland CONSTANT
5 Cagnes-sur-Mer



Mme Vanessa SIEGEL,
M. Joseph SEGURA
6 Cagnes-sur-Mer 2



Mme Joëlle ARINI,
M. Frank CHIKLI
7 Cannes 1



Mme Chantal AZEMAR-MORANDINI,
M. David LISNARD
8 Cannes 2



Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD,
M. Patrick TAMBAY

9 Le Cannet



Mme Valérie TOMASINI,
M. Francis TUJAGUE

10 Contes



Mme Michèle OLIVIER,
M. Jérôme VIAUD

11 Grasse 1



Mme Marie-Louise GOURDON,
M. Jean-Raymond VINCIGUERRA

12 Grasse 2



Mme Michèle PAGANIN,
M. David KONOPNICKI

13 Mandelieu-La Napoule



Mme Colette GIUDICELLI,
M. Patrick CESARI

14 Menton



Mme Françoise MONIER,
M. Auguste VEROLA

15 Nice 1



Mme Valérie SERGI,
M. Bernard ASSO

16 Nice 2



Mme Sylvie SERVELLA-CIPPOLINI,
M. Charles SCIBETTA

17 Nice 3



Mme Nicole MERLINO-MANZINO,
M. Bernard BAUDIN

18 Nice 4



Mme Catherine MOREAU,
M. Franck MARTIN

19 Nice 5



Mme Martine OUAKNINE,
M. Lauriano AZINHEIRINHA

20 Nice 6



Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM,
M. Honoré COLOMAS

21 Nice 7



Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO,
M. Philippe ROSSINI

22 Nice 8



Mme Janine GILLETTA,
M. Philippe SOUSSI

23 Nice 9



Mme Caroline MIGLIORE,
M. Eric CIOTTI

24 Tourrette-Levens



Mme Anne-Marie DUMONT,
M. Gérald LOMBARDO

25 Valbonne



Mme Marie BENASSAYAG,
M. Michel ROSSI

27 Villeneuve-Loubet

27 cantons, 54 élus

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 a introduit de nouvelles dispositions relatives au Conseil départemental qui s'est substitué au Conseil général, et à son mode d'élection.

Ces dispositions se sont appliquées lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 qui ont renouvelé l'intégralité des membres du Conseil départemental.

Les conseillers départementaux ont été élus pour 6 ans au scrutin binominal majoritaire. Le Conseil départemental est ainsi une assemblée délibérante strictement paritaire, composée d'autant d'hommes que de femmes, chaque canton étant représenté par un binôme « homme-femme ».

Ces élections ont eu lieu dans le cadre de la nouvelle carte cantonale : les Alpes-Maritimes sont désormais découpées en 27 cantons contre 52 auparavant.

La nouvelle assemblée départementale, composée de 54 Conseillers départementaux, à part égale d'hommes et de femmes, a été installée le 2 avril 2015. Au cours de cette séance, M. Eric CIOTTI a été élu, par ses pairs, à la présidence du Conseil départemental des Alpes-Maritimes. Suite à la démission de M. CIOTTI de la présidence du Conseil départemental pour cause de cumul de mandats après son élection à la députation, l'assemblée départementale réunie le 15 septembre 2017 a élu M. Charles Ange GINESY pour lui succéder.

Le président

Le président élu pour la durée du mandat, détient le pouvoir exécutif du Département et dirige les services de l'administration départementale. Il prépare et met en œuvre les décisions du Conseil départemental. Il élabore le budget, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la collectivité.

L'assemblée départementale

Elle définit les grandes orientations de la politique départementale. Elle s'est réunie 3 fois en 2018.

La commission permanente

Composée de 54 conseillers départementaux dont 15 vice-présidents, elle assure, par délégation de l'assemblée départementale, le fonctionnement courant de la collectivité. En 2018, la commission permanente s'est réunie 4 fois.

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

M. Charles Ange GINESY, Président

Vice-Présidents

M. Xavier BECK
Mme Anne SATTONNET
M. David LISNARD
Mme Michelle SALUCKI
M. Auguste VEROLA
Mme Josiane PIRET
M. Jérôme VIAUD
Mme Marie BENASSAYAG
M. Patrick CESARI
Mme Anne-Marie DUMONT
M. Bernard ASSO
Mme Joëlle ARINI
M. Philippe ROSSINI
Mme Vanessa SIEGEL
M. Philippe ROSSI

Administration générale, CAO et ressources humaines
Handicap
Tourisme
Patrimoine départemental
Insertion, emploi et enfance
Commerce, artisanat et urbanisme commercial
Environnement
Mer et déplacements
Routes et relations avec Monaco
Culture
Relations internationales, cinéma et sécurité
Collèges
Personnes âgées et anciens combattants
Sports
Numérique

Chargées de mission

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD

Égalité homme-femme
Santé

Autres membres

Mme Chantal AZEMAR-MORANDINI
M. Jacques BARTOLETTI
M. Frank CHIKLI
M. Eric CIOTTI
M. Honoré COLOMAS
Mme Sophie DESCHAIINTRES
M. Eric DUPLAY
Mme Sabrina FERRAND
M. Jacques GENTE
Mme Colette GIUDICELLI
M. David KONOPNICKI
M. Gérald LOMBARDO
Mme Michèle OLIVIER
Mme Michèle PAGANIN
M. Patrick TAMBAY

M. Lauriano AZINHEIRINHA
M. Bernard BAUDIN
M. Roland CONSTANT
Mme Janine GILLETTA
Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM
M. Franck MARTIN
Mme Nicole MERLINO-MANZINO
Mme Caroline MIGLIORE
Mme Françoise MONIER
Mme Catherine MOREAU
Mme Martine OUAKNINE
Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO
M. Charles SCIBETTA
M. Joseph SEGURA
Mme Valérie SERGI
Mme Sylvie SERVELLA-CIPPOLINI
M. Philippe SOUSSI

Mme Marie-Louise GOURDON
Mme Valérie TOMASINI
M. Francis TUJAGUE
M. Jean-Raymond VINCIGUERRA

(au 31/12/2018)

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Les commissions spécialisées

Avant les débats, les 11 commissions spécialisées examinent les dossiers et préparent ainsi les décisions qui seront soumises à l'assemblée départementale. Elles sont dirigées chacune par un président et travaillent avec l'appui technique des services départementaux.

Commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS

(cette commission se réunit avant chaque séance plénière et chaque commission permanente selon le règlement intérieur du 01/09/2017)

Président : M. Eric CIOTTI

Vice-présidentes : Mme Josiane PIRET - Mme Michèle PAGANIN

Commission emploi, insertion et lutte contre la fraude

Président : M. Jacques GENTE

Vice-présidentes : Mme Sabrina FERRAND - Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM

Commission autonomie des personnes âgées et handicapées, enfance et santé

Présidente : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD

Vice-présidents : Mme Catherine MOREAU - M. Lauriano AZINHEIRINHA

Commission logement

Président : M. Honoré COLOMAS

Vice-présidents : M. Philippe ROSSINI - Mme Joëlle ARINI

Commission attractivité territoriale

Président : M. Gérald LOMBARDO

Vice-présidents : M. Frank CHIKLI - Mme Nicole MERLINO-MANZINO

Commission écologie et développement durable

Présidente : Mme Sophie DESCHARENTRES

Vice-présidents : Mme Sylvie SERVELLA-CIPPOLINI - M. Eric DUPLAY

Commission montagne, agriculture, forêt, coopération transfrontalière

Président : M. Bernard BAUDIN

Vice-présidents : Mme Michèle OLIVIER - M. Charles SCIBETTA

Commission transports et déplacements

Président : M. Patrick TAMBAY

Vice-présidents : Mme Anne-Marie DUMONT - M. Franck MARTIN

Commission éducation, enseignement supérieur, vie étudiante et recherche

Présidente : Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Vice-présidentes : Mme Chantal AZEMAR-MORANDINI - Mme Vanessa SIEGEL

Commission arts et culture

Présidente : Mme Anne-Marie DUMONT

Vice-présidents : M. Charles SCIBETTA - M. Roland CONSTANT

Commission sports et jeunesse

Président : M. Roland CONSTANT

Vice-présidents : M. Jacques BARTOLETTI - Mme Valérie SERGI

LES COMPÉTENCES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes : une action proche et volontariste

La répartition des compétences entre les collectivités locales est définie par les lois de décentralisation successives depuis 1982.

Les grands domaines d'intervention du Département :

- Action sociale : protection de l'enfance, insertion des personnes en difficulté, RSA, aide aux personnes handicapées et aux personnes âgées, prévention sanitaire ;
- Infrastructures : gestion des routes départementales et des ports ;
- Transports : transports des voyageurs sur les réseaux interurbains, transports scolaires ;
- Éducation : gestion matérielle des collèges ;
- Culture : archives départementales, bibliothèque départementale de prêt, musées ;
- Développement local : aides aux associations, aux communes, tourisme, agriculture.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (acte II de la décentralisation) a engagé une nouvelle vague de décentralisation. Le Conseil général s'est vu à cette occasion attribuer de nouvelles compétences en matière de :

- Action sociale : programmes de santé ;
- Transport : gestion du réseau routier national transféré en grande partie (devenu réseau routier départemental ou national d'intérêt local) ;
- Logement : gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;
- Éducation : recrutement et gestion des personnels techniques, ouvriers et de services (TOS) ainsi que la restauration scolaire des collèges ;
- Culture : transfert de certains domaines patrimoniaux, schémas départementaux des enseignements artistiques.

Mais au-delà de ce cadre législatif, pour coller à la réalité des territoires et aux besoins des habitants, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes a opté pour une démarche volontariste en se saisissant de domaines facultatifs tels que l'emploi et l'économie, l'environnement, l'aménagement du territoire, le sport, la création et la diffusion culturelle.

Depuis 2012, en application de la loi du 16 décembre 2011 portant réforme des collectivités territoriales, la gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental ainsi que leurs dépendances et accessoires, les transports scolaires, les zones d'activités et la promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques ont été transférés à la Métropole Nice Côte d'Azur qui exerce ces compétences à l'intérieur de son territoire.

Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, les compétences suivantes ont été transférées à compter de 2017 :

- les compétences sociales concernant l'attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, les aides aux jeunes en difficulté et les actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, à la Métropole Nice Côte d'Azur à l'intérieur du périmètre de cette dernière ;
- les compétences portuaires concernant les ports de Cannes, Golfe-Juan, Menton et Nice, aux communes de Cannes, Vallauris, Menton et à la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- la compétence économique et la compétence en matière de transports interurbains et de transports scolaires, à la Région.

Ladite loi a également supprimé la clause générale de compétence des départements qui continuent à intervenir dans les domaines de compétences que la loi leur attribue.



LA MISSION ACTION SOCIALE

Les missions d'action sociale, à savoir le soutien à l'autonomie et la prise en charge des aînés, l'engagement en faveur des enfants et des familles, la promotion des politiques sur l'ensemble du domaine du handicap, les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion, le soutien à la recherche et à l'innovation et la préservation de l'offre de santé et de soins de proximité sur l'ensemble de son territoire, sont au cœur du champ d'intervention du Département. Ces différentes actions reflètent son engagement majeur en tant que chef de file de l'action sociale.

En 2018, ce sont plus de 430 000 accueils physiques et téléphoniques qui ont été réalisés sur l'ensemble des 184 sites sociaux et médico-sociaux, répartis sur les cinq délégations territoriales du département.

Plus de 100 000 familles ont bénéficié d'un accompagnement social au sein des 18 Maisons des solidarités départementales.

377 personnes ont bénéficié d'un accompagnement social renforcé dans le cadre du dispositif des mesures d'accompagnement social personnalisé.

En outre, les cinq assistantes sociales intervenant au sein des commissariats et brigades de gendarmerie du département ont accueilli plus de 2 000 victimes dont 70 % relèvent d'une problématique liée aux violences intrafamiliales.

Les actions entreprises par le Conseil départemental au bénéfice des enfants, des familles, des personnes âgées, handicapées ou en situation de précarité et/ou de vulnérabilité, témoignent de l'engagement du Département au sein de chaque foyer, et avant tout, en faveur des plus fragiles.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits :
540,3 M€

Montants mandatés :
536,9 M€

Taux de réalisation :
99,37 %

La politique en faveur des personnes âgées

La politique en faveur des personnes handicapées

L'aide à l'enfance, à la famille et à la parentalité

L'aide aux jeunes en difficulté

La santé

Les politiques d'insertion

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
148,8 M€

Montants mandatés
148,3 M€

Taux de réalisation
99,66 %

LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

La politique publique en faveur des personnes âgées est un domaine prioritaire pour le Département et vise à permettre l'accompagnement des seniors que ce soit à domicile ou en établissement, dans tout le parcours, d'abord en prévenant la perte d'autonomie puis en prenant en charge la dépendance, en garantissant le libre choix et l'accessibilité financière.

Un plan pluriannuel d'investissement des EHPAD pour une amélioration des conditions d'accueil

Dans un souci de promouvoir la qualité de vie et le confort des résidents dans les EHPAD et d'améliorer les conditions de travail des salariés, il a été décidé d'accompagner les travaux de reconstruction et de réhabilitation de 7 EHPAD, en mettant en place un plan pluriannuel d'investissement sur 2018-2020 de 20 M€, doublant ainsi l'effort annuel réalisé.

Les EHPAD inscrits à ce plan sont localisés sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes :

- Contes (EHPAD Au Savel) ;
- Cannes (EHPAD du centre hospitalier de Cannes) ;
- Gorbio (EHPAD Gastaldy) ;
- Nice (EHPAD Pauliani) ;
- Peille (EHPAD Victor Nicolai) ;
- Puget-Théniers (EHPAD du Pays de la Roudoule) ;
- Villefranche-sur-Mer (EHPAD La Sofietà et L'Escalinada).

Les résidences autonomie : de nouvelles places pour diversifier l'offre d'hébergement et des CPOM pour la prévention de la perte d'autonomie

Les résidences autonomie constituent un maillon important dans le parcours des personnes âgées entre le domicile et l'EHPAD. Elles accueillent des personnes de plus de 60 ans non dépendantes, leur offrant l'accès à un logement adapté dans un cadre sécurisé ainsi qu'à une vie sociale et collective.

Pour permettre à ces structures de mener des actions de prévention de la perte d'autonomie, le Département leur octroie une aide modulable dite « forfait autonomie » financée par le concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), dans le cadre de la signature d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Depuis 2014, le Département a décidé de compléter cette offre d'hébergement en mettant en place chaque année, un appel à projets pour la création de lits de résidences autonomie. C'est ainsi que la création de 408 nouvelles places a été autorisée.

En 2018, un nouvel appel à projets a été lancé et son instruction s'achèvera en 2019.

CHIFFRES CLÉS

160 établissements
d'hébergement pour personnes
âgées dépendantes (EHPAD)

21 résidences autonomie et
3 petites unités de vie

Soit un total de
184 établissements

13 129 lits dont 6 786 lits
habilités à l'aide sociale

Près de 25 000 bénéficiaires de
l'allocation personnalisée
d'autonomie (APA) à domicile
et en établissement

« Seniors en action » :
21 200 participants
depuis 2012, dont près de
4 000 nouveaux inscrits
en 2018

54 000 places d'activités
offertes en 2018

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans le cadre des réformes prévues par la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV), le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) a été installé le 19 janvier 2018, avec ses deux formations « Personnes âgées » et « Personnes handicapées ». Ses membres et les bureaux des formations ont réuni des groupes de réflexion sur les différents thèmes les concernant (ex : les aidants, l'habitat) et contribuent ainsi à la représentation des publics cibles de ces politiques publiques.

Une dynamique d'acteurs, dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, pour promouvoir le bien vieillir

En 2018, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des Alpes-Maritimes a poursuivi son soutien aux actions collectives de prévention innovantes et favorisant le lien social.

Ainsi, près de 1 M€ ont été mobilisés pour les actions portées par les membres de la conférence telles les forums bien vieillir (12 forums organisés), la halte musicale, les cycles bien vieillir.

Par ailleurs, 17 lauréats ont été désignés au titre du 3^{ème} appel à projets « prévention, innovation, autonomie » pour un montant de 951 267 € pour des actions visant à lutter contre la fracture numérique, prévenir la perte d'autonomie par l'activité physique, le chant, les activités culturelles, des ateliers équilibre associant des méthodes et technologies innovantes, lutter contre l'isolement et faciliter le lien social...

Dans ce cadre également, deux rendez-vous ont permis aux seniors et à leurs aidants de s'informer, de rencontrer l'ensemble des professionnels pouvant apporter une aide à leurs démarches et tester diverses activités :

- la 5^{ème} journée départementale des seniors le 23 novembre 2018 au palais Acropolis (plus de 5 000 personnes) ;
- la 2^{ème} journée départementale des aidants le 14 décembre 2018 au palais de la Méditerranée (plus de 1 000 personnes).

Programme « Seniors en action »

Partie intégrante du plan Seniors, le programme « Seniors en action », initié dès 2012, entend prévenir l'isolement, développer le lien social et de proximité, et offrir, aux conditions les plus accessibles, une gamme diversifiée de loisirs touristiques, culturels, sportifs et de détente à l'échelle du département favorisant ainsi le « bien vieillir ». Les dépenses liées à ce programme sont de l'ordre de 600 000 € et sont prises en charge par les crédits de la conférence des financeurs au titre des actions collectives de prévention et du lien social.

21 200 personnes participent actuellement aux actions proposées : bals, cinéma, chorale, théâtre, randonnées, excursions, journée détente aux thermes de Berthemont-les-Bains, voyages, accès à des lieux emblématiques...

Sont également organisés des concours départementaux, « Danse avec les seniors », « Pétanque seniors » et « Belote seniors », qui réunissent chacun, un demi-millier de participants.

En 2018, la 1^{ère} édition du Printemps des seniors a permis à 10 000 Maralpains d'assister à des concerts gratuits dans plusieurs communes du département. Des animations ont également été réalisées au profit de résidents de 6 établissements pour personnes âgées dépendantes et leur famille, initiant ainsi une démarche qui sera développée à l'avenir.

Au total, 54 000 places d'activités ont été offertes en 2018.

Les réflexions engagées en 2018

En 2018, ont été mises en œuvre des réflexions qui aboutiront en 2019 et concernent notamment :

- le schéma gérontologique avec l'organisation de groupes de travail thématiques en liaison avec le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;
- la démarche de dématérialisation des dossiers d'APA à domicile ;
- le plan départemental d'aide aux aidants ;
- l'habilitation à l'aide sociale des EHPAD publics et privés.

ZOOM

Parmi les actions de la conférence des financeurs, le numéro d'appel « Allo seniors 06 » constitue une opération phare connaissant un succès grandissant avec, en 2018, une moyenne de près de 2 200 appels par mois.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
116,8 M€

Montants mandatés
116,7 M€

Taux de réalisation
99,91 %

LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

La politique publique du Département s'inscrit résolument dans un contexte en forte évolution, avec des actions concrètes et volontaristes en faveur des personnes en situation de handicap, pour adapter les besoins aux parcours individualisés.

La poursuite du dispositif relatif aux Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

Le Département finance, depuis 2007, le recrutement et la formation d'Accompagnants d'élèves en situation de handicap itinérants par l'association des Pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes (PEP 06) dans le cadre de contrats aidés, complétant ainsi le dispositif mis en place par l'Éducation nationale.

L'engagement départemental se traduit par un financement annuel de 427 680 € sur les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 et prévoit le recrutement de 25 AESH remplaçants itinérants, réservés aux seuls bénéficiaires du RSA, qui bénéficient ainsi de formations professionnalisantes.

L'appel à projet SAMSAH

En 2018, un appel à projets a été lancé, conjointement avec l'Agence régionale de santé (ARS), pour la création de 23 places de Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), pour tout type de handicap.

Dix candidatures ont été réceptionnées dans le cadre du délai figurant au cahier des charges (1er octobre 2018). L'instruction se poursuit et donnera lieu en 2019 à l'autorisation de ces places.

La modernisation du système d'information de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Dans le cadre du SMART Deal engagé par le Département et de la loi ASV qui prévoit la mise en place d'un système d'information commun à toutes les MDPH, l'année 2018 a vu le lancement de plusieurs projets numériques qui verront leur concrétisation en 2019, à savoir notamment :

- la dématérialisation du circuit des demandes déposées à la MDPH ;
- le suivi des orientations en établissement et services médico-sociaux des personnes en situation de handicap par le déploiement de l'outil « Via trajectoire » ;
- l'harmonisation nationale des systèmes d'information des MDPH (process métier, évaluation, courriers, décisions...).

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) prévoit des réformes structurelles dans le champ du handicap et conforte le rôle central du Département dans ce domaine. Ainsi le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie a été installé le 19 janvier 2018, et la formation « Personnes handicapées » a mis en place plusieurs groupes de travail dont les conclusions seront présentées en 2019.

CHIFFRES CLÉS

74 structures pour 1 588 places
204 places d'accueil de jour et
39 places d'accueil temporaire
12 services d'accompagnement
à domicile

Plus de 3 000 bénéficiaires de
la prestation de compensation
du handicap (PCH)

Près de 1 300 bénéficiaires de
l'allocation compensatrice
tierce personne (ACTP)

23 107 avis rendus pour
la carte mobilité inclusion (CMI)

Près de 70 000 demandes
déposées à la MDPH

La mise en place d'un plan d'accompagnement global « PAG » dans le cadre du dispositif « une réponse accompagnée pour tous »

La démarche « une réponse accompagnée pour tous » est destinée à mettre en œuvre des solutions d'accompagnement de personnes en situation de handicap afin d'éviter toute rupture dans leur parcours en transformant les pratiques et l'offre des établissements sociaux et médico-sociaux. Ce nouveau dispositif implique une dynamique partagée de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs (Départements, Maison départementale des personnes handicapées, Agence régionale de santé, rectorats, gestionnaires d'établissements), pour faciliter la coordination et adapter les orientations, au regard des parcours des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de ce partenariat, la MDPH est au centre de l'animation de ce dispositif.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les personnes en situation de handicap ont un nouveau droit qui leur permet de demander l'élaboration d'un plan d'accompagnement global (PAG) dès lors que la décision prise en Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ne peut se concrétiser de manière satisfaisante.

La personne handicapée bénéficie d'un accompagnement à la co-construction d'une réponse adaptée élaborée, avec elle et son entourage, par l'ensemble des acteurs concernés qui s'engagent dans la prise en charge.

Une activité de la MDPH en évolution constante

L'activité de la MDPH continue d'être particulièrement importante. Ainsi, depuis sa constitution en 2005, son niveau d'activité a plus que doublé.

L'année 2018 a été notamment marquée par une augmentation du nombre de demandes de prestation de compensation du handicap (PCH) de près de 4,5 % par rapport à 2017.

En 2018, plus de 18 000 personnes ont été reçues à la MDPH, et plus de 52 000 appels ont été enregistrés par le numéro vert 0 805 560 580 dédié spécifiquement aux personnes en situation de handicap et leur famille.

Près de 90 000 décisions ont été notifiées par la MDPH, avec une progression encore plus forte pour les enfants en situation de handicap.

110 000 habitants du département des Alpes-Maritimes (soit environ 10 % de la population) bénéficient d'une mesure prise sur la base d'une décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Le transport des élèves et étudiants handicapés

L'unité départementale de transport scolaire des élèves et étudiants handicapés, rattachée à la direction de l'Enfance, assure, au titre de l'année scolaire 2018/2019, le transport d'un peu plus de 670 élèves et étudiants handicapés. Pour l'année scolaire 2017/2018, le budget consacré s'est élevé à 4 194 844,85 € pour 687 élèves.

Dans un objectif d'amélioration continue du service, l'année scolaire 2018/2019 est marquée par le renforcement du suivi et des contrôles des prestataires assurant le transport, avec notamment des contrôles inopinés sur site (environ 20 par mois), la consultation systématique du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVIS) pour l'ensemble du personnel en contact avec des mineurs, mais également la mise en place de réflexions autour d'une réglementation départementale des transports.

ZOOM

En 2018, différentes manifestations ont été organisées par le Département pour sensibiliser la population au handicap et accompagner les personnes en situation de handicap et leur famille comme par exemple les rencontres départementales du sport « Sport et handicap » du 20 octobre 2018 et la journée départementale des aidants le 14 décembre 2018.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
115,9 M€

Montants mandatés
115,8 M€

Taux de réalisation
99,91 %

L'AIDE À L'ENFANCE, À LA FAMILLE ET À LA PARENTALITÉ

L'année 2018 a été marquée par le démarrage des actions des quatre commissions thématiques créées pour démultiplier les travaux de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) chargé notamment de l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre du schéma départemental de l'enfance. La restitution de ces travaux a été présentée au cours de la conférence annuelle de l'ODPE qui s'est tenue le 10 janvier 2019.

Parallèlement, les schémas départementaux de l'enfance et des services aux familles mobilisent l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs dans l'objectif d'apporter une meilleure cohérence aux besoins des parents et des enfants.

Un chantier a également été lancé pour ajuster l'organisation de la direction de l'Enfance avec pour objectif principal de rendre plus lisible la politique publique de l'enfance aussi bien en interne que pour nos partenaires extérieurs.

Afin de promouvoir les actions du Département en faveur des jeunes, la collectivité a organisé le 25 avril 2018 une journée d'information et de sensibilisation dédiée aux enfants et à leur famille ainsi qu'aux acteurs œuvrant dans le domaine de l'enfance sur le thème « Osons la jeunesse ». Cette manifestation qui a rencontré un vif succès sera reconduite en 2019 sur un format différent afin d'accueillir un plus grand nombre de personnes et s'inscrira dans la thématique annoncée par le président du Conseil départemental « 2019, année de l'enfance dans les Alpes-Maritimes ».

Du repérage précoce à l'anticipation du risque

Afin de garantir des conditions favorables au bon épanouissement de l'enfant et de sa famille dans leur environnement naturel, une prévention renforcée aux âges clés de la vie est nécessaire.

Dans le cadre de la prévention précoce en périnatalité, un dispositif de partenariat prénatal de prévention (D3P) relatif aux liaisons hospitalières est formalisé depuis plusieurs années par des conventions entre le Département et les maternités et services de pédiatrie des hôpitaux.

CHIFFRES CLÉS

ADRET :

6 332 informations qualifiées
dont 4 261 informations
préoccupantes
504 signalements transmis
aux Parquets

3 992 assistants maternels agréés
360 assistants familiaux employés
au 31 décembre 2018

262 établissements d'accueil
de jeunes enfants

23 structures d'hébergement
offrant 1 167 places d'accueil dont
291 dédiées aux mineurs non
accompagnés (MNA)

9 services dédiés à la protection
et à la prévention

6 537 bénéficiaires d'aides
financières ASEF

215 agréments en vue d'adoption
en cours de validité au
31 décembre 2018

1 727 enfants confiés à l'aide
sociale à l'enfance
(639 accueillis en famille d'accueil
et 1 088 en établissement)

2 238 MNA pris en charge dans
l'année et 379 présents
au 31 décembre 2018

673 élèves et étudiants
handicapés véhiculés au titre
des transports scolaires pour
l'année 2018-2019

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Pour faire face aux flux des mineurs non accompagnés, le Département a renforcé son dispositif d'accueil par une augmentation des places fléchées et dédiées.

Fin 2018, on recense :

- 73 places d'accueil d'urgence et de mise à l'abri ;
- 233 places d'accompagnement des jeunes.

En parallèle, les bilans de santé en école maternelle (enfants de 3 à 4 ans) ont été renforcés pour optimiser le dépistage sensoriel et participer à la réduction des inégalités sociales de santé (20 056 enfants ont bénéficié d'un dépistage sensoriel et/ou d'un bilan infirmier dont 2 284 d'un bilan médical complet).

Le Département offre 20 200 places d'accueil de jeunes enfants en crèche et chez les assistants maternels (individuelles et collectives). En 2018, 90 nouvelles places ont été créées en accueil collectif et 151 nouveaux agréments d'assistants maternels ont été délivrés. La refonte de la formation initiale des assistants maternels, qui acte une montée en compétences de la profession, contribue également à une meilleure qualité d'accueil.

Dans le cadre du soutien à la parentalité, les 40 centres et antennes de PMI ainsi que les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) ont développé des actions individuelles ou collectives à l'attention des jeunes, des parents et futurs parents.

Ainsi, 34 012 usagers ont fréquenté les différents centres : 5 868 examens prénataux, 15 680 examens pédiatriques et 10 559 examens de planification y ont été réalisés. En complément, les sages-femmes et les puéricultrices ont effectué 5 169 visites à domicile pour accompagner des femmes enceintes et des nouveau-nés requérant une attention particulière.

Le Carrefour santé jeunes (CSJ) de Nice, lieu d'accueil innovant et pluridisciplinaire, poursuit ses activités à destination des adolescents et des jeunes adultes. Des professionnels répondent à leurs questions et leur proposent des consultations médicales gratuites de prévention sur l'équilibre alimentaire, le sevrage tabagique, la santé sexuelle, les addictions, le mal-être (prévention des tentatives de suicide). En 2018, 1 022 jeunes y ont été suivis.

Le soutien à la parentalité : un accompagnement renforcé des familles

Au sein du milieu familial, le Département accompagne toutes les familles en leur proposant la mise en œuvre de mesures d'aide à domicile (aides matérielles et éducatives) sous la forme notamment :

- d'interventions de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou d'auxiliaires de vie sociale (AVS) (24 780 heures d'intervention de TISF et 1 000 heures d'intervention d'AVS) ;
- d'actions éducatives à domicile (AED), mesures de soutien éducatif et d'accompagnement des membres de la famille. 617 mesures annuelles réparties entre trois opérateurs (152 mesures pour ALC, 300 mesures pour Montjoye et 165 mesures pour ACTES).

Hors les murs, deux Écoles des parents - Maison des enfants (à Nice et au Cannet), créées en 2011 dans le cadre d'un dispositif global de prévention et de soutien à la parentalité, proposent des activités collectives régulières et gratuites tout au long de l'année (166 ateliers concernant le soutien à la parentalité et 110 ateliers de prévention des accidents domestiques). Chaque année environ 1 000 parents bénéficient des ateliers de l'École des parents.

L'enfant protégé : un accueil spécifique et une prise en charge adaptée à chaque mineur

Les orientations choisies dans ce domaine par le Département s'inscrivent dans le cadre des dispositions législatives relatives à la protection de l'enfance en danger et des axes stratégiques du schéma départemental de l'enfance.

Pour garantir une réponse efficiente, le Département développe son dispositif d'accueil. Ainsi, il a pris des dispositions visant au renforcement de l'attractivité du métier d'assistant familial et a lancé une campagne de promotion du métier visant à densifier les recrutements pour éviter la décroissance du nombre de places (notamment par les départs en retraite).

Le Département, autorité compétente pour délivrer aux établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) les autorisations, est également responsable du contrôle des ESMS dont il a autorisé l'ouverture. Les services du Département planifient annuellement les contrôles desdits établissements. En 2018, 5 établissements d'accueil des mineurs confiés au Département ont été contrôlés : 2 Maisons d'enfants à caractère social (MECS) et 3 structures du Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes (FEAM). Un suivi des préconisations est effectué permettant de faire évoluer favorablement les projets d'établissement et les prises en charge des mineurs.

Concernant l'accueil des jeunes enfants, 48 établissements ont été contrôlés : 28 à gestion publique, 19 à gestion privée et 1 à gestion associative. Toutes les visites ont été suivies de préconisations et de recommandations.

Le Département accompagne également les structures d'accueil dans une démarche de qualité et de bientraitance. Ainsi, afin de rendre plus efficaces les moyens alloués à ces structures tout en leur permettant d'ajuster l'offre de service aux besoins des jeunes confiés au titre de la protection de l'enfance, le Département a signé des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec plusieurs opérateurs. 3 CPOM ont été renouvelés au cours de l'année 2018 pour une période de 5 ans.

Concernant les enfants confiés au titre de la protection de l'enfance, le Département a impulsé en partenariat avec le secteur associatif des travaux qui ont conduit à l'élaboration du Projet pour l'enfant (PPE) ainsi que la révision des guides IP (informations préoccupantes) et AED (actions éducatives à domicile).

Enfin, mise en œuvre à l'initiative des services départementaux, la commission « Trajectoire » examine les situations des enfants en attente d'exécution de placement ainsi que les situations les plus complexes afin d'élaborer un plan d'action adapté et proposer une réorientation (prioritairement les situations des enfants placés depuis plus de 6 mois au FEAM). En 2018, 15 commissions ont étudié 86 situations dont 56 d'entre elles ont concerné une demande de réorientation.

De même, la commission « Statut des enfants confiés », instance départementale pluri-institutionnelle et multi-partenariale a été mise en place en avril 2018. Elle permet, par l'avis qu'elle émet, de faire évoluer le statut de l'enfant confié et, in fine, d'actualiser le Projet pour l'enfant. En 2018, 8 commissions ont examiné 22 situations (12 situations concernant une demande de délégation d'autorité parentale et 10 situations pour une reconnaissance de délaissement).

ZOOM

Lancement de 3 appels à projets en 2018 concernant :

- la création de 204 places d'hébergement en diffus pour les mineurs non accompagnés ;
- les services d'aide à domicile intervenant au titre de la prévention précoce et de la protection de l'enfance ;
- la prévention spécialisée sur le département (hors territoire métropole NCA) afin d'assurer l'accompagnement des 10-18 ans et organiser des actions collectives diversifiées, notamment sur l'égalité filles-garçons et les dérives radicales par des équipes centrées sur les quartiers Politique de la ville (QPV).

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
0,6 M€

Montants mandatés
0,6 M€

Taux de réalisation
100 %

L'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

Les actions de prévention en direction de la jeunesse

Le dispositif « Fonds départemental d'aide aux jeunes » (FDAJ) permet au Département de venir en aide aux jeunes de 16 à 25 ans les plus en difficulté, plus ou moins marginalisés, en voie d'exclusion (rupture sociale, familiale et institutionnelle), afin de favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Ce fonds attribue des aides financières individuelles, ponctuelles et limitées, et finance également des actions collectives.

Sur le fondement de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la mission du Fonds départemental d'aide aux jeunes est désormais assurée, depuis le 1^{er} janvier 2017, par la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), à l'intérieur du périmètre de celle-ci, par voie conventionnelle. Hors du territoire de la MNCA, le Département poursuit son action avec les Missions locales et les associations déjà engagées sur cette compétence.

Les aides individuelles répondent essentiellement à des besoins dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'alimentaire et des transports. Elles se déclinent sous deux formes : aides financières et tickets service.

La gestion comptable et financière est réalisée par la collectivité et le dispositif est géré par les 4 Missions locales du département : Pays de Lérins, Antipolis, Est 06 et Pays de Grasse.

Les actions collectives, mises en œuvre par l'intermédiaire d'associations spécialisées, permettent un suivi et un soutien des jeunes les plus en difficulté en leur faisant bénéficier de mesures d'accompagnement social, d'hébergement temporaire ou d'insertion professionnelle.

La mise en œuvre de cette politique est assurée par les associations ALC et API Provence, par la Mission locale du Pays de Grasse et l'Union professionnelle artisanale (UPA) des Alpes-Maritimes.

L'accompagnement renforcé des mineurs de 16 ans et des jeunes majeurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et hébergés en Foyers de jeunes travailleurs (FJT)

En 2014, la collectivité a signé des conventions avec les 6 FJT du département : API Provence (Nice, Grasse, Antibes et la MJC Garbejaire à Valbonne), Montjoye « Espace Soleil » (Nice-est), Logis des jeunes de Provence (Cannes), pour un total de 60 places d'accompagnement.

Ce dispositif permet :

- d'accueillir et d'héberger des mineurs dès l'âge de 16 ans et des jeunes majeurs au sein du FJT ;
- de favoriser leur autonomie personnelle ainsi que leur insertion sociale et professionnelle ;
- de bénéficier d'un soutien personnalisé issu d'une collaboration privilégiée entre les référents du FJT et le répondant de la situation du jeune au sein de la Maison des solidarités départementales (MSD) ;
- d'appliquer un tarif journalier de 47 € par prise en charge individuelle socio-éducative (tarif nettement inférieur à un prix de journée en foyer).

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie :

Le groupe de travail réuni en 2018 a proposé la mise en œuvre d'outils d'évaluation permettant de favoriser l'autonomie des jeunes, notamment par le biais d'un logiciel d'accompagnement des jeunes confiés, dès l'âge de 16 ans.

CHIFFRES CLÉS

Les actions collectives et les aides individuelles :
1 775 jeunes aidés

Aides individuelles :
63 811 € accordés par la commission d'attribution à
690 jeunes

Actions collectives :
110 000 €
1 085 jeunes accompagnés dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle

Hébergement en Foyers de jeunes travailleurs :
64 jeunes pour un coût global de 377 819 €

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
5,4 M€

Montants mandatés
2,4 M€

Taux de réalisation
44,44 %

LA SANTÉ

La direction de la Santé pilote et évalue les politiques de santé hors champ de compétence des autres directions thématiques et anime les partenariats de santé. Elle est composée de deux services :

Le service Prévention santé publique

Des actions de santé publique sont mises en place tout au long de l'année pour informer et sensibiliser la population sur les dispositifs de santé et favoriser des comportements susceptibles d'améliorer la santé. En 2018, les thèmes abordés ont été la santé sexuelle/sida, la promotion des dépistages organisés des cancers du sein et colorectal, la lutte contre le moustique *Aedes albopictus*, la prévention des risques liés à l'exposition solaire, le diabète, la nutrition.

Au cours des 74 actions menées sur 14 communes, en collaboration avec des partenaires institutionnels et associatifs dont certains sont subventionnés par le Département, 3 009 personnes ont bénéficié d'une information.

En outre, plusieurs actions de sensibilisation ont été organisées à l'attention des agents départementaux à l'occasion de Mars bleu (mois dédié à la lutte contre le cancer colorectal), d'Octobre rose (mois dédié à la lutte contre le cancer du sein), de la Journée mondiale du diabète, de la Journée mondiale de lutte contre le sida, ainsi que des actions sur le thème de la nutrition.

✓ **Lutte contre le cancer :**

Dans les Alpes-Maritimes, le nombre de nouveaux cas de cancers s'élève à 8 000 par an. L'organisation des campagnes de dépistage du cancer colorectal et du cancer du sein a été confiée à l'APREMAS. En 2018, 42 739 tests de dépistage du cancer colorectal ont été réalisés et ont permis de diagnostiquer 64 cancers.

36 838 mammographies à la recherche d'une pathologie du sein ont été réalisées permettant la prise en charge de 278 cancers.

La prévention du cancer de l'utérus est effectuée grâce à la vaccination des jeunes filles contre le papillomavirus humain (HPV) et la surveillance des femmes reçues dans les centres de planification et d'éducation familiale, complétée par la pratique de frottis cervico-utérins : 2 497 frottis réalisés en 2018.

Par ailleurs, différentes actions préventives sur la bonne utilisation du soleil ont concerné le dépistage des cancers de la peau.

✓ **Lutte contre le sida et les maladies sexuellement transmissibles :**

Le dépistage du VIH, des hépatites et des autres infections sexuellement transmissibles est un enjeu majeur de santé publique. Le CeGIDD vise ainsi à accroître l'accessibilité et la qualité de l'offre de prévention en matière de santé sexuelle, notamment par le biais du dépistage volontaire du VIH et des IST et par l'organisation d'actions d'information et de dépistage.

En 2018, le CeGIDD de Nice et ses antennes d'Antibes et Menton ont réalisé auprès de 5 302 patients (61 % de sexe masculin - moyenne d'âge de 30 ans) :

- 7 769 actes de consultation dont :
 - 54 consultations gynécologiques ;
 - 174 consultations dermatologiques ;
 - 376 consultations PrEP ;
- 2 788 tests de dépistage VIH dont 20 positifs ;
- 1 338 TROD (tests rapides d'orientation diagnostic) VIH dont 1 121 au CeGIDD et 217 lors des actions hors les murs ;
- 1 400 tests VHC dont 25 positifs ;
- 1 590 tests VHB dont 43 positifs.

✓ **Lutte contre le moustique *Aedes albopictus* :**

Le Département a confié la mise en œuvre du plan de lutte contre l'*Aedes albopictus* à l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID Méditerranée).

Sur 19 cas suspects virémiques signalés par l'Agence régionale de santé (ARS), 9 cas ont nécessité une intervention de lutte antivectorielle sur 7 communes. Parmi eux, figurent 5 cas de dengue autochtones recensés sur la commune de Saint-Laurent-du-Var. Des actions d'information ont été menées afin de sensibiliser les citoyens à la lutte contre la prolifération des moustiques.

CHIFFRES CLÉS

Renforcement de l'offre de service du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) :

- nouvelle consultation le mardi sur l'antenne d'Antibes
- consultation avec une infirmière à Beausoleil, les 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois
- consultation PrEP (prophylaxie pré-exposition) sur Nice et Antibes (+ 53 % de consultations par rapport à 2017)

Lutte antivectorielle (LAV) :

- Cas autochtones recensés dans les Alpes-Maritimes :
- 5 cas de dengue
 - 19 cas de virus West Nile

Appels à projets santé :

Entre 2006 et 2018 : 223 projets retenus pour un montant de 29,6 M€

Le service Soutien à l'innovation en santé

Son objectif est de contribuer à permettre un niveau de soins de qualité sur l'ensemble du territoire départemental et principalement dans les territoires des haut et moyen pays.

Pour prévenir d'éventuelles ruptures en matière d'offres de soins dans certaines parties du territoire départemental, notamment celles définies par le schéma régional de santé (SRS) 2018-2023, incluant des espaces de santé de proximité fragiles et à risques des haut et moyen pays, le Département participe au maintien d'une offre de soins de premier recours, par la mise en œuvre de mesures incitatives à l'installation et au maintien des professionnels de santé.

✓ Soutien et aide à l'installation :

Depuis 2006, l'assemblée départementale a adopté des mesures visant à faciliter l'installation de médecins, dentistes, infirmiers, sages-femmes et kinésithérapeutes dans les haut et moyen pays et à les y maintenir (prise en charge de 50 % des dépenses d'installation des cabinets médicaux). L'assemblée départementale du 31 janvier 2014 a porté le plafonnement à 5 000 € pour l'ensemble des professions concernées. La commission permanente du 22 mai 2014 a étendu la liste des professionnels de santé aux pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes.

Depuis 2006, l'installation de 36 professionnels de santé a ainsi été soutenue financièrement par le Département.

✓ Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) :

Le Département, fort de son expérience dans le domaine des maisons de santé rurales (pôle d'excellence rurale santé et technologie), est associé à la réflexion menée par l'ARS PACA sur les maisons de santé pluriprofessionnelles.

13 projets ont été retenus par l'ARS PACA pour notre département et font l'objet d'une étude de faisabilité et/ou d'un accompagnement dans leur démarche de projet par l'Observatoire régional des urgences (ORU) :

- 8 maisons construites et fonctionnelles : Breil-sur-Roya, Guillaumes, Roquebillière, Roquestéron, Sospel, Tende, Valdeblore et Valderoure ;
- 4 en projet : Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Vallier-de-Thiery, Centre de santé de Carros et une maison de santé sur l'est de la ville de Nice ;
- 1 pôle de santé à Nice : le pôle de santé des Moulins-Méridia qui réunit la majorité des professionnels de santé du quartier des Moulins à Nice, est un territoire d'expérimentation de la première étape du projet MUSE (soins primaires, prévention-éducation à la santé, coordination médico-sociale, accès aux soins).

✓ Appels à projets santé :

A l'initiative du Département, leur objectif est de favoriser ou d'accompagner des projets innovants et de soutenir les équipes médicales et/ou de recherche. 223 projets santé ont été retenus par le Département et mis en œuvre entre 2006 et 2018 pour un montant de plus de 29,6 M€.

✓ De nouveaux projets innovants :

Le Département poursuit son soutien en faveur des recherches menées par le Pr Paul HOFMAN suite à l'annonce, fin 2014, de l'avancée majeure dans le dépistage précoce du cancer du poumon : une simple prise de sang permet de détecter la présence de cellules tumorales circulantes, des années avant que le cancer ne soit visible avec les techniques classiques d'imagerie. Le Pr HOFMAN, lauréat dans le cadre de plusieurs appels à projets santé entre 2008 et 2013, a pu bénéficier, pour ses recherches dans le domaine du cancer, du financement de matériels de pointe par le Département.

ZOOM

Dépistages organisés des cancers colorectal et du sein

L'organisation de la gestion des dépistages organisés a été totalement restructurée au niveau des Agences régionales de santé au cours de l'année 2018. Reposant sur plusieurs structures de gestion par région, elle a évolué vers le regroupement en une seule structure comprenant deux niveaux d'intervention : régional et territorial. Le Département a travaillé avec l'ARS et l'APREMAS pour accompagner cette évolution, dont la mise en place démarre au 1^{er} janvier 2019.

Lutte antivectorielle : virus West Nile

De juillet à septembre 2018, 22 cas autochtones d'infection à virus West Nile ont été recensés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont 19 dans les Alpes-Maritimes (12 à Nice). Les actions de lutte antivectorielle réalisées autour de ces cas ont mobilisé 3 agents de l'EID Méditerranée.

A la suite de cette alerte sanitaire, un nouvel arrêté préfectoral a été signé le 27 septembre 2018 élargissant la compétence du Département à l'ensemble des maladies vectorielles transmises par des moustiques vecteurs de maladies humaines.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

RSA

Montants inscrits
151,8 M€
Montants mandatés
151,8 M€
Taux de réalisation
100 %

FSL

Montants inscrits
1,1 M€
Montants mandatés
1,1 M€
Taux de réalisation
100 %

LES POLITIQUES D'INSERTION

En 2018, le Département et ses partenaires ont **poursuivi et renforcé la stratégie du plan emploi-insertion O6** engagée dès 2014. Cette politique est structurée sur deux axes :

- apporter rapidement à chaque allocataire un accompagnement vers l'emploi adapté à sa situation ;
- gérer rigoureusement l'allocation RSA en veillant au respect des devoirs de chacun.

Cet investissement, dans un dispositif d'insertion volontariste, a porté ses fruits : malgré une forte augmentation du nombre d'entrées au RSA en 2018 (environ 8 300 ouvertures de droits au lieu de 6 500 en moyenne les années antérieures), le nombre d'allocataires a baissé de 2,2 % au cours de l'année.

En effet, l'effort porté sur l'accompagnement et l'insertion se traduit par un taux de sortie du RSA élevé (36 % dans les Alpes-Maritimes, alors qu'il est en moyenne de 29 % dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Le nombre d'allocataires en fin d'année (23 409 foyers) est le plus faible depuis 2012, alors que dans le même temps le chômage de longue durée a augmenté de 86 % dans le département.

➤ Un dispositif d'insertion axé prioritairement sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle :

En 2018, le réseau des référents en charge de l'accompagnement à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA a été renforcé :

- Doublement des équipes de Flash emploi, référents professionnels chargés d'accueillir prioritairement les nouveaux entrants dans le dispositif et de mettre en œuvre un accompagnement intensif de courte durée (3 mois). Flash emploi est actuellement en mesure d'accompagner 4 000 personnes chaque année.
- Création d'un nouveau référent d'accompagnement « Contact » dont la vocation est la prise en charge des bénéficiaires du RSA inscrits dans le dispositif depuis longtemps (plus de 2 ans en général). L'objectif est d'établir un suivi cadencé et régulier (au moins un entretien par mois) par une équipe pluridisciplinaire : principalement des conseillers en insertion professionnelle, mais également des travailleurs sociaux et des psychologues. Alors que ce dispositif, qui accompagne aujourd'hui 5 000 allocataires, n'est pleinement déployé que depuis quelques mois, plus de 500 de ses bénéficiaires ont déjà retrouvé un emploi.

CHIFFRES CLÉS

Revenu de solidarité active

Baisse du nombre de foyers allocataires RSA :

- décembre 2017 : 23 947
- décembre 2018 : 23 409

Taux de sortie du RSA à 12 mois :

- 36 % pour l'ensemble des allocataires
- 53 % pour les nouveaux entrants

En 2018, 321 fraudes au RSA ont été sanctionnées, correspondant à 2,86 M€ d'indus en recouvrement

Fonds de solidarité pour le logement

1 305 ménages aidés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le taux de chômage dans les Alpes-Maritimes (9,7 % en septembre 2018) est en légère baisse mais reste supérieur à celui de la France métropolitaine (8,8 % à cette même date).

Le nombre de chômeurs de catégorie A inscrits à Pôle emploi dans les Alpes-Maritimes (68 910 inscrits en décembre 2018) est en légère baisse sur les 12 derniers mois (- 2,5 % de décembre 2017 à décembre 2018), mais le chômage de longue durée a poursuivi sa croissance dans cette période (+ 3,9 %).

Le taux de pauvreté reste important dans le département des Alpes-Maritimes (15,8 % en 2015, dernier chiffre disponible) et supérieur à la moyenne nationale (14,2 %). La pauvreté monétaire est renforcée par la cherté du logement (les Alpes-Maritimes sont, avec Paris, le département de France où les ménages consacrent la plus grande proportion de leurs revenus à se loger).

➤ Une gestion rigoureuse pour une maîtrise de la dépense d'allocation :

- Une information claire et personnalisée à chaque nouvel allocataire sur les droits et les devoirs attachés au RSA, en particulier pour la déclaration trimestrielle de ses ressources et concernant l'obligation de recherche d'emploi et d'insertion.
- Des contrôles effectués tout au long du parcours du bénéficiaire afin de vérifier :
 - o les conditions d'éligibilité au RSA ;
 - o la véracité des déclarations de ressources et de situation ;
 - o l'obligation d'insertion.
- La récupération des sommes indûment perçues par les bénéficiaires.

La mobilisation du Fonds social européen (FSE) pour le renforcement des actions d'insertion :

A la suite des bons résultats obtenus pour les années 2015-2017, le Département a négocié une subvention globale de 10 M€ de FSE pour la période 2018-2020, en augmentation de 52 %, assortie d'un objectif ambitieux de 14 000 participants (une hausse de 200 %, soit 9 500 chômeurs et 4 500 « inactifs », c'est à dire des personnes très éloignées du marché du travail).

Ces crédits permettent de renforcer le programme départemental d'insertion en finançant, sur appels à projets, des opérations d'accompagnement vers l'emploi de publics ciblés : nouveaux entrants au RSA, personnes en situation d'exclusion, demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, entrepreneurs bénéficiaires du RSA.

Sept opérations ont ainsi été programmées en 2018, dont six ont démarré dès le 1^{er} janvier 2018, et ont déjà accueilli plus de 7 000 participants.



Le Département des Alpes-Maritimes est organisme intermédiaire pour la gestion du Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et Inclusion" 2014-2020

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la mesure d'accompagnement social lié au logement (ASLL), mise en œuvre dans le cadre du FSL, a été confiée à un partenaire unique, l'association API Provence, et concerne les communes situées en dehors de la métropole Nice Côte d'Azur.

Une procédure de simplification de ce dispositif a été mise en place afin de permettre un traitement plus rapide des demandes d'ASLL avec une prise de rendez-vous exclusivement en ligne par le travailleur social. Les formulaires papier ont ainsi été supprimés.

Enfin, cette mesure, qui ne concernait initialement que l'accès au logement, a été élargie au maintien dans le logement.

Par ailleurs, les aides à l'accès et au maintien dans le logement ont concerné 1 305 ménages et représenté un montant de l'ordre de 552 862 € en 2018.

ZOOM

Les centres d'orientation RSA (CORSA)

L'objectif des CORSA est de recevoir très rapidement chaque nouvel allocataire pour un entretien individuel d'environ une heure afin de lui apporter une information personnalisée et de faire un point sur sa situation pour l'orienter vers un accompagnement adapté. Initiés au cours de l'année 2017, les CORSA ont été renforcés en 2018. Plus de 10 000 personnes ont été reçues, écoutées et conseillées, en général moins de deux semaines après l'ouverture de leurs droits au RSA. Le développement des rendez-vous en ligne a permis d'accroître encore la réactivité du dispositif : l'accompagnement vers l'emploi commence souvent avant même le premier versement du RSA.

Le dispositif CORSA a inspiré un volet important de la « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » qui préconise la généralisation de la prise en charge très rapide des nouveaux allocataires du RSA.



LA MISSION ACTIONS ÉDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES

Le Département met tout en œuvre pour construire l'avenir de notre jeunesse. C'est ainsi qu'il se mobilise pour offrir aux collégiens les meilleures conditions d'apprentissage, pour favoriser leur accès aux technologies du numérique, pour en faire de futurs citoyens éduqués et responsables. Il va au-delà de ses compétences obligatoires pour récompenser par exemple leurs efforts scolaires ou encore les valoriser grâce à des actions éducatives dynamiques. Tous les leviers sont actionnés pour améliorer le cadre de vie de nos jeunes et leur sécurité dans les établissements.

Le Département soutient en outre le sport sous ses multiples formes, pour tous les publics. Il contribue à l'essor des disciplines de pleine nature favorisées par un environnement exceptionnel conjuguant mer et montagne. Il soutient les clubs et manifestations sportives, en encourageant ses champions et en permettant à ses jeunes de s'épanouir par le sport. Un investissement tout particulier est alloué aux publics empêchés et spécifiquement pour le handicap. Le Département, au travers d'actions visant à promouvoir et valoriser les pratiques sportives adaptées, propose une tournée handi voile et un programme handi ski qui visent à faire pratiquer le sport en toute confiance dans des sites choisis et avec un matériel ajusté. Des rencontres départementales sportives handi-valides permettent à tous les sportifs de participer ensemble à des ateliers-débats, des démonstrations et des initiations. La formation des encadrants est aussi une action importante qui complète ce dispositif et assure une pratique sportive dans des conditions optimales de sécurité.

Le Département est le partenaire privilégié des structures et événements culturels des Alpes-Maritimes et il encourage la restauration et la valorisation du patrimoine historique. Grâce aux musées départementaux des Merveilles à Tende et des Arts asiatiques à Nice, des collections permanentes et des expositions temporaires attractives et gratuites sont proposées au public maralpin. Une politique articulée autour du soutien à la création cinématographique et la diffusion au cinéma Mercury vient compléter l'offre culturelle, également développée autour du spectacle vivant à l'espace Laure Écard de Nice. Deux nouvelles structures culturelles, la galerie Lympia et la grotte du Lazaret, apportent aussi une diversité dans l'offre culturelle départementale.

Marathon des Alpes-Maritimes, Ultra-trail Côte d'Azur Mercantour, Soirées estivales, Prix littéraires Paul Langevin et Livre Azur, Cinéma itinérant, Festival Les Folies des lacs ... sont autant de manifestations que le Département tient à maintenir sur tout son territoire.

Enfin, les Archives départementales ont encore confirmé le Département dans son rôle de collecteur et protecteur des valeurs historiques et patrimoniales, tout en l'inscrivant dans l'avenir numérique avec des actions renforcées de numérisation des documents.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits :
109,8 M€

Montants mandatés :
101,7 M€

Taux de réalisation :
92,62 %

La culture

Les sports et la jeunesse

L'éducation

L'enseignement supérieur

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
18,9 M€

Montants mandatés
15,6 M€

Taux de réalisation
82,54 %

LA CULTURE

En 2018, le Département a poursuivi sa politique culturelle autour de 5 axes :

- permettre aux habitants du territoire d'accéder à toutes les formes d'expression artistique ;
- soutenir les artistes vivant et travaillant sur le territoire ;
- développer une économie culturelle génératrice d'emplois en relation avec le tourisme culturel ;
- sensibiliser les collégiens aux différentes disciplines artistiques (cinéma, théâtre, musique ...) ;
- valoriser, sauvegarder et restaurer le patrimoine.

Des manifestations culturelles départementales de grande ampleur

Tout au long de l'année, les Alpes-Maritimes accueillent artistes et festivals pour le plus grand plaisir de ses habitants et des touristes : du classique au jazz, de la littérature aux œuvres de musées, du chant à la danse, du théâtre au cinéma. La programmation abondante et éclectique rythme les soirées de milliers de Maralpains qui accèdent gratuitement à des spectacles de qualité aux quatre coins du territoire.

La volonté du Département de rendre la culture accessible à tous se traduit en 2018 par une politique événementielle culturelle ambitieuse proposant plus de 500 concerts gratuits sur l'ensemble du territoire.

- la 23^{ème} édition des Soirées estivales a remporté, cette année encore, un vif succès : 407 spectacles gratuits, donnés dans 158 communes par plus de 1 000 artistes ;
- le festival Les Folies des lacs a offert 2 jours de concerts dont l'ultime récital de François-René Duchâble au milieu du lac de la Colmiane, un environnement naturel exceptionnel pour clôturer sa carrière ;
- la 14^{ème} édition de C'est pas classique dont le concert d'Angélique Kidjo et Ibrahim Maalouf a été le point d'orgue : 390 artistes, 41 ensembles, plus de 60 concerts et animations ;
- la 4^{ème} édition du festival jeune public Nananère : expression ironique et malicieuse, dédiée au jeune public : plus de 1 500 spectateurs ;
- la programmation de la salle Laure Ecard, regroupant toutes les disciplines du spectacle vivant et de nombreuses expositions, a reçu plus de 20 000 spectateurs ;
- les musées départementaux ont accueilli des expositions de grande qualité. Le musée des Merveilles à Tende a présenté l'exposition temporaire « Béatrice de Tende - Une héroïne romantique entre histoire, littérature et théâtre », des représentations du spectacle-opéra « Beatrice di Tenda » de V. Bellini et de nombreuses animations (conférences, visites guidées, ateliers pour enfants...). Au musée des Arts asiatiques, l'exposition « Ors d'Asie » a rencontré un vif succès. Les expositions « Munkhbat » et « Souffles de vie » ont également enchanté un grand nombre de visiteurs ;
- concernant le cinéma, le cinéma Mercury propose une programmation éclectique et variée tout en étant partenaire des dispositifs scolaires d'éducation à l'image, « École au cinéma », « Lycéens et apprentis au cinéma » et plus particulièrement « Collège au cinéma » ;
Dans le cadre du circuit itinérant, le Département a aidé les exploitants à hauteur de 227 975 € pour la diffusion du cinéma dans 36 communes des haut et moyen pays. C'est au total plus de 42 000 spectateurs qui ont bénéficié du dispositif du cinéma itinérant ;
- la grotte du Lazaret accueille de plus en plus de visiteurs et propose une médiation adaptée aux scolaires dans et hors les murs.

CHIFFRES CLÉS

Joyeux anniversaires !

- 20 ans du prix littéraire
Paul Langevin :

30 collèges, 19 bibliothèques
partenaires, plus de 500 collégiens
ont participé à des comités de
lecture

- 20 ans du musée des Arts
asiatiques avec de nombreux
événements échelonnés tout au
long de l'année

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Fréquentation des structures culturelles départementales en 2018

Cinéma Mercury : 74 100 spectateurs
Musée des Merveilles de Tende : 23 000 visiteurs
Musée des Arts asiatiques à Nice : 51 000 visiteurs
Espace Lympia : 26 840 visiteurs
Grotte du Lazaret : 16 373 visiteurs

La médiathèque départementale

Dans le cadre de la mission du Département sur la lecture publique, la médiathèque départementale alimente 102 bibliothèques implantées sur des communes de moins de 10 000 habitants sur l'ensemble du territoire. Quatre médiathèques départementales annexes (Saint-Martin-Vésubie, Valberg, Tende et Roquebillière) assurent un service de proximité en relais de la médiathèque. Outre ses actions de constitution et renouvellement des collections, informatisation, prêts d'expositions, conseils et formation « métier », la médiathèque s'est engagée dans un processus de modernisation avec par exemple la mise en place d'une offre de livres numériques.

Le potentiel des bibliothèques en tant qu'acteurs culturels est renforcé grâce à deux prix littéraires. Le prix Livre Azur du Département des Alpes-Maritimes vise à susciter le partage autour du livre. Décerné par un jury populaire, il met en valeur des écrivains originaires des Alpes-Maritimes ou ayant un lien avec le département. Le prix littéraire Paul Langevin propose à un public de collégiens de lire une sélection de romans de littérature jeunesse et de décerner un prix littéraire en fin d'année scolaire.

Le soutien au tissu associatif et à l'emploi culturel

506 organismes, associations et collectivités publiques ont été soutenus par le Département pour un montant global de 8 136 500 € :

- 4 665 000 € ont été versés aux grands organismes culturels (orchestre régional de Cannes PACA, orchestre philharmonique de Nice, Opéra de Nice, théâtres de Nice, Grasse et Antibes, pôle national supérieur de danse Cannes Mougins - école de danse Rosella Hightower) ;
- 1 575 100 € ont permis d'accompagner le tissu associatif local ;
- 1 101 000 € ont été dédiés au soutien des festivals et grandes manifestations tels que Jazz à Juan, Les Nuits du Sud, le festival international du film de Cannes, le festival international des séries, les Plages électroniques... ;
- 795 400 € ont été octroyés aux manifestations culturelles organisées par les organismes publics.

Par ailleurs, 1 000 000 € a été attribué au Conservatoire départemental de musique qui agit dans les haut et moyen pays.

La préservation et la valorisation de la mémoire et du patrimoine

Les opérations de restauration du patrimoine ancien et religieux ont été poursuivies concernant :

- la Chapelle du Saint-Sépulcre à Nice ;
- la restauration de la Villa E 1027 à Roquebrune-Cap-Martin ;
- la restauration de la Chapelle Saint-Sauveur aux îles de Lérins (deuxième phase) ;
- la restauration de l'accueil du sanctuaire de Notre-Dame de Laghet.

Concernant la restauration d'objets, le Département a aidé à la restauration de deux anciens tableaux de l'école italienne conservés dans la Chapelle des Pénitents rouges de Nice.

Le service du Patrimoine culturel poursuit la rédaction et la diffusion de la collection « Passeurs de mémoire » portant sur le patrimoine du département qui s'appuie sur des recherches archivistiques et historiques ainsi que sur une campagne photographique spécifique. 9 brochures ont été éditées ou mises en ligne à ce jour. Ce sont 827 notices qui ont été rédigées, permettant de documenter 675 monuments ou sites. Le recensement du patrimoine de la vallée de l'Estéron est en voie d'achèvement, de même que celui de la vallée de la Roya.

Des travaux de recherche sont menés également pour documenter des bâtiments importants appartenant au Département : recherches sur l'ancien bain de Nice, sur l'ensemble portuaire de Villefranche, ou sur le Camp des Fourches.

Le service du Patrimoine culturel continue également à mener ses opérations pluriannuelles pour alimenter une vaste base de données géolocalisées (SIG départemental) du patrimoine bâti du département (1 000 notices sur le site). Il assure aussi, par le biais du portail des savoirs, la diffusion et la valorisation du patrimoine auprès des publics jeunes.

L'entretien et les travaux dans les bâtiments culturels

Le Département a poursuivi sa stratégie patrimoniale selon deux axes :

- la conservation du patrimoine bâti départemental qui a pour objet d'assurer en permanence un niveau de performance, de confort et de sécurité des bâtiments existants ;
- la mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées.

Ce programme s'est traduit en 2018 par la réalisation des travaux suivants :

- la mise en place d'une climatisation et d'un chauffage indépendants dans la salle de spectacle de l'espace Laure Ecard et les études pour remplacer à terme le système de froid et de chaud de l'ensemble de l'équipement public ;
- la reprise de l'étanchéité et l'amélioration des divers systèmes de déshumidification de la galerie Lympia à Nice ;
- l'achèvement de divers travaux de la grotte du Lazaret à Nice ;
- les travaux d'étanchéité et de peinture à la médiathèque de Tende ;
- le remplacement de l'éclairage et la mise en place d'un système de vidéosurveillance au musée des Arts asiatiques à Nice.

L'ensemble de ces travaux pour les bâtiments culturels s'est élevé à 711 250 € en investissement et à 340 125 € en fonctionnement.

Les Archives départementales

Les événements marquants

Un chantier transversal : la réinformatisation

Le système d'information archivistique déployé en 2005 n'est pas conforme aux normes archivistiques et obsolète. Un travail de fond a été lancé tant pour examiner les outils déployés en France que pour engager la reprise de données non automatisables (1,2 million de notices descriptives). L'arrivée d'un chef de projet technique à la direction des Services numériques en 2018 a donné un nouvel élan au projet. Aux Archives départementales, un chef de projet métier analyse, coordonne et contrôle le chantier de reprise de données, avec en priorité la reprise des données portant sur la communicabilité des archives, conformément au code du patrimoine, et la mise en conformité des notices des archives contemporaines.

Une collecte réglementaire et maîtrisée

La saturation du bâtiment de conservation en 2020 oblige à la plus grande vigilance dans la collecte. 688 mètres linéaires d'archives sont entrés aux Archives départementales en 2018. La collecte des archives publiques définitives revêt un caractère réglementaire. Elle constitue en 2018 88 % des entrées. Le versement des dossiers de lotissements depuis les années 1930 est l'une des entrées remarquables, avec le dépôt du fonds des artistes Sido et François Thévenin (atelier de Cannes-La Bocca).

Une préoccupation quotidienne : la conservation

Une réflexion a été conduite sur la modernisation nécessaire du système de contrôle de l'humidité relative et de la température. L'étude afférente n'a pas donné lieu à la modification du système actuel. Les conclusions de cette étude seront intégrées dans le cadre du projet d'extension du bâtiment des Archives départementales.

Classer et décrire

Les entrées ordinaires ont fait l'objet d'un traitement presque concomitant à la collecte. En 2018, le classement du fonds Léon Baretty, Ministre, Président du Conseil général des Alpes-Maritimes, déposé par maître Jean-Paul Baretty en 2012, a été achevé. L'instrument de recherche a été publié chez Snoeck en 2018. C'est l'un des plus beaux fonds d'archives privées conservés aux Archives départementales.

Mettre à disposition du public

Le décret n°2018-1117 du 10 décembre 2018 relatif aux catégories de documents administratifs pouvant être rendus publics sans faire l'objet d'un processus d'anonymisation, a modifié les conditions de mise en ligne de certaines archives, rendant d'autant plus urgent le déploiement d'un portail moderne et d'une fiabilité renforcée contre le pillage de données et/ou d'images. Ce portail, plus ergonomique, a vocation à s'adosser au nouveau système d'information archivistique.

Le nombre de chercheurs ayant travaillé en salle de lecture a augmenté de 8 %. Il leur a été communiqué plus de 8 200 articles. Les demandes de recherche par correspondance sur des actes circonstanciés, et auxquelles le code des relations entre le public et l'administration enjoint de répondre dans le délai d'un mois, ont porté sur plus de 3 100 sollicitations. Une demande mobilise en moyenne un archiviste de deux heures à près de trois jours.

Aller au devant du public

L'exposition « Ciel, mer et terres : l'île monastique de l'abbaye de Lérins (V^e-XX^e siècle) » a été présentée en 2018, dans le prolongement du catalogue publié en 2017 avec le concours de l'abbaye de Lérins et du laboratoire Cultures, environnements Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM) - CNRS. Elle a fortement mobilisé l'équipe concernée avec notamment les prêts exceptionnels et prestigieux du Palais princier de Monaco ou des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, les objets classés parmi les monuments historiques conservés à Auribeau-sur-Siagne et Mougins (accord de la direction régionale des Affaires culturelles et de l'évêché de Nice). Ouverte en octobre 2018, elle a fermé ses portes le 31 janvier 2019.

ZOOM

Archives départementales

Conserver pour aujourd'hui, conserver pour demain

L'Assemblée départementale a, par délibération du 12 octobre 2018, approuvé le principe de l'extension du bâtiment des Archives départementales. Les quelques 40 kilomètres linéaires disponibles dans le bâtiment actuel seront occupés en 2020. L'année 2019 sera celle de l'élaboration du programme, en lien étroit avec le ministère de la Culture qui exerce le contrôle scientifique et technique sur les Archives départementales. L'objectif est la livraison de 3 600 m² équipés de rayonnages adaptés aux formats ou aux supports des documents. Le Département œuvre ainsi à la préservation des sources pour les chercheurs d'aujourd'hui et de demain.



Les Folies des lacs 2018 : un final en apothéose avec le pianiste virtuose François-René DUCHABLE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
11,6 M€

Montants mandatés
11,1 M€

Taux de réalisation
95,69 %

LES SPORTS ET LA JEUNESSE

L'engagement du Département en faveur de la promotion du sport et de la jeunesse a encore été très marqué en 2018. Le soutien apporté à de nombreux acteurs du domaine sur le département, qu'il soit au titre du fonctionnement, pour l'organisation de manifestations ou d'actions en faveur de la jeunesse sur le temps scolaire ou extrascolaire, contribue à encourager et maintenir une pratique sportive importante mais également à mettre en lumière les nombreux atouts de notre territoire.

Le programme « sport fédéral et socio-éducatif »

705 subventions de fonctionnement ont été octroyées pour un montant total de 5 975 160 €. Ces subventions ont permis de :

- soutenir le fonctionnement des associations sportives, clubs pros, phares et nationaux, comités départementaux, organismes œuvrant pour la jeunesse et le sport, pour un montant annuel de 4 709 810 € ;
- favoriser l'organisation de 164 manifestations sportives sur l'ensemble du département, dont les temps forts ont été le Marathon des Alpes-Maritimes, l'Ultra trail Côte d'Azur Mercantour, l'Europétanque des Alpes-Maritimes, les Journées verticales du département, le Challenge Trail nature 06, la Transvésubienne, la Transwest, le Challenge cyclosportif 06, le Challenge descente VTT 06, l'Open WTA de tennis féminin de Cagnes-sur-Mer Alpes-Maritimes, les Voiles d'Antibes et le Trophée Andros.

Des récompenses individuelles, d'un montant total de 194 200 €, ont bénéficié à des sportifs de haut niveau :

- 18 athlètes en voile et ski (37 000 €) ;
- 171 jeunes sportifs Champions de France, Ambassadeurs du sport 06 (AS 06) (34 200 €) ;
- 66 sportifs du département pour 88 médailles lors de championnats et coupes d'Europe, du Monde (88 500 €) ;
- soutien aux 3 athlètes du département dans le cadre de leur préparation, leur sélection et leur participation aux jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2018 (34 500 €) au titre du Team 06 Pyeongchang 2018.

Un soutien particulier pour la jeunesse a permis de financer des classes de découverte et d'environnement (218 248 €), des séjours en centres de vacances (72 810 €), des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) (444 624 €), soit un total de 735 682 € versé aux associations organisatrices, aux communes de moins de 20 000 habitants, aux syndicats de communes, aux caisses des écoles, aux établissements publics communaux.

Des subventions d'investissement sont également octroyées pour l'acquisition de matériel de transport collectif (minibus), bateaux de sécurité et matériel spécifique à la pratique des activités de ski et voile, et pour la rénovation de centres d'accueil, pour un montant de 491 968 € en 2018.

Le Département a parallèlement conclu 10 contrats de prestations de communication avec des clubs professionnels en 2018 pour promouvoir la pratique sportive, pour un montant de 277 397 €.

Le programme « sportif départemental »

Le dispositif mer et voile

- Le plan voile scolaire a permis à 4 250 élèves de 45 collèges des communes littorales de pratiquer la voile durant leurs heures d'éducation physique et sportive. En 2017/2018, le Département a financé 14 bases nautiques à hauteur de 184 065 €. Ce dispositif existe depuis plus de 25 ans.
- Les personnes en situation de handicap ont pu pratiquer la voile gratuitement tout au long de l'année avec leur organisme spécialisé, dans le cadre du plan « handi voile 06 », pour un montant de 70 760 €. Ce dispositif existe depuis 2006.

CHIFFRES CLÉS

164 manifestations sportives
soutenues financièrement pour
1 265 350 €

115 manifestations sportives
soutenues par des dotations et
objets promotionnels

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le Département des Alpes-Maritimes, terre de sport, a soutenu les sportifs pour leur préparation et leur participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, dans le cadre du Team 06 Pyeongchang 2018 : une médaille d'argent aux Jeux Olympiques d'hiver lors de l'épreuve de snowboard cross a été obtenue par Julia PEREIRA DE SOUSA.

L'été, la tournée « handi voile 06 » est ouverte à tous et permet de faire découvrir cette activité aux familles et ce, dans 9 communes du littoral sur 11 dates. Une subvention de 20 000 € est attribuée au comité de voile 06 qui, en partenariat avec les services départementaux, a accueilli plus de 500 personnes qui ont effectué 882 sorties en mer.

L'ensemble de ces actions permet également de soutenir, toute l'année, l'emploi de moniteurs de voile dans les bases nautiques conventionnées.

Le dispositif montagne et ski

- ski scolaire : 3 900 enfants des communes rurales (écoles primaires, collèges et lycée de la montagne) ont pu pratiquer le ski sur le temps scolaire dans le cadre de l'éducation physique et sportive. 252 000 € ont été affectés au financement des heures d'enseignement de ski et 27 508 € ont compensé les frais de transport engagés pour déplacer les enfants vers les stations de ski. Pour le lycée de la montagne, 16 250 € ont permis un encadrement des activités montagne par un guide ;
- handiski : le stage de brevet de pilotage de fauteuil-ski pour personnes handicapées au bénéfice d'une vingtaine de stagiaires a été reconduit ;
- semaine tandem ski : organisée en partenariat avec le comité départemental handisport, ce dispositif a permis à 80 personnes handicapées de découvrir le ski en tandem.

Le plan natation haut pays

Cette action vise à favoriser l'acquisition du « savoir nager » par les élèves de cycle 3 (CM1, CM2, 6^{ème}) des écoles et collèges du haut pays. 789 élèves ont bénéficié sur le temps scolaire d'un total de 192 séances de natation et de la prise en charge du transport par le Département.

Le plan escalade et activités connexes

120 collégiens des sections sportives en lien avec la nature et la montagne ont pu profiter en 2018 d'une journée au pôle sports de montagne Vesùbia Mountain Park situé à Saint-Martin-Vésubie pour découvrir l'ensemble des activités de montagne proposées par le site.

208 écoliers ont bénéficié d'un total de 52 séances de découverte de l'escalade au Vesùbia Mountain Park.

Les écoles départementales de neige, d'altitude et de la mer (Auron, La Colmiane, Valberg, Saint-Jean-Cap-Ferrat)

En 2018, 10 289 enfants ont été accueillis au sein des quatre écoles départementales.

Elles ont comptabilisé pour les séjours vacances :

- à la montagne : 1 500 enfants et 12 335 journées/enfant ;
- à la mer 234 enfants et 2 552 journées/enfant.

Pour les classes d'environnement :

- à la montagne : 6 822 enfants et 44 671 journées/enfant ;
- à la mer : 1 094 enfants et 5 470 journées/enfant.

Pour les séjours d'intégration des classes de 6^{ème} : 638 élèves et 1 914 journées/enfant.

Elles ont ainsi reçu, en classe de découverte, des enfants de 69 communes du département pour 190 écoles concernées.

Entretien et travaux dans les écoles de neige, d'altitude et de la mer

En 2018, les études et les travaux suivants ont été réalisés :

- la mise en place d'une gestion technique centralisée ainsi que l'ajout de diverses sondes de régulation, la réfection et l'isolation des façades de l'école des neiges de Valberg ;
- la remise en état du système de sécurité incendie, la réfection de la centrale de traitement d'air de la cuisine-laverie de l'école des neiges d'Auron ;
- la réfection de la cuisine, le remplacement de l'armoire centrale de traitement d'air, la mise en place d'une régulation, le remplacement des sols souples du réfectoire, la fourniture et la pose d'une barrière de séparation entre la zone de livraison et la cour des enfants de l'école des neiges de La Colmiane ;
- la fourniture et la pose de fenêtres isolantes, de portes de sécurité et l'habillage de tous les soubassements bois dans le réfectoire, la fourniture et la pose d'une mezzanine, le remplacement de tous les blocs autonomes d'éclairage de sécurité de l'école de la mer de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

L'ensemble de ces travaux s'est élevé à 711 420 € pour l'investissement et 176 302 € pour le fonctionnement.

Aide aux œuvres sociales de jeunesse et de vacances (OSJV)

141 000 € ont été versés à 12 OSJV pour des dépenses de fonctionnement et 55 300 € à 3 OSJV pour l'investissement.

ZOOM

Écoles départementales de montagne : dans un souci de diversification de l'offre, elles proposent depuis deux ans des séjours d'intégration pour les classes de 6^{ème} des collèges du département.

1^{ère} édition des rencontres départementales du sport : à l'initiative de Vanessa SIEGEL, Vice-présidente du Département des Alpes-Maritimes en charge des sports, la collectivité a lancé cette opération le 20 octobre 2018 à Villeneuve-Loubet. Cet événement a pour objectif de valoriser la politique sportive départementale à travers un thème. En 2018, le thème choisi a été « Sports et Handicap ».

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
76,4 M€

Montants mandatés
73 M€

Taux de réalisation
95,55 %

L'ÉDUCATION

Permettre un fonctionnement optimal des 73 collèges publics des Alpes-Maritimes et améliorer le cadre de vie des collégiens

Les actions conduites s'inscrivent suivant 4 axes ou programmes : les constructions neuves, les réhabilitations et extensions, les équipements sportifs et la maintenance des collèges.

L'année 2018 a été marquée par la livraison des opérations immobilières suivantes :

- le nouveau collège de Pégomas Arnaud Beltrame avec son gymnase ;
- le bâtiment externat rénové et étendu et la demi-pension du collège Simone Veil (ex Victor Duruy) à Nice ;
- les cuisines entièrement restructurées des collèges Henri Matisse, Catherine Ségurane et Joseph Vernier à Nice ;
- le ravalement des façades du collège Auguste Blanqui à Puget-Théniers ;
- le gymnase du collège Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer.

Opérations 2018 qui se poursuivent en 2019 :

- les travaux d'extension et de restructuration du collège Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var ;
- les travaux de restructuration du CDI du collège Henri Matisse à Nice ;
- les travaux de réhabilitation des collèges Les Vallergues à Cannes, Pierre Bonnard au Cannet, Albert Camus à Mandelieu La Napoule, Roger Carles à Contes et La Bourgade à La Trinité, au titre d'une programmation pluriannuelle ;
- les travaux de réfection des façades du collège Jean Franco à Saint-Etienne-de-Tinée ;
- la reconstruction du gymnase du collège Emile Roux au Cannet ;
- la construction du gymnase du collège Simone Veil à Nice.

Des études se sont poursuivies en 2018 dont :

- la reconstruction sur site du collège Les Campelières à Mougins ;
- la sécurisation du collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée vis-à-vis du risque inondation.

CHIFFRES CLÉS

Un patrimoine composé de :

- 73 collèges
- 1 école (Freinet à Vence)
- 51 gymnases et/ou salles de sport

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Poursuite du Plan collèges avenir :

Les études de programmation sont en cours pour la reconstruction du collège Les Campelières qui sera le 7^{ème} et dernier collège de type Pailleron à ossature métallique du département.

Dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée des collèges (Ad'Ap) pour les personnes handicapées, les principales opérations en 2018 ont concerné :

- la création d'un dispositif visuel pour signaler les fins de cours dans différentes salles du collège Jean-Henri Fabre à Nice ;
- la poursuite de travaux d'accessibilité et de mise en place de la rampe PMR (personnes à mobilité réduite) au collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée ;
- la mise en conformité handicap des mains courantes des escaliers dans divers collèges ;
- la construction de 3 ascenseurs au collège Les Vallergues à Cannes qui se poursuit en 2019.

Dans le cadre du plan « Sécurité collèges » :

Les travaux, avec un budget global de 12 M€, se sont poursuivis en 2018 avec notamment :

- la mise en place de clôtures et occultations dans les collèges Albert Camus à Mandelieu La Napoule, La Sine à Vence, La Chênaie à Mouans-Sartoux, André Maurois à Menton, Jules Verne à Cagnes-sur-Mer, Louis Nucéra et Jean-Henri Fabre à Nice, Les Mûriers et Gérard Philippe à Cannes, Canteperdrix à Grasse et Les Campelières à Mougins ;
- le renforcement de la vidéoprotection des 73 collèges et de l'école Freinet, avec un parc constitué de 736 caméras.

L'ensemble des dépenses en faveur des collèges s'est élevé en 2018 à 39 192 872 € en investissement et 3 576 735 € en fonctionnement.

Pour assurer le fonctionnement des établissements :

- versement des ressources nécessaires aux dépenses de fonctionnement : 11 138 726 € ;
- achat ou remplacement du mobilier des collèges et gymnases départementaux, des matériels de cuisine, des structures artificielles d'escalade ;
- gestion des personnels techniques en lien avec la DRH, soit environ 1 000 personnes sur l'ensemble des collèges pour assurer l'entretien, la maintenance, la restauration et l'accueil ;
- garantie de services de restauration de qualité en respectant les normes d'hygiène HACCP sur l'ensemble des collèges.

Concernant les 19 collèges privés sous contrat d'association avec l'État :

- versement d'un forfait externat pour la part « matériel » de 240,45 € par élève et pour la part « personnel » de 309,82 € ;
- participation aux travaux d'investissement (mise aux normes, grosses réparations) et prise en charge de l'annuité d'emprunt de l'exercice en cours souscrit par les établissements pour un montant total de plus d'1 M€ dans le cadre de la loi Falloux. Suite à la mise en place du plan « Sécurité collèges », la priorité des travaux d'investissement a été donnée à la mise en sécurité des locaux.

Concernant l'ensemble des collèges :

- conclusion de conventions de mise à disposition réciproque et gracieuse avec les communes afin de permettre aux collégiens l'utilisation des installations sportives pour les cours d'éducation physique et sportive ;
- prise en charge des transports afférents à ces cours et aux activités éducatives scolaires et périscolaires.

Développer l'usage du numérique dans les collèges des Alpes-Maritimes :

Poursuite de l'expérimentation des tablettes tactiles en 2018 :

Le Département a poursuivi sa politique de déploiement de moyens numériques pour les collèges avec en particulier une vingtaine de collèges supplémentaires connectés par une liaison numérique très haut débit.

- 2 400 postes informatiques et 300 vidéoprojecteurs remplacés ;
- 1 900 tablettes tactiles mises à disposition (un niveau supplémentaire en cartable numérique dans les 8 collèges pilotes) et des classes mobiles, sous la forme de chariot ou de valise de transport, et dans 12 nouveaux collèges en classe mobile (La Bourgade à La Trinité, Les Mimosas à Mandelieu La Napoule, Saint-Exupéry à Saint-Laurent-du-Var, Maurice Jaubert à Nice, Jules Romains à Nice, Simon Wiesenthal à Saint-Vallier-de-Thiery, Gérard Philippe à Cannes, Raoul Dufy à Nice, Canteperdrix à Grasse, Jean-Henri Fabre à Nice, Notre-Dame de la Tramontane à Antibes, Fénelon à Grasse) ;
- remplacement de certaines tablettes, dotées en 2013 pour les classes unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ;

Le parc informatique des collèges :

- plus de 6 400 tablettes tactiles déployées dans les collèges publics et privés du département pour un investissement total de 732 000 € ;
- 11 000 postes informatiques ;
- Espace numérique de travail (ENT) Agora 06, plus de 10 millions de connexions.

Le très haut débit dans les collèges :

Généralisation de la fibre optique avec une vingtaine de collèges connectés en internet THD, avec plus de 100 Mo.

Promouvoir la vie citoyenne des élèves et soutenir leur famille :

Une politique volontariste est développée depuis plusieurs années afin d'accompagner les familles nécessiteuses, tout en valorisant le mérite et l'excellence des élèves, grâce à :

- différentes aides sociales :
 - « Scolarité 06 » : subvention d'études destinée aux familles modestes (1 316 119 €) ;
 - « Cantine 06 » : aide de 1 € par repas pris à la cantine pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (1 763 251 €) ;
- la récompense de l'excellence :
 - une aide au mérite pour les étudiants boursiers ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat avec l'octroi d'une prime de 200 € pour les bacheliers titulaires de la mention « Très bien », une récompense pour les lauréats maralpains des Olympiades, et les bourses au mérite de l'enseignement supérieur (279 400 €) ;
 - un dispositif « Pass Excellence 06 » pour récompenser les titulaires du brevet avec mention « Très bien » ;
 - des prix de fin d'année aux collégiens les plus méritants (55 181 €).

Promouvoir les initiatives :

Plusieurs mesures à destination de la jeunesse des Alpes-Maritimes âgée de 18 à 25 ans révolus sont mises en œuvre : aide au logement ou à la scolarité, bourse d'enseignement supérieur. Pour l'année scolaire 2017/2018, 468 jeunes ont bénéficié d'une mesure du Département.

La collectivité poursuit par ailleurs son dispositif de catalogue d'offres péri-éducatives « Ac' Educ » qui propose des activités en lien avec les associations et les organismes soutenus par le Département dans les domaines du spectacle vivant, de l'environnement et du développement durable, de la découverte des métiers, des sciences...

182 offres ont été proposées et 370 dossiers ont été retenus sur 2017/2018, soit 80 % des demandes : 15 700 collégiens bénéficiaires répartis sur 68 établissements publics et 10 privés.

Le Département participe aussi à l'apprentissage de la citoyenneté avec le Conseil départemental des jeunes (CDJ 06) qui a travaillé sur les thèmes des gestes qui sauvent et des conduites addictives chez les jeunes, en vue de réaliser des campagnes de sensibilisation qui ont été déployées dans tous les collèges.

La médiation scolaire :

Dans le cadre du plan Sécurité développé par le Département, le dispositif de médiation scolaire assure une présence sécuritaire aux abords de l'ensemble des collèges du département.

Pour la rentrée scolaire 2018/2019, cette prestation, très efficace en termes d'apaisement du climat social, est maintenue au travers d'un nouveau marché avec les associations La Semeuse et P@je, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Enfin, le plan d'actions départemental pour le respect des valeurs républicaines et citoyennes s'est poursuivi en 2018 auprès des jeunes autour de trois grands volets :

- le devoir de mémoire ;
- le respect des principes républicains ;
- la lutte contre la radicalisation.

ZOOM

Dispositif « Pass Excellence 06 » : diplôme national du brevet - mention « Très bien »

Ce passeport numérique, d'une valeur de 150 €, permet aux lauréats d'accéder gratuitement à un panier d'activités artistiques, culturelles et sportives (luge d'été, sorties voile, spectacles de théâtre...). Ce dispositif se substitue à la prime de 100 € versée antérieurement aux lauréats.

1 855 Pass Excellence ont été activés sur 2 675 lauréats du brevet.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
3 M€

Montants mandatés
2,1 M€

Taux de réalisation
70 %

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Entretien et travaux dans les bâtiments d'enseignement supérieur

Le programme « Entretien et travaux dans les bâtiments départementaux d'enseignement supérieur » concerne les sites Stephen Liégeard et George V à Nice, sites gérés par l'École supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice (ESPE). Ce programme comprend deux axes majeurs d'intervention :

- la conservation du patrimoine bâti départemental qui a pour objet d'assurer en permanence un niveau de performance, de confort et de sécurité des bâtiments existants ;
- la mise aux normes des bâtiments pour les personnes en situation de handicap afin de leur permettre une participation effective et entière à la vie sociale.

En 2018, les principales opérations ont porté sur la poursuite des grosses réparations et aménagements des sites George V et Stephen Liégeard à Nice.

L'ensemble de ces travaux s'est élevé à 120 582 € en investissement et à 57 930 € en fonctionnement.

Enseignement supérieur, recherche et vie scolaire

La politique départementale a notamment porté sur :

- la densification du potentiel d'enseignement supérieur-recherche avec la poursuite du soutien financier de 50 000 € accordé à la Fondation nationale des sciences politiques pour l'aide au développement du premier cycle « Moyen-Orient Méditerranée » de Sciences Po à Menton ;
- le vote d'une aide de 500 000 € en faveur de l'Université Nice Sophia Antipolis pour le volet équipements de l'Institut méditerranéen du risque, de l'environnement et du développement durable (IMREDD), dans le cadre du CPER 2015-2020 ;
- l'adoption de l'avenant n°2 à la convention partenariale de site signée le 15 mars 2012 dans le cadre de l'opération Campus prometteur Nice Sophia Antipolis, modifiant le plan de financement du projet Campus santé de Nice (modification de la répartition de la participation de l'Etat entre les deux tranches du projet) ;
- l'adoption d'une convention territoriale d'exercice concerté relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, définissant les objectifs de rationalisation et les modalités de l'action commune des parties en matière de soutien aux projets d'enseignement supérieur et de recherche.

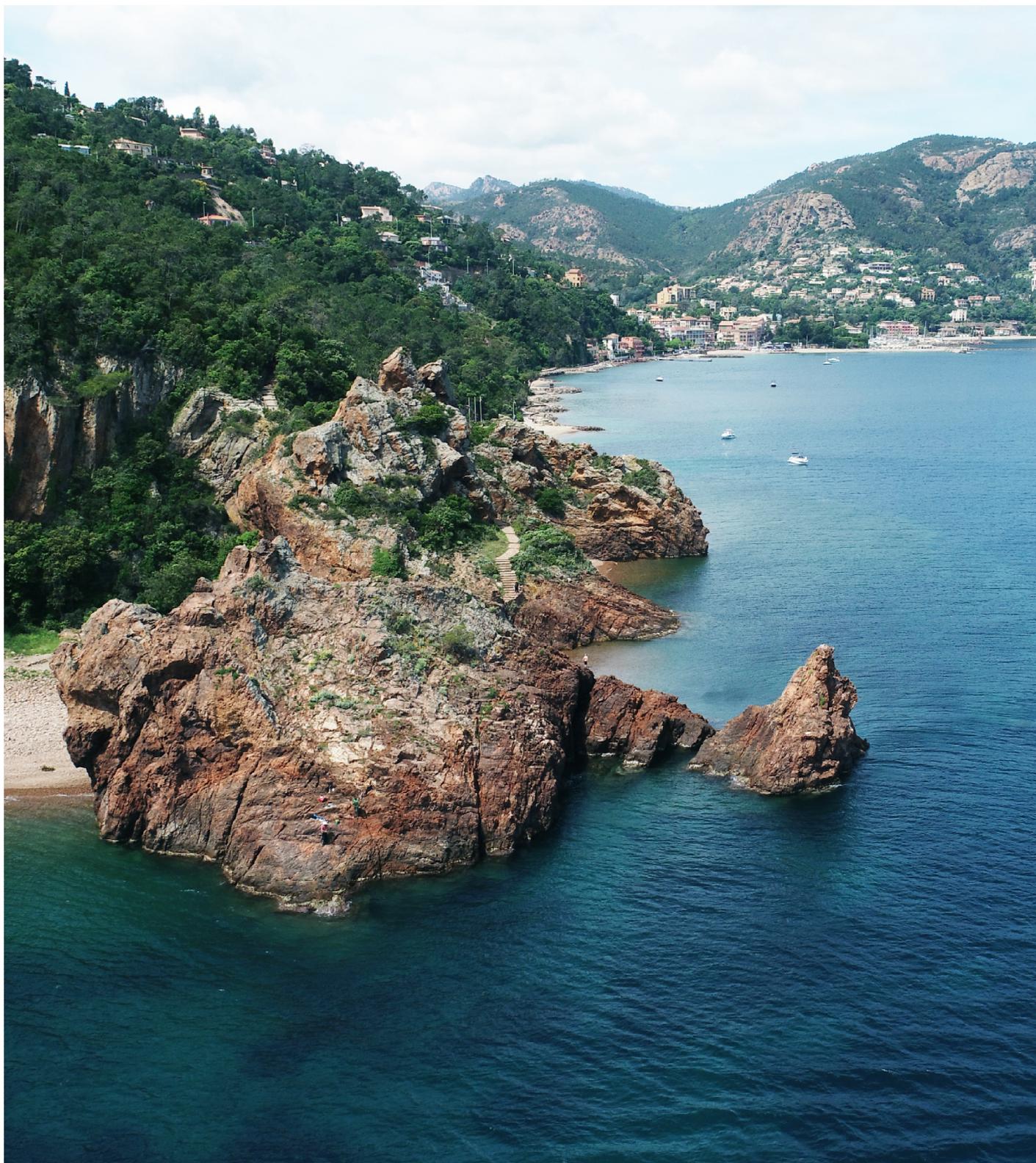
CHIFFRES CLÉS

Le Département intervient à hauteur de 8,771 M€ dans l'avenant n°2 à la convention partenariale de site « Opération Campus prometteur Nice Sophia Antipolis », sur un total de 56,769 M€

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Inauguration du nouveau bâtiment d'hébergement de l'Institut de la Mer de Villefranche-sur-Mer, le 15 juin 2018.

Le Département a apporté une aide de 1,666 M€ à Sorbonne Université (ex Université Pierre et Marie Curie) pour ce projet dans le cadre du CPER 2007-2013.



Inauguration du Parc maritime départemental Estérel Théoule

LA MISSION AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Pour le Département, l'exigence d'égalité et de qualité est une nécessité en termes de développement, d'attractivité et de qualité de vie. De nombreux investissements ont été réalisés en 2018 pour rendre le département toujours plus attractif : en particulier pour livrer le très haut débit pour tous, pour soutenir le tourisme, l'agriculture et préserver nos espaces naturels.

Le Département soutient activement l'agriculture. L'adoption en 2017 de la convention avec la Région a contribué à poursuivre le soutien des projets de modernisation des exploitations agricoles. En complétant la dotation « jeune agriculteur » la collectivité aide également les agriculteurs à s'installer et grâce à la plateforme « 06 à Table ! » les producteurs locaux peuvent fournir aux cantines de nos collèges les produits frais de leur récolte.

Dans le cadre de la lutte contre les fléaux agricoles et pour protéger la filière apicole, le Département a maintenu son action de lutte contre le frelon asiatique en missionnant des entreprises spécialisées pour assurer la destruction des nids.

Afin de maintenir un niveau d'équipement compatible avec l'ambition touristique des Alpes-Maritimes, le Département a réorienté ses aides vers des projets conformes à son plan d'actions. A ce titre, il a poursuivi son effort sur la filière des jardins en lien avec le projet transfrontalier Alcotra « Jardival », en mettant en place des financements pour la rénovation des jardins.

Plus que jamais garant de la solidarité territoriale, le Département accompagne les communes dans leurs projets d'investissement au titre de l'aide aux collectivités, comme par exemple la construction d'un groupe scolaire à Lantosque ou la reconstruction du site de l'EHPAD L'Escalinada à Villefranche-sur-Mer. Les actions et services développés dans les Maisons du Département et les Maisons des seniors constituent, par ailleurs, un véritable réseau de proximité au service des usagers dans un contexte de fermeture des guichets d'accueil de nombreuses administrations et partenaires. Pour les seniors, le Département a augmenté le nombre de places du programme « Seniors en action » pour répondre à leurs attentes.

Disposer d'une couverture numérique satisfaisante est, en outre, une priorité pour un Département 100 % fibre à l'horizon 2021. Une maîtrise d'ouvrage forte du SICTIAM a permis en 2018 de nombreux chantiers THD qui se sont déployés dans les haut et moyen pays.

Après l'attribution en 2017 par l'État au Conservatoire du littoral de 350 hectares de domaine public maritime sur la commune de Théoule-sur-Mer, la création effective du parc maritime départemental Estérel-Théoule, première aire marine protégée du département, a été actée le 26 mars 2018, par la signature de la convention par laquelle le Conservatoire du littoral en délègue la gestion au Département, à la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et à la commune.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits :
222,4 M€

Montants mandatés :
194,4 M€

Taux de réalisation :
87,41 %

Le logement

L'emploi, le tourisme et l'attractivité du territoire

La sécurité

Le transport et les déplacements

Les ports départementaux

La solidarité territoriale

Le plan environnemental GREEN Deal

La politique numérique

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
10,8 M€

Montants mandatés
10,5 M€

Taux de réalisation
97,22 %

LE LOGEMENT

Au-delà de l'accompagnement des interventions de la société d'économie mixte locale (SEML) Habitat 06 et des programmes de rénovation urbaine, deux dispositifs d'aides aux particuliers complètent la politique départementale en faveur du logement. Il s'agit :

- au titre de la solidarité territoriale, de l'aide à l'amélioration de l'habitat rural et à la préservation de l'architecture locale ;
- au titre de la politique en faveur des personnes âgées, de l'aide à l'adaptation du logement pour favoriser leur maintien à domicile.

L'aide à la rénovation urbaine

Les programmes de rénovation urbaine de Nice (Les Moulins, Pasteur, L'Ariane, Nice centre), Grasse (gare et porte est) et Cannes (Ranguin) totalisent un investissement global de 504 M€, le Département intervenant à hauteur de 69,12 M€ pour l'ensemble des programmes.

Les aides départementales aux organismes opérateurs, sous la forme de garanties d'emprunt pour la construction ou la réhabilitation de logements sociaux, représentent un capital garanti qui s'élève à 149,6 M€ au 31 décembre 2018 dont 13,7 M€ pour 2018.

CHIFFRES CLÉS

755 532 € engagés pour la rénovation de 92 logements dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés

265 logements adaptés au vieillissement

101 logements nouveaux livrés par l'opérateur départemental Habitat 06

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Lancée en 2006, la SEML Habitat 06 poursuit le développement de son activité sur la production de logements sociaux et sur l'accession à la propriété. Son action concerne tant la construction neuve que l'acquisition-amélioration, sans exclure la reprise de patrimoines existants. Par ailleurs, l'opérateur répond aux besoins de résidences pour des populations spécifiques telles que les seniors, les étudiants, les saisonniers ou les personnes en situation de handicap.

Ainsi, dans le cadre d'un plan d'actions initié en 2013, la SEML Habitat 06 a diversifié son intervention sur de nouveaux axes incluant :

- la remise à niveau du parc d'hébergements touristiques et de logements des saisonniers, pour accompagner notamment les investissements dans les grands équipements touristiques (stations de montagne, thermes de Berthemont-les-Bains, Vesúbia Mountain park) ;
- le développement économique dans les périmètres prioritaires ;
- la prise en compte du vieillissement (réalisation de résidences sociales destinées aux personnes âgées autonomes, adaptation du parc de logements existants et promotion de services permettant d'améliorer la qualité de vie des locataires).

Concernant le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) de Nice (Thiers/Notre-Dame), le Département a contribué à hauteur de 5,68 M€ avec des aides relatives à la requalification des îlots dégradés, à l'aménagement des espaces publics et à la construction de logements. En 2018, 755 532 € ont été engagés pour la rénovation de 92 logements.

L'appui opérationnel à la production de logements

Par délibération du 30 novembre 2018, l'assemblée départementale a approuvé l'augmentation de la participation du Département au capital social de la SEML Habitat 06 à hauteur de 3 M€.

Les aides apportées au programme d'Habitat 06 vont contribuer à la création de 353 logements nouveaux.

Les aides aux particuliers

Concernant l'amélioration de l'habitat rural, 234 logements ont bénéficié d'un total d'aides de 485 892 €. Cette mesure permet aux habitants d'adapter le confort du bâti ancien, tout en protégeant le charme et l'authenticité des villages de ces territoires.

Entré en vigueur en février 2014, le dispositif « Adaptation des logements des seniors aux défis du vieillissement » a permis à près de 992 allocataires de l'APA (GIR 1 à 4) et personnes âgées de 80 ans et plus, d'obtenir une aide pour réaliser des travaux de nature à favoriser leur maintien à domicile.

Ainsi, en 2018, c'est un montant total de 553 152 € qui a été engagé par le Département pour l'adaptation des logements de 265 seniors.

ZOOM

La réalisation de résidences sociales pour les seniors autonomes : les résidences autonomie 06

Cette année, 2 nouvelles résidences sociales destinées aux personnes âgées ont été mises en chantier :

- la résidence Sianéo à Mandelieu-La Napoule qui comptera 90 logements ;
- la résidence Porte Neuve à Grasse composée de 103 logements .

Ces résidences appliquent un cahier des charges comprenant :

- des équipements de domotique ;
- l'accueil de services à domicile dans les parties communes ;
- la mise en place d'animations ;
- la présence d'un gardien, en surveillance passive, pour la préservation des liens entre les résidents.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
9,8 M€

Montants mandatés
8,8 M€

Taux de réalisation
89,8 %

L'EMPLOI, LE TOURISME ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Emploi

Le Département a poursuivi :

- le partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat sur la thématique de la réinsertion : 92 personnes issues du RSA ont retrouvé une activité et 88 l'étaient encore au 31 décembre 2018 ;
- le soutien à la French Tech Côte d'Azur ;

Le Département a également mené de nouvelles actions concernant :

- l'organisation du concours numérique « Tourisme et sport », réalisé dans le cadre du SMART Deal, dont les 2 lauréats seront accompagnés par l'incubateur PACA-Est pendant un an ;
- le soutien à l'Université Côte d'Azur pour la candidature du territoire au label 3IA, le gouvernement l'ayant présélectionnée pour accueillir un institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle.

Malgré la nouvelle loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, portant sur l'apprentissage, le Département a participé au bouclage financier et au lancement du Campus régional de l'apprentissage porté par la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur, projet labellisé « Investissement d'avenir » par l'État.

Tourisme

Le Département porte les projets de développement touristique structurants ainsi que des actions d'ingénierie. Il accompagne les professionnels en matière de labels et marques.

L'ensemble des actions est réalisé en partenariat avec les acteurs locaux : Comité régional du tourisme (CRT) Côte d'Azur France, CCI Nice Côte d'Azur, Grande Traversée des Alpes, Offices de tourisme, parcs, Gîtes de France, Syndicats des hôteliers...

Le Département focalise son intervention essentiellement sur les haut et moyen pays où l'initiative privée peut faire défaut ou sur des thématiques spécifiques comme le tourisme sportif ou culturel, pour maintenir et développer l'activité économique et l'emploi, notamment en saison creuse.

CHIFFRES CLÉS

- 2,65 M€ en faveur du CRT
- 86 008 € en faveur d'autres associations (Gîtes de France, Grande Traversée des Alpes...)
- 27 300 € dans le cadre de l'aide départementale touristique

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Tourisme

Dans le cadre de la loi NOTRe, le tourisme demeure une compétence partagée. Cependant l'aide aux investissements a été révisée et n'est maintenue que pour les porteurs privés et associatifs.

Le Département a particulièrement :

- soutenu la montée en gamme des professionnels et la qualité de l'accueil de notre territoire via les marques nationales « Qualité Tourisme » et « Accueil vélo ». Il a poursuivi la gestion de la marque « Tourisme et Handicap », le déploiement de la charte « Accueil sportif et handicap » et il a maintenu sa réglementation en matière d'aide touristique pour l'amélioration de l'hébergement touristique ;
- poursuivi la mise en tourisme de l'événementiel sportif (développement d'animations sur l'Ultra-trail et le Marathon des Alpes-Maritimes, la Transvésubienne, le Roc d'Azur et participation aux 1^{ères} rencontres départementales du sport) et l'offre culturelle, avec le lancement de la carte des « Jardins et parcs de la Côte d'Azur » ;
- accompagné l'animation de la marque « Côte d'Azur France » par le CRT lors des 4^{èmes} rencontres départementales du tourisme ;
- animé le Cluster sport et tourisme Côte d'Azur via la commission Ingénierie ;
- inauguré la nouvelle boucle cyclable familiale à Saint-Vallier-de-Thiey.

Le Département est également partenaire de projets européens transfrontaliers d'envergure concernant notamment le projet MedCycleTour en lien avec l'Eurovélo8.

Maisons du Département (MDD) et Maisons départementales des seniors (MDS)

La légère augmentation de 1,7 % en 2018 de la fréquentation est en partie imputable à l'activité des MDS et à la montée en charge des démarches numériques. D'ailleurs, l'année a été marquée par la mise en œuvre d'un plan de transition numérique du réseau, dans le contexte de dématérialisation des démarches administratives, avec pour objectif de lutter contre la fracture numérique. Cela s'est traduit par le déploiement de points numériques en libre accès pour le public (ordinateurs connectés à internet et imprimante/scanner), l'équipement des MDD en bornes wifi, l'organisation d'ateliers de médiation numérique avec les partenaires du réseau dans les MDD et les MDS.

Par ailleurs, la Maison du Département itinérante a fait peau neuve en changeant le format et l'identité visuelle de la mission. L'acquisition d'un véhicule léger et la tenue des permanences au sein des locaux mis à disposition par les communes ont permis d'assurer la sécurité et le confort de la mission tout en améliorant la qualité du service rendu.

Enfin, l'ensemble des équipes a été mobilisé sur des démarches qualité avec la mise en conformité des pratiques d'accueil au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et l'harmonisation des procédures.

Le programme Seniors en action représente :

- plus de 21 000 seniors inscrits au dispositif, soit une augmentation de 21,5 % depuis 2017 ;
- des actions phares qui ont été reconduites ou créées et qui ont enregistré une large fréquentation :
 - la 5^e édition de la journée départementale des seniors au palais Acropolis de Nice, le 23 novembre 2018, en collaboration avec la direction de l'Autonomie et du handicap : 5 000 seniors ont pu assister à un spectacle gratuit, couplé avec la visite de stands d'information et ateliers sur la prévention, la santé et le bien vieillir ;
 - les concours : la départementalisation des activités seniors est une préoccupation prioritaire avec l'organisation de concours départementaux. En 2018, les concours « Danse avec les seniors », « Pétanque seniors » et « Belote seniors » ont réuni chacun un demi-millier de seniors lors de journées sélectives dans de nombreuses communes du département ;
 - le lancement du 1^{er} Printemps des seniors, du 7 avril au 3 juin 2018, dans plusieurs communes et EHPAD du département, proposant plus de 10 000 places pour des concerts gratuits avec une grande clôture départementale le 3 juin au palais Nikaïa à Nice.

Aménagement du territoire

En qualité de personne publique associée, le Département a suivi près de 54 procédures d'urbanisme. Ces procédures ont porté notamment sur l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) ouest et du SCOT du Pays des Paillons, l'examen avant arrêt du plan local d'urbanisme (PLU) métropolitain, l'arrêt du PLU d'Antibes, les mises en compatibilité des PLU de Grasse et Mouans-Sartoux pour la réalisation de l'aménagement routier de la Paoute.

Dans le cadre des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), 8 dossiers ont fait l'objet d'avis. Ces projets sont situés pour la plupart sur l'ouest du département (Cannes, Grasse, Mougins, Le Tignet, Villeneuve-Loubet) et la Métropole Nice Côte d'Azur (Nice, La Trinité).

Il a également participé au suivi des projets de l'Opération d'intérêt national Eco-vallée et notamment au transfert du centre d'expérimentations de la Chambre d'agriculture (CREAM) et aux réflexions sur le devenir des terrains départementaux du Bec de l'Estéron en tant qu'espace de compensation écologique mutualisé.

Des contributions spécifiques à l'aménagement du territoire ont été apportées pour la révision du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Agriculture

Malgré la diversité des produits, leur forte identité et un large bassin de consommation, le contexte d'exercice de l'agriculture dans les Alpes-Maritimes reste fortement contraint. Dans le respect de l'application de la loi NOTRe, le Département a conventionné avec la Région pour poursuivre son soutien à l'investissement et à la modernisation des exploitations (AIME) mobilisant 1 088 175 € sur 58 projets générant un investissement total de 2 948 538 € dans les Alpes-Maritimes.

Pour leur installation et en complément de la dotation « jeunes agriculteurs », le Département a attribué 3 bourses agricoles à de jeunes agriculteurs en bio pour un montant total de 25 000 €. Le partenariat avec la Chambre d'agriculture, l'association Agribio 06 ainsi que toutes les structures œuvrant à l'organisation et au développement du monde agricole s'est poursuivi. De même, le Département soutient les élevages avec une participation de 40 à 60 % aux coûts des campagnes de prophylaxies animales et une aide au maintien de l'exercice vétérinaire en zone de montagne.

Dans le cadre de la lutte contre les fléaux agricoles :

- la lutte contre l'invasion du frelon asiatique : 1 608 signalements et destruction de 684 nids. L'activité a bondi de 91,4 % par rapport à l'année précédente. Le coût global s'élève désormais à 185 898 € auquel se déduira la contribution des EPCI et communes signataires de la convention de partenariat ;
- la lutte contre la bactérie *Xylella fastidiosa* : 2018 a marqué la fin de l'intervention du Département pour les actions d'arrachage et de traitements phytosanitaires chez les particuliers en zone infectée. L'efficacité même de ces actions restant incertaine, le Département souhaite privilégier des actions de recherche sur son territoire. Il a contribué à hauteur de 50 830 € pour le traitement de 25 foyers depuis le début du dispositif en 2015 et 63 000 € dans le cadre de la convention avec la Chambre d'agriculture qui a pris fin.

ZOOM

MDD et MDS

229 146 démarches-usagers réalisées auprès des 9 Maisons du Département, des 3 Maisons des seniors et de la Maison du Département itinérante (MDDi).

Plateforme d'approvisionnement « 06 à Table ! »

33 collèges sont désormais servis par 32 producteurs locaux engagés dans cette démarche.

Plus de 202 tonnes de produits ont été livrés (fruits, légumes, œufs).

Après l'obtention du marché de fourniture du « Groupement d'achats de la Côte d'Azur » en 2017, la plateforme confirme son statut de fournisseur officiel en légumes frais des collèges et lycées des Alpes-Maritimes.

Le Restaurant inter-administratif a également opté pour ce type d'approvisionnement.

8,8 tonnes de produits ont été commandés pour la qualité des repas des agents.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
83,1 M€

Montants mandatés
82,5 M€

Taux de réalisation
99,28 %

LA SÉCURITÉ

La politique Sécurité permet de prendre en compte l'amélioration de la qualité de vie des habitants des Alpes-Maritimes via d'une part, le développement et l'amélioration de la présence des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire et d'autre part, l'action du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Les dépenses de cette politique ont représenté en 2018, 82,5 M€ dont 76,5 M€ de participation au fonctionnement du SDIS et 175 469 € de dépenses d'investissement (142 841 € pour travaux et 32 628 € d'achat de matériels divers).

Plan sécurité immobilier relatif aux gendarmeries, commissariats, ouvrages de sécurité civile

A ce jour, les avancements du plan sécurité sont les suivants :

Les opérations BEA (baux emphytéotiques administratifs) font l'objet de deux conventions distinctes : l'une entre l'emphytéote et le Département, l'autre entre le Département et l'État (Gendarmerie nationale et Police nationale). D'une part, le Département verse des loyers à l'emphytéote pour la construction et d'autre part, il récupère un loyer pour la sous-location du bâtiment à l'État.

Le coût total annuel des loyers et charges versés par le Département en 2018 à l'emphytéote s'élève à 5 670 911 €.

Le coût total annuel des loyers versés par l'État en 2018 au Département représente 5 947 301 €.

Entretien et travaux dans les gendarmeries, les commissariats et la base de sécurité civile

En matière d'entretien et de travaux dans les bâtiments liés à la sécurité, le Département a poursuivi sa stratégie patrimoniale selon deux axes :

- la conservation du patrimoine bâti départemental qui a pour objet d'assurer en permanence un niveau de performance, de confort et de sécurité des bâtiments existants ;
- la mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées afin de permettre une participation effective et entière de toutes les personnes handicapées à la vie sociale.

Ce programme d'entretien et travaux dans les bâtiments liés à la sécurité s'est traduit en 2018 par la réalisation des travaux suivants :

- remise à niveau des installations de chauffage des logements des gendarmeries de Levens et de Saint-Martin-du-Var ;
- mise en conformité tout handicap de la gendarmerie de Saint-Martin-Vésubie et du commissariat de Grasse ;
- divers travaux de maintenance des bâtiments.

L'ensemble de ces travaux pour les bâtiments liés à la sécurité s'est élevé à 142 841 € en investissement et à 98 992 € en fonctionnement.

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

En 2018, 76,5 M€ ont été versés au service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes. L'intégralité de ce montant a été attribuée sous forme de subvention de fonctionnement.

CHIFFRES CLÉS

Le SDIS en 2018 :

112 996 interventions

76 centres d'incendie et de secours (CIS)

Le plan sécurité immobilier concerne en 2018:

- 2 commissariats
- 14 gendarmeries

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
3,5 M€

Montants mandatés
2,3 M€

Taux de réalisation
65,71 %

LE TRANSPORT ET LES DÉPLACEMENTS

Les transports multimodaux et déplacements

Au titre des grands projets structurants, la concertation relative à la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur a vu, en 2017, la concrétisation d'un consensus de l'ensemble des acteurs impliqués sur le territoire du département des Alpes-Maritimes.

Le rapport d'étape du comité d'orientation des investissements de janvier 2018 visant à établir la programmation des investissements de l'État soutenable à 5 ans et la planification à 15/20 ans en matière de transport et de mobilité, a confirmé la pertinence du projet de Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur pour l'amélioration des mobilités indispensables à l'attractivité territoriale, au développement économique et notamment touristique mais également à l'évolution démographique des Métropoles.

La priorité concerne la désaturation des nœuds ferroviaires marseillais et azuréens pour permettre d'offrir plus de trains au quotidien en favorisant un accompagnement concret d'opportunités de requalification urbaine avec la création de nouvelles gares, notamment à Nice, Sophia Antipolis et Cannes La Bocca, porte d'entrée de l'ouest des Alpes-Maritimes. Cette stratégie de mobilité devrait se concrétiser dans le cadre de la future loi d'orientation des mobilités.

Élaboré à la suite des Assises nationales de la mobilité, le projet de loi d'orientation des mobilités a été présenté en Conseil des ministres le 26 novembre 2018 et est actuellement en cours d'examen parlementaire. Le projet prévoit 13,4 milliards d'euros pour les investissements dans les infrastructures de transport pour la période 2018/2022 intégrant notamment la modernisation des réseaux et la désaturation des grands nœuds ferroviaires. L'engagement des travaux de la phase 1 de la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur, estimés à 430 M€, s'inscrit dans ce cadre budgétaire et comprend l'amélioration du nœud marseillais et la desserte de l'aéroport de Nice et de l'Opération d'intérêt national dans la Plaine du Var. Les études se poursuivent pour le traitement global du nœud azuréen intégrant les gares de Cannes La Bocca et Sophia Antipolis et leur programmation à une échéance raisonnable.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Si la compétence relative aux transports est désormais exercée par la Région depuis le 1^{er} janvier 2017, en application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Département demeure engagé dans le financement des grands projets ferroviaires et multimodaux et participe à ce titre aux comités de pilotage pour contribuer aux décisions stratégiques pour le développement de notre territoire.

Le Département poursuit sa mission de transport des enfants handicapés, celle-ci relevant désormais de la politique d'aide en faveur des personnes handicapées.

Par ailleurs, les travaux d'amélioration de la capacité de la ligne Cannes-Grasse ont intégralement été achevés fin 2018.

La modernisation de la ligne des Chemins de fer de Provence a fait l'objet d'une première phase de travaux entre avril et juillet 2018 pour rénover les voies et les quais ainsi que leur mise en accessibilité.

Les études d'amélioration de la fiabilité, de la régularité, de la capacité de la ligne Mandelieu-Vintimille se sont poursuivies dans la perspective de travaux en 2019.

Le pôle d'échanges multimodal de Nice Saint-Augustin - Aéroport de Nice constitue un enjeu stratégique concentrant de nombreux atouts et projets de développement. Le Département participe au financement des études de projet et des travaux de la gare ferroviaire du pôle d'échanges dans son volet ferroviaire mais également dans son volet gare routière, espaces publics, et bâtiment voyageurs.

Au titre des infrastructures multimodales sur routes, en 2018 le Département a poursuivi sa contribution aux projets menés par les différentes autorités organisatrices de la mobilité (AOM), concernant notamment :

- le projet de bus-tram de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA),
- la poursuite du bus à haut niveau de service de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL),
- la ligne 2 du tramway de l'agglomération niçoise,
- le car à haut niveau de service (CHNS) entre Nice et Sophia.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
0,5 M€

Montants mandatés
0,5 M€

Taux de réalisation
100 %

LES PORTS DÉPARTEMENTAUX

La politique portuaire départementale consiste à garantir le rayonnement portuaire tout en assurant la sécurité, la sûreté et l'accueil des usagers sur chacun des ports.

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoyant la possibilité de transférer la compétence portuaire départementale, au 1^{er} janvier 2017, le port de Cannes a été transféré à la commune de Cannes, le port de Golfe-Juan à la commune de Vallauris, le port de Menton à la commune de Menton et le port de Nice à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Par délibération du 8 décembre 2017, l'assemblée départementale a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2018, la création de la régie des ports départementaux de Villefranche-sur-Mer, à simple autonomie financière, pour la gestion des ports départementaux de Villefranche-Darse et Villefranche-Santé. Ces ports sont également dotés de crédits inscrits au sein d'un budget annexe.

Le Département exerce les rôles d'autorité portuaire et d'autorité investie du pouvoir de police portuaire pour les ports de Villefranche-Santé et Villefranche-Darse pour lesquels il assure les missions prévues par le code des transports.

Le Département assure les relations avec l'ensemble des acteurs portuaires : usagers, concessionnaires, compagnies maritimes, professionnels du nautisme, pêcheurs professionnels, riverains, services de l'Etat, municipalités.

Le service des ports de Villefranche-sur-Mer est constitué de quinze agents en activité dont un directeur et son adjoint, un agent comptable-régisseur, une coordinatrice administrative, deux agents techniques portuaires, deux agents « accueil-exploitation » ainsi que six surveillants de port répartis sur les deux sites et un commandant de port, responsable opérationnel. Il bénéficie en outre de deux renforts saisonniers.

L'activité plaisance a engendré de nouvelles missions liées à la gestion du plan d'eau concernant le contrôle des mouillages (plongées), le suivi des contrats des plaisanciers sur un logiciel dédié, la manutention, les grutages de navires.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Par délibération du 30 novembre 2018, la commission permanente a approuvé les modifications des statuts et du règlement intérieur de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, les tarifs et leurs conditions d'application, les plans de réception et de traitement des déchets des ports de Villefranche-Darse et Villefranche-Santé ainsi que la convention relative à la vidéoprotection du port de Villefranche-Santé.

Valorisation du patrimoine :

- Ports de Villefranche-Darse et Santé :
 - Bâtiments 229 216 €
 - Digués 19 182 €
 - Interface Ville/port 252 805 €
 - Outillage 414 766 €
 - Maintien du potentiel/entretien 12 322 €
 - Réseaux 12 484 €
 - Sécurité 93 936 €

Actions environnementales :

- Reconduction de la campagne annuelle « rade propre » concernant la collecte des déchets ménagers des navires en rade de Villefranche-sur-Mer (14 000 € TTC).
- Reprise par la régie de la démarche « Certification ports propres » en lien avec l'Union des ports de plaisance Provence Alpes Côte d'Azur (UPACA).

Autre investissement :

- Port de Nice :
 - Mise en service de la navette « Lou Passagin » (78 000 €).

Subventions :

- Subvention de fonctionnement de 31 000 € octroyée à la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) au titre de l'exercice 2018.
- Subvention de fonctionnement d'environ 67 000 € octroyée en 2018 au titre de l'exercice 2015 dans le cadre de l'aide au rôle d'équipage en faveur des pêcheurs professionnels des Alpes-Maritimes.
- Participation à l'observatoire portuaire des Alpes-Maritimes en partenariat avec la CCI NCA (4 000 € /an sur avis du comité de pilotage).

ZOOM

Début des travaux (réfection du quai et des réseaux) du ponton D sur le port de Villefranche-Darse qui accueillera en 2019 la station d'avitaillement.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
98,3 M€

Montants mandatés
78,9 M€

Taux de réalisation
80,26 %

LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Aides aux communes et à leurs groupements

En 2018, le Département demeure un acteur essentiel de la solidarité territoriale. Son action se manifeste cette année par le vote de plus de 600 subventions en faveur de communes et groupements de communes.

Le secteur des personnes âgées a bénéficié d'un engagement budgétaire fort du Département avec le financement des travaux de relocalisation de l'EHPAD « Au Savel » à Contes et l'extension du site de La Sofiéta à Villefranche-sur-Mer.

Les établissements d'enseignement ont également été soutenus par le Département. La construction d'une école maternelle à Blausasc ainsi que la construction d'une école primaire et maternelle à Berre-les-Alpes en sont des exemples significatifs.

Par ailleurs, le Département a participé à hauteur de 1 720 000 € à la construction du campus universitaire et des aménagements extérieurs du site « la Bastide Rouge » à Cannes.

Enfin, les infrastructures de voirie continuent à mobiliser des crédits importants avec une dotation cantonale d'aménagement qui s'élève à 6,49 M€.

Contrat de plan État-Région 2015-2020

Le montant total des aides départementales votées en faveur d'opérations ciblées inscrites dans la convention spécifique d'application dudit contrat avec le Département des Alpes-Maritimes représente 9,905 M€ sur une enveloppe prévue de 18,316 M€, dans les secteurs de l'enseignement supérieur-recherche, des routes (RD), du ferroviaire et de la culture, dont 0,53 M€ en 2018.

CHIFFRES CLÉS

Plus de 41 M€ de subventions en faveur des communes et groupements de communes, dont près de 10 M€ de subventions en faveur des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Malgré le contexte budgétaire toujours contraint, le Département réaffirme son rôle en matière de solidarité territoriale.

Il affirme à nouveau sa place de partenaire essentiel des collectivités dans le financement de leurs projets.

Participations aux syndicats mixtes

Le Département poursuit son action pour favoriser le développement économique des stations de montagne et renforcer l'attrait touristique des vallées sur l'ensemble de son territoire. Le développement des activités en toutes saisons est aujourd'hui indispensable pour maintenir l'attractivité de nos stations et le tissu économique local face à une concurrence toujours plus exacerbée.

17,8 M€ ont été dévolus aux participations aux syndicats mixtes pour le développement touristique des vallées et des stations de montagne. Le Département est membre de ces établissements publics, et sa part dans le budget de fonctionnement varie de 49 à 95 %.

L'année 2018 a été principalement marquée par la réalisation d'une opération d'optimisation et de numérisation du réseau de neige de production à Valberg, la livraison du nouveau télésiège de la station de Roubion et d'une piste homologuée FIS (Fédération internationale de ski) à Isola 2000.

Parallèlement, les investissements sur les autres stations du département se poursuivent avec l'extension des réseaux de neige de culture, l'optimisation du parc de remontées mécaniques et les travaux d'aménagement des cœurs de stations.

Programmes européens 2014-2020

Le Département bénéficie d'aides FEDER en faveur de projets en cours de réalisation dans lesquels il est partenaire :

- Programme transfrontalier France-Italie Alcotra : 3 projets simples du plan intégré thématique MITO dans le domaine des activités de pleine nature (aide de 658 750 €) et du projet PATRIM-Patrimoine naturel et culturel du plan intégré territorial ALPIMED (aide de 353 000 €) mettant en valeur le patrimoine par l'itinérance ainsi que le projet EDU-MOB (aide de 1 150 000 €) pour le développement et la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable en encourageant l'utilisation du vélo.
- Programme transfrontalier Italie-France Maritime : poursuite des projets Intense - Itinéraires touristiques durables (aide de 425 000 €) et Girepam - Gestion intégrée des réseaux écologiques par le biais des parcs et des zones marines (aide de 340 000 €).
- Programme MED avec le projet MEDCycletour sur la promotion du tourisme durable par le développement du cyclotourisme sur la voie méditerranéenne EuroVelo 8 (aide de 201 970 €).

Cette année, le Département a obtenu des aides FEDER supplémentaires dans le cadre du programme Maritime avec la sélection des projets MED COOP FIRE (aide de 239 326 €) et MED STAR (aide de 217 443 €) sur la prévention et la gestion conjointe avec l'Italie des risques d'incendies.

ZOOM

Une motion de soutien aux communes touchées par les intempéries des 29 et 30 octobre 2018 a été adoptée par l'assemblée départementale le 30 novembre 2018.

Cette motion se traduira par l'attribution d'aides financières au bénéfice des communes classées en état de catastrophe naturelle pour la réparation des dégâts liés à ces intempéries. Ainsi, le Département interviendra à hauteur de 45 % de la dépense d'investissement pour les communes rurales et de 20 % pour les communes urbaines.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
11,5 M€

Montants mandatés
8,4 M€

Taux de réalisation
73,04 %

LE PLAN ENVIRONNEMENTAL GREEN DEAL

Le Plan environnemental GREEN Deal, nouvelle orientation politique forte de la collectivité, a été mis en œuvre en 2018.

Les programmes composant cette politique ont vocation à préserver les espaces et sites, y compris marins, à valoriser le patrimoine naturel et bâti dans les espaces naturels, et à réduire l'exposition aux risques majeurs par la mise en œuvre d'actions de prévention, notamment des risques de feux de forêt.

Le comité d'experts du GREEN Deal a été installé le 6 novembre 2018 et a défini deux axes majeurs :

- la création d'une maison de l'environnement et de l'observation ;
- la mise en place d'un parcours d'éducation au développement durable à destination des jeunes.

Préservation et valorisation des espaces naturels

La fréquentation, en hausse, des 19 parcs naturels départementaux (4 650 ha) s'est élevée à 2,467 millions de visiteurs en 2018.

Les travaux d'aménagement, d'entretien et de valorisation de l'ensemble des parcs représentent 1 047 738 € en investissement et 715 312 € en fonctionnement, dans une démarche globale de préservation d'espaces naturels sensibles et d'espèces protégées, de pédagogie environnementale, d'accueil et d'accompagnement du public.

Dans le cadre de l'extension du parc naturel départemental des Rives du Loup, la procédure d'expropriation s'est poursuivie et devrait permettre de finaliser les acquisitions en 2019. Parallèlement, les études du projet de passerelle de la Luona ont été menées, pour une mise en œuvre escomptée en 2019 ou 2020. Cette passerelle permettra la liaison entre la partie amont (rive gauche, commune de La Colle-sur-Loup) et la partie aval du parc (rive droite, commune de Villeneuve-Loubet).

Le Département a acquis, par ailleurs, 46 170 m² de nouvelles parcelles naturelles au sein des parcs des Rives du Loup et du Sinodon pour une somme globale de 81 162 €.

Une nouvelle version des statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional des Préalpes d'Azur a été adoptée, portant notamment sur le montant total des cotisations statutaires fixé à 900 000 €, la part départementale de 25 % restant inchangée.

Programme « Entretien et travaux » (bâtiments liés aux espaces naturels)

Les réalisations se sont élevées à 981 750 € en investissement et à 179 088 € en fonctionnement (Camp des Fourches, Fort de la Drète).

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR)

Les travaux d'entretien et de restauration des itinéraires se sont poursuivis (820 000 € d'investissement) sur l'ensemble du territoire départemental.

Partenaire du projet européen INTENSE, dans le cadre du programme de coopération franco-italien MARITTIMO, avec un financement européen (FEDER) de 85 %, le Département poursuit la remise en état, le confortement et la promotion de sentiers inscrits au PDIPR en zone littorale.

Dans le cadre du programme de coopération franco-italien ALCOTRA, la collectivité est également engagée en tant que partenaire dans les projets PITEM/PITER ALPIMED, pour des travaux d'aménagement et de restauration de sentiers inscrits au PDIPR en zone montagne, et la mise en place et le renouvellement de la signalétique sur les itinéraires transfrontaliers, ainsi que dans le projet MITO (modèle intégré pour le tourisme outdoor) pour des travaux de restauration d'itinéraires et l'élaboration d'une base de données des activités de pleine nature. Ces projets sont également financés à 85 % par le FEDER.

CHIFFRES CLÉS

Espaces naturels, paysages
4,144 M€

Forêts
2,142 M€

Eau, milieu marin,
déchets, énergies
0,940 M€

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quatre programmes composent le Plan environnemental GREEN Deal :

- Espaces naturels, paysages
- Entretien et travaux (bâtiments liés aux espaces naturels)
- Forêts
- Eau, milieu marin, déchets, énergies

Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)

En 2018, 48 espaces, sites et itinéraires (ESI) conventionnés sont inscrits au PDESI et 46 ESI sont en cours d'étude.

Prévention et gestion des risques - Feux de forêt et opérations de mise en sécurité

Le programme d'entretien des ouvrages utiles à la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) a concerné, en 2018, 1 287 km de pistes, 991 km de sentiers inscrits au PDIPR, 332 km de débroussaillage linéaire de sécurité, 263 ha de débroussaillage surfacique et 575 réserves d'eau. A ceci s'ajoutent des opérations de brûlage dirigé sur 445 ha. Les 55 interventions opérationnelles menées par le service Force 06 représentent 4,4 % de l'activité, consacrés principalement, en 2018, au soutien concernant les inondations dans le département de l'Aude, l'épisode de neige du 1^{er} mars et la lutte active contre les feux de forêts. 7,6 % de l'activité ont été consacrés au réseau forestier de surveillance et d'alerte (RFSA) durant la saison estivale (guet terrestre fixe et patrouilles de surveillance). Les travaux exceptionnels ont représenté 3,9 % de l'activité pour 49 chantiers dont les principaux ont concerné la réalisation d'un sentier piétons sur le collège des Baous à Saint-Jeannet, la mise en sécurité du site du bâtiment Les Pins sur Valbonne avec la création d'une aire de sport, des opérations d'abattage et de mise en sécurité des voies sur la commune de Carros suite à l'incendie de l'été 2017.

Filière bois

42 275 € d'aides ont été alloués aux communes en 2018, dont 70 % pour le débardage par câble et 23 % pour les programmes forestiers (travaux sylvicoles, plantations, entretiens de pistes).

Un projet de coupe à vocation de prévention contre les incendies de forêt a été élaboré en secteur périurbain en lien avec les acteurs de la forêt publique et de la forêt privée sur la commune de La Gaude.

Prévention et gestion des risques - Risque sanitaire

L'exécution des politiques sanitaires publiques en 2018 a permis de maîtriser le risque sanitaire dans les collèges du département (8 500 analyses de denrées alimentaires, 1 800 analyses d'eau de consommation, 400 analyses légionelles), dans les élevages de bovins et de petits ruminants (20 000 analyses réglementaires), ainsi que dans les bâtiments du CADAM et extérieurs (380 analyses d'eau de consommation, 70 analyses légionelles). Dans ce cadre, le laboratoire vétérinaire départemental a également effectué 31 autopsies d'animaux sauvages : 13 loups, 13 dauphins et 5 rapaces pour la surveillance du virus West Nile.

Par ailleurs, plus de 40 000 analyses ont été menées dans les établissements de restauration. Le plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire EcoAntibio 2 a été mis en œuvre au niveau local, avec la réalisation de 1 800 antibiogrammes et des actions de communication auprès des vétérinaires praticiens.

Ces activités analytiques, essentielles pour une gouvernance sanitaire pertinente dans le département, font l'objet d'agrément et d'accréditations, conformément au décret n°2015-1902 du 30 décembre 2015 relatif aux conditions d'exécution des missions de service public dont sont chargés les laboratoires départementaux d'analyses.

Eau et milieu marin

Après l'attribution en 2017 par l'État au Conservatoire du littoral de 350 ha de domaine public maritime sur la commune de Théoule-sur-Mer, la création effective du parc maritime départemental Estérel-Théoule a été actée en 2018 avec la signature de la convention par laquelle le Conservatoire du littoral en délègue la gestion au Département, à la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et à la commune.

La mobilisation des fonds européens obtenus pour cette opération (85 % d'un montant maximum de 340 000 € sur la période 2017-2020) a pu ainsi être engagée avec le lancement des études, la réalisation de supports de communication et la pose de mouillages écologiques.

Énergies renouvelables

Les démarches pour l'implantation de la centrale solaire de Saint-Auban se sont poursuivies en lien avec l'opérateur Akuo qui s'est engagé sur un raccordement fin 2020 lié à la réalisation en cours du poste source sur la commune de Valderoure.

Déchets

48 véhicules hors d'usage ont été retirés sur les communes ne disposant pas d'un service de fourrière. Sur le CADAM, 357 kg de piles et 49,45 tonnes de papier ont été collectés pour être traités et recyclés.

ZOOM

Requalification de l'aire de jeux de Vaugrenier

Parc naturel départemental de Vaugrenier : 102 ha - 413 295 visiteurs.

Intégration paysagère de l'aire de jeux dans cet espace naturel sensible pour offrir des équipements conviviaux, ludiques, attractifs et mieux adaptés aux besoins des usagers selon les tranches d'âge.

420 900 € d'aménagements.

6 mois de fermeture de l'aire de jeux.

L'ouverture des nouveaux aménagements a eu lieu en juin 2018.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
5 M€

Montants mandatés
2,6 M€

Taux de réalisation
52 %

LA POLITIQUE NUMÉRIQUE

Projets numériques

Les initiatives liées à la modernisation du parc informatique et des outils bureautiques de la collectivité se sont poursuivies, ainsi que le programme d'équipement des sites départementaux en connexion wi-fi.

Une nouvelle gestion électronique des documents (GED) transverse a été installée associée à un outil de numérisation avec un premier volet concernant les flux documentaires du périmètre social (dossiers APA, PH).

Plus de 15 opérations de captures 3D avec drones ont été réalisées pour la mise en valeur des sites historiques du département ou en appui aux opérations des services des routes et des ouvrages d'art.

Le portail de consultation des données géographiques a été rénové.

L'expérimentation Doctolib a été lancée sur 14 salles concernant les PMI et le CeGIDD, avec une extension en perspective pour 2019.

Plusieurs applications ont été développées ou modernisées pour la lutte contre le frelon asiatique, l'organisation des soirées estivales, la gestion du plan voile.

Le portail numérique des savoirs des Alpes-Maritimes (collèges) a été remodelé avec une ouverture plus large du site.

Aménagement numérique du territoire

La politique départementale d'aménagement numérique du territoire se décline en 4 axes :

1. Suivi des travaux de déploiement du réseau d'initiative publique (RIP) 100 % FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) par le Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM).

La contribution départementale au SICTIAM permet d'alimenter le budget total d'investissement à hauteur de 14 M€ (dotation départementale de 2 M€ par an sur la période 2015-2021). A cela s'ajoutent des actions facilitant ou accélérant les opérations de déploiement comme :

CHIFFRES CLÉS

Schéma directeur départemental d'aménagement numérique (SDDAN) :

SICTIAM/réseau d'initiative publique (RIP) 100 % Fibre :
1 395 prises livrées / 4 726 prises en cours de construction / 41 000 prises à l'étude

Convention de programmation et de suivi des déploiements CPSD/Fibre secteur privé : suivi du déploiement Orange et SFR, prévention des redondances, engagement résultat couverture 100 % en 2020

4G : 3 sites acquis en cours de déploiement sur Ilonse, Conségudes, La Gordolasque

- la mise en place d'un guichet central destiné à simplifier les signatures de conventions nécessaires au déploiement de la fibre publique sur des propriétés départementales ;
 - le recours à des procédures de gestion domaniale routière innovante pour améliorer les conditions écologiques et financières d'exécution ;
 - la recherche de mutualisation de travaux, spécialement avec ENEDIS afin de réduire les coûts (exemple 21 km entre Tourrettes-sur-Loup et Andon) où le prix moyen au ml est passé de 80 à 17 €/ml.
2. Lancement du New deal national de téléphonie mobile concernant la généralisation de la desserte 4G (dispositif inscrit a minima jusqu'en 2022)
 - mise en place de l'équipe projet locale des Alpes-Maritimes (cartographie des besoins de couverture 4G remontés par les territoires, sélection des 12 sites attribués au 06 par la dotation 2018-2019) ;
 - 3 sites ont été acquis cette année (Ilonse, Conségudes et La Gordolasque) et sont en cours de mise en œuvre.
 3. Réaménagement des fréquences TNT, finalisées cette année sur les huit relais TNT départementaux, afin de libérer des fréquences pour le THD mobile. L'ensemble de ces opérations est financé par l'obtention du Fonds de réaménagement du spectre (FRS) attribué par l'Agence nationale des fréquences (ANFR).
 4. Suivi des déploiements concernant la fibre FTTH relevant des opérateurs privés dans le cadre des conventions de programmation et de suivi des déploiements pour lesquelles le Département est signataire et coordonnateur. Les démarches ont à ce titre été engagées pour rendre opposables et sanctionnables les engagements pris par les opérateurs d'une couverture à 100 % en 2020 en mettant par ailleurs un terme aux déploiements redondants constatés sur 9 communes des Alpes-Maritimes entre les opérateurs Orange et SFR.

ZOOM

- 13 septembre 2018 : reportage France 3 « La vallée des Merveilles et ses gravures rupestres à l'heure du numérique »
- 27 septembre 2018 : 1^{ère} édition du salon Connect'06 à l'Allianz Riviera



Section RD 6107 à Vallauris

LA MISSION DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

« Mieux circuler dans les Alpes-Maritimes » est au cœur de la mission Développement des infrastructures. Durabilité et sécurité constituent les enjeux stratégiques de la route intelligente de demain et de la politique SMART Deal et GREEN Deal lancée par le président du Département.

Le développement des objets connectés et du Big Data vont progressivement permettre d'offrir des nouveaux services et d'améliorer la gestion du réseau routier départemental.

Le Département intègre ces nouvelles évolutions technologiques pour concevoir des routes durables et permettre aux usagers de choisir leurs modes de déplacement de manière plus efficace pour une meilleure qualité de vie.

Dans cette perspective, une grande concertation citoyenne en ligne a été organisée en 2018 sur le thème « Mieux circuler dans les Alpes-Maritimes » avec trois grands axes :

- la route durable,
- la route au quotidien,
- la route connectée.

L'analyse des très nombreuses contributions des habitants permettra d'élaborer le futur schéma routier départemental pour répondre à ces enjeux de développement durable de notre territoire.

La préservation de l'environnement nécessite une action coordonnée dans une vision partagée avec toutes les collectivités territoriales pour agir ensemble en faveur d'une mobilité facilitée, équilibrée et innovante intégrant tous les modes de transport pour développer une offre de service multimodale performante.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits :
58,2 M€

Montants mandatés :
40,3 M€

Taux de réalisation :
69,24 %

Les infrastructures routières

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
58,2 M€

Montants mandatés
40,3 M€

Taux de réalisation
69,24 %

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Une plateforme de concertation citoyenne pour l'élaboration du futur schéma routier départemental

Dans le cadre du SMART Deal et du GREEN Deal souhaités par le président du Conseil départemental, et afin d'associer en amont l'usager à la politique d'aménagement et de modernisation des infrastructures routières départementales, la direction des Routes et des infrastructures de transport a engagé de mars à juin 2018 une grande concertation citoyenne en ligne « Mieux circuler dans les Alpes-Maritimes ». La participation des habitants a permis de recueillir plus de 500 contributions, plus de 10 000 remarques et 10 000 votes sur des questions ciblées. L'analyse de ces propositions enrichit l'élaboration du futur schéma routier départemental qui s'est fixé pour objectifs de concevoir la route durable et connectée du futur et d'offrir un bouquet évolutif de services aux usagers pour faciliter leurs déplacements dans une perspective de sécurité et de durabilité.

Réduire l'autosolisme, offrir des alternatives à l'usage de la voiture particulière, améliorer la fluidité du territoire et la sécurité des déplacements, optimiser le fonctionnement des grands axes routiers, prévenir et lutter contre les nuisances générées par le trafic routier, mieux prendre en compte la dimension environnementale, améliorer les échanges d'informations avec les usagers, intégrer les évolutions technologiques embarquées dans les véhicules, sont autant d'enjeux au cœur de la réflexion engagée collégalement avec l'ensemble de nos partenaires, au premier rang desquels l'ensemble des collectivités du territoire, les pôles de développement économique et les institutionnels.

Innover pour moderniser nos interventions

Notre équipe de pilotes de drones a effectué en 2018 plus de 150 missions transversales pour l'ensemble de la collectivité. Le Département s'est doté d'un laboratoire routier départemental installé à Carros pour garantir la qualité et la durabilité des matériaux et contribuer au développement de produits innovants.

De nouveaux équipements ont également été expérimentés sur la route : sécurisation de traversées piétonnes avec détection automatique et comptage par caméra thermique, feux intelligents.

Entretien des ouvrages routiers pour garantir la sécurité des usagers

Le service des ouvrages d'art effectue des visites d'inspection périodiques. En 2018 ont été préparés les dossiers de mise en sécurité des tunnels de la Mescla, Reveston, Castillon et Saint Roch.

Les travaux réalisés en régie départementale permettent d'optimiser l'allocation budgétaire

Le volume des travaux réalisés en régie par les subdivisions départementales d'aménagement est en constante progression en 2018. Grâce à la diversité des compétences de nos équipes, ils concernent des élargissements de chaussées avec réalisation de murets en gabions, la pose de glissières de sécurité, la construction de murs de soutènement, des travaux sur le réseau pluvial, des purges de parois et de falaises, le nettoyage des ouvrages d'art, les réparations d'affaissements de chaussées, le pontage de fissures.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Afin de mutualiser les compétences au service du territoire, la direction des Routes et des infrastructures de transport réalise des missions d'assistance technique et administrative auprès des communes, des syndicats mixtes et des EPCI. Ainsi, à la suite du glissement de terrain important évalué à 200 000 m³, survenu le 14 avril 2018 à Sospel, le Département est intervenu pour étudier le rétablissement d'une piste d'accès et la reconstruction de l'ouvrage de franchissement de la Bévéra.

Encourager, accompagner et faciliter la pratique du vélo pour réduire l'utilisation de la voiture en développant un réseau d'itinéraires structurant

La réalisation de nouvelles sections cyclables se poursuit en partenariat avec les communes :

- Section Euro vélo 8 - RD 192 et 92 à Mandelieu, 650 ml ;
- Section Euro vélo 8 - Littoral cannois - BoccaCabana, 1 200 ml (travaux réalisés par la commune de Cannes et subventionnés par le Département) ;
- Boucle cyclable - Saint-Vallier-de-Thiery, 6 000 ml ;
- Section Euro vélo 8 - Littoral antibois, Fort Carré - RD 6098 ;
- RD 198 et 298 - Sophia Antipolis - création de la piste cyclable.

Principaux travaux réalisés en 2018 pour améliorer la sécurité et la fluidité sur le réseau routier départemental :

- RD 6107 - mise en service de la phase 1 de la déviation de Vallauris ;
- RD 22A - Sainte Agnès - élargissement de chaussée ;
- RD 123 - Roquebrune-Cap-Martin - Menton - réalisation du giratoire de la Palmosa ;
- RD 2204 - Sospel - aménagement de chaussée ;
- RD 6204 - Breil-sur-Roya - sécurisation du passage à niveau 45 ;
- RD 2204 - réaménagement des carrefours Col de Nice et Condamine ;
- RD 15 et 815 - protections de falaises entre Coaraze et Châteauneuf-Villevieille ;
- RD 15 - requalification de la Pointe de Contes ;
- RD 5 et RD 2 - Andon - création d'un giratoire ;
- RD 17 - Toudon - aménagement d'itinéraire ;
- RD 301 - Les Ferres - aménagement de sécurité ;
- RD 2211 - Briançonnet et Saint Auban - élargissement et aménagement de sécurité ;
- RD 27 - Revest-les-Roches - élargissement et aménagement de sécurité ;
- RD 27 - Pierrefeu - élargissement et aménagement de sécurité ;
- RD 1 - Bouyon - élargissement et aménagement de sécurité ;
- RD 2 - Coursegoules - élargissement et aménagement de sécurité ;
- RD 527 - Tourette-du-Château - Toudon - sécurisation et viabilisation du Mont Vial ;
- RD 28 - Le Touron et Valberg - purges de falaises Pra d'Astier ;
- RD 28 - Basse vallée du Cians - protections de falaises zone du Lavandier ;
- RD 4 - Biot - aménagement du boulevard de la mer et du chemin des Cabôts ;
- RD 2 - Villeneuve-Loubet - réalisation de bandes cyclables ;
- RD 2085 - Villeneuve-Loubet - réalisation de cheminements piétons sécurisés ;
- RD 4 - Biot - réalisation de cheminements piétons sécurisés ;
- RD 3 - Valbonne - réalisation de cheminements piétons sécurisés ;
- RD 9 - sécurisation des accès au collège de Pégomas ;
- RD 409 - La Roquette-sur-Siagne - réalisation de cheminements piétons sécurisés et élargissement de la chaussée ;
- RD 2562 - Le Tignet - création du giratoire entre le chemin des Chênes et le chemin du Flaquier ;
- RD 809 - Mougins - sécurisation des accès au collège des Campelières ;
- RD 5 - Saint-Vallier-de-Thiery - création du giratoire Sainte Anne ;
- RD 304 - Grasse - sécurisation des modes doux ;
- RD 9 - Cannes - lancement des travaux de la phase 1 de la requalification de l'avenue Michel Jourdan ;
- RD 6098 - Villeneuve-Loubet - expérimentation pour la protection de la route par le procédé Rebamb en mer, mis en œuvre par la société Biobamb.

ZOOM

Développer les nouvelles formes de mobilité : covoiturage et Fabrique des mobilités

Le Département s'est fortement impliqué pour soutenir le développement du covoiturage. Dans le cadre de l'appel à projets « Solution de covoiturage dynamique », le président du Conseil départemental a remis en 2018 trois prix aux start-up lauréates : Instant system, Ridygo et Klaxit. Une communauté « covoiturage » a été créée. Un second parking de covoiturage a été réalisé et livré à Grasse à l'Alambic en 2018 et un schéma départemental des aires de covoiturage est en cours d'élaboration.

Le Département a participé fortement à la Fabrique des mobilités animée par l'ADEME dans ce premier accélérateur européen dédié au transport et aux mobilités.

Au cours de la semaine européenne de la mobilité en septembre 2018, a été organisé un challenge mobilité pour faire émerger de nouvelles solutions avec l'écosystème des start-up innovantes.



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06

JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018
ALLIANZ RIVIERA - NICE

DE 9H À 15H

CONNECT'

06

PARTENAIRES ASSOCIATIFS, INSTITUTIONNELS ET SOCIO-ÉCONOMIQUES
LE DÉPARTEMENT À VOTRE RENCONTRE



LA MISSION FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

Le Département a poursuivi en 2018 sa logique de réduction des dépenses de fonctionnement de l'administration, afin de dégager des marges de manœuvre et se recentrer sur le financement d'actions publiques prioritaires. Il a démontré une fois encore qu'en dépit de la poursuite en 2018 de la baisse des dotations de l'État, il a su maintenir une situation financière saine : stabilité de la fiscalité, désendettement, maîtrise des dépenses de fonctionnement, maintien des investissements.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite des efforts de réduction du train de vie des politiques publiques avec :

- une stratégie financière volontariste : stabilisation de la fiscalité, désendettement à hauteur de 16,7 M€, augmentation du niveau d'investissements porté à 163,89 M€, charges de fonctionnement contenues à 920 M€ (hors dette et hors fonds de péréquation) ;
- une masse salariale maîtrisée malgré l'accroissement du plan de charge dans certains secteurs, notamment dans le domaine social (MNA) ayant nécessité des recrutements et la création de nouvelles structures ;
- la montée en puissance de la transformation numérique dans le contexte du SMART Deal avec la poursuite de la modernisation des équipements techniques et de réseau, l'ouverture de nouveaux téléservices, et les premiers envois dématérialisés des actes au contrôle de la légalité. La chaîne comptable dématématise 100 % des pièces justificatives depuis 2017.

Concernant les politiques publiques de la mission « Fonctionnement de l'administration départementale », l'année 2018 est également caractérisée par :

- le pilotage renforcé des moyens généraux avec une gestion toujours plus contrainte du parc automobile et la poursuite de la rationalisation des dépenses, dans un contexte marquant d'augmentation des prix du carburant et de transition écologique ;
- la poursuite du renforcement des installations de sûreté sur le CADAM et sur les sites extérieurs.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits :
454,4 M€

Montants mandatés :
378,2 M€

Taux de réalisation :
83,23 %

Les moyens généraux

Les ressources humaines

L'entretien et les travaux dans les bâtiments

La gestion financière

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
22,1 M€

Montants mandatés
20,9 M€

Taux de réalisation
94,57 %

LES MOYENS GÉNÉRAUX

Services numériques

L'objectif de l'année 2018 a été de poursuivre la démarche de transformation numérique de la collectivité. A cette fin, la direction des Services numériques a engagé une réorganisation sur un format plus agile et plus adapté aux enjeux de digitalisation des actions publiques. Une nouvelle gouvernance des projets numériques a été validée pour structurer davantage la conduite des projets majeurs, notamment ceux inscrits dans l'ambition du SMART Deal.

Le Département a poursuivi en 2018 les actions en matière de modernisation du mode de travail des agents de la collectivité et de simplification de l'accès des usagers aux services publics. Ainsi, plusieurs projets ont été menés pour adapter les infrastructures numériques dont :

- l'harmonisation du parc de serveurs avec l'installation de machines virtuelles pour une meilleure productivité,
- l'augmentation des capacités de stockage des données,
- la modernisation des composants réseaux,
- la poursuite du déploiement de la téléphonie sur internet (IP) sur nos sites externes (hors CADAM) afin de progressivement réduire les coûts de fonctionnement et s'affranchir des lignes analogiques qui seront définitivement abandonnées dès 2021 par les opérateurs télécoms,
- la poursuite du déploiement du wifi sur le CADAM et certains sites extérieurs (musées, MDD...),
- la mise en œuvre d'un outil de supervision centralisé (Centreon).

Pour répondre à la demande d'optimisation de la gestion des ressources internes, l'évolution du socle applicatif métier (Astre, Genesis,...) a été poursuivie. Ainsi, de nouveaux services ont été déployés pour dématérialiser des tâches de production administratives ou faciliter la gestion des services, notamment avec la mise en place du parapheur électronique pour les notes internes jusqu'au président du Conseil départemental, l'automatisation d'échanges de fichiers avec les partenaires institutionnels (CAF), l'expérimentation de la signature électronique certifiée.

Des outils d'aide à la décision comme les levés par drone sur les infrastructures routières ou sur les e-tableaux de bord ont été renforcés.

Les services à l'utilisateur se sont étoffés avec notamment une nouvelle application pour l'organisation des soirées estivales, la modernisation de l'application plan voile, le lancement du prêt numérique pour les bibliothèques municipales, la communication par sms pour les plaisanciers des ports de Villefranche-sur-Mer.

Concernant les conditions de travail des agents, le nouvel intranet e-zywork06 a été mis en œuvre. Un nouvel accord « entreprise » avec Microsoft permet de s'orienter vers des outils plus agiles et plus modernes pour les postes de travail des agents.

CHIFFRES CLÉS

Modernisation de l'administration :

103 bornes wifi dans les bâtiments du CADAM

89 bornes wifi sur 28 sites extérieurs

417 copieurs multifonctions

2 565 postes de travail actifs

1 058 mobiles

195 applications métiers

150 applications et logiciels

250 serveurs / 140 To de stockage

50 projets numériques en cours

En matière d'agilité numérique et de confiance numérique, plusieurs actions structurantes ont été conduites : processus d'homologations de téléservices, démarche de mise à jour de la gestion des traces du système d'information, de la sauvegarde, des habilitations, sécurisation des accès externes.

Sécurité des agents et sûreté des locaux

Le nombre d'interventions du poste permanent de sécurité (PPS) demeure depuis cinq ans à environ 1 000 interventions annuelles. Ce total ne tient pas compte des demandes liées aux travaux dans les bâtiments, concernant par exemple l'inhibition de zones d'alarme, qui s'élèvent à 535 (367 l'an dernier).

Les principales interventions ont concerné :

- 38 détections incendie (37 en 2017), la plupart du temps dues aux travaux ;
- 127 interventions d'assistance à personnes (123 en 2017), avec 40 évacuations par les sapeurs-pompiers (41 en 2017) et 11 par ambulance privée ;
- 36 désincarcérations de personnes dans les cabines d'ascenseurs (70 en 2017) ;
- 29 interventions sur fuites d'eau (49 en 2017) ;
- 219 ouvertures de portes (227 en 2017).

Les installations techniques de sûreté comprennent 661 lecteurs de badge dont 41 % sur le CADAM, et 421 caméras dont 64 % sur les sites extérieurs : elles ont été complétées et mises à niveau au CADAM et dans plusieurs Maisons des solidarités départementales (MSD) et Maisons du Département (MDD), pour une meilleure prévention des intrusions ou actes inciviques et de meilleures conditions de sécurité des agents départementaux.

Gestion des parcs automobiles

Le parc automobile départemental comprend 1 223 véhicules fin 2018, dont 44 deux-roues motorisés et 803 véhicules légers, 130 poids lourds et 246 engins et remorques.

L'activité 2018 a permis d'atteindre encore cette année plus de 80 % de dépenses sur marchés structurés malgré la diversité du parc. Les améliorations restantes concernent des matériels anciens et l'anticipation de la mise en épave (19 épaves en 2018 contre 5 en 2017) face au durcissement des contrôles techniques, ce qui a entraîné une légère augmentation du volume total du parc.

L'année 2018 a été particulièrement marquée par la hausse des carburants (+ 20 % en 10 mois). Les comptes en fin d'année ont confirmé la stabilisation des autres dépenses de fonctionnement des parcs automobiles malgré un parc vieillissant dont plus de 80 % a dépassé les délais d'amortissement. Un tiers du parc des véhicules légers a plus de 10 ans. La hausse des prix des carburants en 2018 a contribué à fixer pour 2019 l'objectif de disposer d'un parc plus propre notamment avec l'achat de véhicules électriques.

Moyens de proximité

L'année 2018 a été une année de poursuite de la réorganisation des missions de logistique, avec un objectif de meilleure qualité des moyens mis à disposition, à coût constant.

Le nettoyage externalisé des locaux a concerné 63 240 m² en 2018. La part de nettoyage assuré en régie par des agents départementaux correspond à 6 040 m².

La rationalisation des dépenses d'économat, mise en œuvre depuis 2009, s'est stabilisée. Les plafonds de dépenses fixés sont respectés, avec une responsabilisation accrue des directions, la passation de commandes davantage groupées (papier et enveloppes).

Les dépenses de mobiliers se sont accrues en raison d'opérations spécifiques telles que l'aménagement du site de Valbonne ou l'aménagement d'espaces de convivialité sur le CADAM.

Les dépenses d'habillement et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour 1 100 agents concernés, ont été légèrement ajustées à la hausse malgré des achats mieux gérés. Cette hausse résulte de la nécessité pour certains services de remettre à neuf les dotations en EPI, dont celles des agents de Force 06 (chaussures de sécurité plus adaptées).

La gestion totale en régie des déménagements et transports d'objets et meubles divers pour le compte des services a représenté plus de 7 349 m³ transportés en 2018 dont 3 625 m³ hors CADAM.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
174,3 M€

Montants mandatés
173,5 M€

Taux de réalisation
99,54 %

LES RESSOURCES HUMAINES

La maîtrise des effectifs et de la masse salariale

En 2018, l'effectif en poste a progressé pour la première fois depuis 2008 et enregistre une hausse de 68 agents territoriaux par rapport à décembre 2017. Ces recrutements sont en partie dus à l'accroissement du plan de charge dans certains secteurs (social, MNA) et l'ouverture de nouvelles structures (collège Arnaud Beltrame à Pégomas à la rentrée 2018, livraison des gymnases Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer et à Pégomas).

Pour autant la masse salariale globale, tous budgets confondus, est maîtrisée (+ 0,4 % d'augmentation sur l'exercice 2018).

Les évolutions règlementaires

L'année 2018 n'a pas connu d'évolutions majeures en matière de réglementation.

La valeur du point d'indice n'a pas évolué pour l'année 2018, stabilisé à 4,6860 € depuis le 1^{er} février 2017. En parallèle, le déploiement des dispositions relatives au protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) a également été gelé et le calendrier de déploiement des différentes mesures visant à revaloriser les grilles indiciaires a été décalé d'une année. Notamment, la transformation du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs en catégorie A prévue le 1^{er} février 2018 a été repoussée au 1^{er} février 2019.

La dématérialisation des actes RH s'est accélérée, près de 15 000 actes ont fait l'objet d'une production, d'une notification et d'un stockage numérique. En particulier, le Département a entamé la dématérialisation de la signature des contrats de travail.

Une volonté de répondre aux besoins des services sur les compétences attendues

Les recrutements externes ont principalement concerné les secteurs exposés (accueil social, travailleurs sociaux, ingénierie routière, espaces naturels, collèges...) et ont apporté aux services une réponse adaptée aux usagers et à un service public de qualité.

La mise en place du RIFSEEP a fait évoluer les principes de la mobilité interne tant du point de vue du besoin que du candidat. Les avis de vacance de poste se sont centrés sur les compétences attendues plus que sur les cadres d'emplois. Les candidats ont quant à eux élargi leur champ de recherche en demandant à valoriser leurs compétences et en mettant en avant une expérience professionnelle avant un statut.

Les deux bourses de l'emploi annuelles sont maintenant intégrées par l'ensemble des directions comme des outils de pilotage des effectifs et par les agents comme une ouverture à l'évolution professionnelle.

Concernant le développement des compétences nécessaires aux différentes missions conduites par les directions ou services, la collectivité s'est dotée en 2018 d'un plan de formation triennal portant sur la période 2018-2020, mettant en place des actions adaptées à la fois en faveur des collectifs de travail et de l'ensemble des agents.

Il prend en compte les évolutions des environnements législatifs, techniques, financiers et règlementaires, qui impactent et renouvellent sans cesse les métiers territoriaux.

CHIFFRES CLÉS

Masse salariale globale :
195 221 878 €

Masse salariale effectif en poste
(hors ASFAM, MDPH et SMIAGE) :
168 476 475 € dont 163 834 885 € au
titre du budget principal

Effectif en poste au
31 décembre 2018 :
3 949 agents
(hors ASFAM et agents mis à disposition
vers d'autres structures)

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Pour l'année 2018, le Département a consacré une enveloppe d'1,4 M€ au complément indemnitaire annuel (CIA), part facultative du régime indemnitaire, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2017.

Les nouvelles modalités d'attribution, votées par délibération de l'assemblée départementale du 12 octobre 2018, ont permis à plus de 3 073 agents, soit 80 % des agents, de bénéficier d'un CIA, pour un montant supérieur à 250 € pour les trois quarts d'entre eux.

Le montant des dépenses relatives à la formation s'est élevé en 2018 à 1 164 124 € (hors frais de déplacements) et enregistré une augmentation de 3,62 %. Ce budget se compose de la cotisation au CNFPT, d'un montant de 951 382 € (- 0,76 %), et des crédits de formation de l'ordre de 212 742 €, en augmentation de 29,13 %, destinés à répondre à des besoins très spécifiques, à l'adaptation des métiers aux évolutions réglementaires ou techniques.

Le maintien des initiatives en matière d'insertion

Sur l'année 2018, 32 volontaires ont effectué un service civique au sein de notre institution. Face à l'intérêt des services pour ce type de volontariat, l'agrément du Département a été renouvelé en incluant deux nouvelles missions (ambassadeur du Festival Outdoor Côte Azur, ambassadeur des parcs naturels départementaux). Par ailleurs, la collectivité a maintenu une politique dynamique d'accueil de stagiaires en accueillant 402 stagiaires en 2018, dont 258 dans le cadre de cursus post-bac.

La poursuite des efforts en matière de santé et de prévention des risques professionnels

Les dépenses consacrées à la santé et aux conditions de travail ont représenté, en 2018, 543 329 €.

Le dispositif visant à préserver la santé des agents au travail (PSAT) a été poursuivi en pluridisciplinarité avec les autres services RH, assistante sociale, psychologue, médecin de prévention et médecin addictologue, qui interviennent en fonction des différentes problématiques rencontrées par les agents. En 2018, le nombre d'entretiens « PSAT » enregistré une hausse (324 entretiens pour 215 agents contre 172 en 2017).

Dans le cadre du chantier de modernisation de la médecine de prévention, le Département a initié au cours du second trimestre 2018 des entretiens infirmiers à titre expérimental pour le personnel ne présentant pas de risques professionnels particuliers.

Le travail des différents acteurs de prévention en matière d'hygiène, de santé et de conditions de travail (médecins, conseillers de prévention, membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), psychologues du travail), a permis de progresser dans les projets de lutte contre les troubles musculo-squelettiques (TMS) et contre les risques psychosociaux (RPS).

La sensibilisation des cadres sur les sujets de la santé et de la prévention des risques professionnels s'est développée au travers de réunions d'informations et d'échanges. Des entretiens collectifs se sont tenus pour la direction générale adjointe pour le Développement des solidarités humaines (12 groupes d'agents). Concernant la démarche sur les TMS, des plans d'actions ont été définis pour les personnels de cuisine des collèges afin notamment de prévenir la fatigue et l'usure professionnelle.

Enfin, le Département a mis en œuvre depuis 2012 une expérimentation de télétravail qui concerne 74 télétravailleurs au 31 décembre 2018 (65 en 2017). Le nombre de jours de travail à distance s'élève à 2 881 jours. En moyenne annuelle sur 2018, un télétravailleur a effectué 39 jours de télétravail et a évité de parcourir 2 001 km pour se rendre sur son lieu de travail.

Une action sociale de qualité

Le maintien à un niveau soutenu des actions d'accompagnement du personnel, mises en œuvre à la fois par les associations (COS et DUC) et le service de la Qualité de vie au travail, a mobilisé près de 5 % de la masse salariale : il s'agit d'actions collectives (arbre de Noël par exemple), générales (chèques-déjeuner, CESU, subvention au restaurant inter-administratif...) ou personnalisées (aide aux séjours d'enfants, colonies) ; s'y ajoute la gestion des dossiers de demandes de logements auprès des bailleurs sociaux sur contingents réservés. En matière d'accompagnement social, 214 agents ont été suivis par l'unité de conseil et accompagnement social pour des problématiques financières, sociales, administratives et familiales.

Par ailleurs, dans le prolongement de l'organisation de la journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail, en mai 2018, des activités et prestations pour le bien-être des agents ont été proposées : salle zen, séances de sophrologie, d'éveil musculaire, de méditation, massages et séances d'ostéopathie (prestations payantes). Enfin, la crèche départementale a accueilli les enfants de 91 familles (dont 4 familles d'agents de la Préfecture).

Un dialogue social constant

Une attention toute particulière est portée au dialogue social basé sur des rencontres régulières avec les représentants du personnel. Les instances de concertation se sont réunies conformément aux obligations réglementaires (5 comités techniques, 2 commissions administratives paritaires et 3 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

ZOOM

Les élections professionnelles ont été l'occasion, pour la première fois en 2018, d'élire les représentants des agents contractuels aux commissions consultatives paritaires (CCP), mais également de recourir au sein de notre collectivité, en concertation avec les organisations syndicales, au vote électronique par internet en modalité unique d'expression des suffrages.

Avec un taux de participation au comité technique de près de 66 %, en hausse de plus de 6 points par rapport aux dernières élections de 2014, les agents du Département ont montré au cours des élections 2018 tout l'intérêt qu'ils portaient à la désignation de leurs représentants aux différentes instances.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montants inscrits
15,8 M€

Montants mandatés
14,8 M€

Taux de réalisation
93,67 %

L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS

La politique « Entretien et travaux dans les bâtiments » constitue pour le Département un facteur essentiel de modernisation de ses services publics.

Le Département a ainsi défini une stratégie patrimoniale qui vise plusieurs objectifs :

- des bâtiments plus sécurisés ;
- un parc immobilier moins onéreux et mieux adapté aux missions de service public menées par la collectivité, plus rationnel ;
- l'amélioration et l'optimisation de l'entretien des bâtiments ;
- l'exemplarité en matière d'intégration sociale (accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées) et de qualité environnementale ;
- des bâtiments connectés et intelligents.

Cette politique s'articule autour de trois programmes sectoriels : « Bâtiments sièges et autres », « Bâtiments destinés à l'action sociale » et « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière ».

Bâtiments sièges et autres

En 2018, les principales opérations ont été réalisées selon les cinq axes majeurs d'intervention suivants :

Renforcement de la sûreté du centre administratif et des bâtiments hors collèges :

- renforcement du contrôle des accès aux bâtiments et amélioration de la vidéo-protection ;
- études pour le traitement de l'entrée voitures et piétons du centre administratif.

Mise en sécurité des locaux :

- poursuite du programme de remplacement des systèmes de sécurité incendie, de rénovation des tableaux électriques et des postes haute tension.

Conservation et adaptation du patrimoine départemental :

- remplacement des portes des ascenseurs de la tour Jean Moulin ;
- amélioration de l'environnement de travail : engagement des travaux de rénovation du rez-de-chaussée du bâtiment Cheiron, aménagement d'espaces de travail partagés et d'une nouvelle salle de restauration.

Mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées :

- poursuite des travaux de mise aux normes de la tour Jean Moulin.

Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments :

- engagement des travaux de réfection de la ventilation, du chauffage et de la climatisation du bâtiment Cheiron ;
- études pour la rénovation énergétique du Palais Sarde à Nice ;
- remplacement du système de rafraîchissement du laboratoire vétérinaire départemental.

L'ensemble de ces travaux s'est élevé à 4 118 521 € en investissement et 2 244 088 € en fonctionnement.

CHIFFRES CLÉS

Mise en accessibilité des bâtiments (hors collèges) au titre de l'Agenda d'accessibilité programmée pour un montant estimé de 4,25 M€, à réaliser entre 2016 et 2024

25 établissements ont d'ores et déjà été rendus accessibles pour un montant de 851 000 €

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La politique Entretien et travaux dans les bâtiments est impactée par les lois fondamentales suivantes :

- la loi « urbanisme et habitat » qui impose notamment la mise aux normes des ascenseurs ;
- la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et l'ordonnance relative à la mise en accessibilité, obligeant tout propriétaire à l'élaboration d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) ;
- la réglementation européenne qui impose la mise aux normes environnementales des équipements frigorifiques ;
- la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement qui impose la mise aux normes environnementales des bâtiments.

Bâtiments destinés à l'action sociale

Les principales opérations ont été réalisées selon les axes majeurs d'intervention suivants :

Conservation et adaptation du patrimoine départemental :

- livraison d'une antenne médico-sociale associée à celle d'un gymnase au collège Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer ;
- études pour le regroupement des MSD de Grasse sud et Grasse nord ;
- études pour le regroupement de la MSD Cannes Ouest (Les Tourrades) Cannes Est (Les Clémentines) et Le Cannet (Les Dryades) ;
- aménagement du centre d'accueil pour mineurs non accompagnés « Les Pins » à Valbonne.

Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments :

Poursuite de l'installation d'équipements de télé-relevés des consommations énergétiques dans les bâtiments.

L'ensemble de ces travaux s'est élevé à 1 394 964 € en investissement et 1 742 281 € en fonctionnement.

Bâtiments destinés à l'infrastructure routière

Au delà des actions de maintenance et des petits aménagements conduits sur les bâtiments liés aux infrastructures routières, ont été menées les études pour la construction d'un nouvel équipement destiné à accueillir sur un même site le centre d'exploitation et la subdivision départementale d'aménagement d'Antibes.

L'ensemble des travaux s'est élevé à 609 110 € en investissement et 154 012 € en fonctionnement.

Gestion immobilière

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 4 535 884 € et les recettes à 1 498 861 €. Ces montants ne sont pas pris en compte dans la rubrique « Données budgétaires ».

Les activités de syndic de la collectivité pour la gestion des baux de location, des charges de copropriété, des impôts et taxes et des fluides ont été poursuivies. En outre, dans le cadre des prises à bail, une recherche systématique d'économies est menée, tout en intégrant le maintien de bonnes conditions de travail, notamment par la renégociation de certains contrats.

Acquisitions et ventes foncières

Les acquisitions foncières ont représenté un montant de 758 321 € avec notamment l'acquisition des locaux communaux et de ceux de l'Etat de l'ancien commissariat de Grasse pour le regroupement MSD/PMI (400 001 €), et l'échange de terrains avec ESCOTA pour le parking sud du CADAM (solde de 330 000 € à la charge du Département).

Les ventes foncières ont rapporté au Département la somme de 7 283 839 € avec notamment la vente de l'International School of Nice pour un montant de 7 200 000 €.

ZOOM

Passation du bail emphytéotique avec la société Urbasolar pour la construction d'ombrières photovoltaïques :

- Début de l'installation des équipements : mars 2019 sur une superficie de 1 490 m² sur le parking sud du CADAM (équivalent de 120 places).
- Production prévue : 334 500 kw/an soit 4,5 % de la consommation annuelle concernant le CADAM.

LA GESTION FINANCIÈRE

La dématérialisation de la chaîne comptable

Aujourd'hui 100 % des pièces justificatives de dépenses et de recettes du budget principal, des budgets annexes, de la MDPH et du syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblorre sont dématérialisées.

Le Département des Alpes-Maritimes est le 1^{er} Département à avoir dématérialisé 100 % des pièces justificatives, y compris les avis des sommes à payer (ASAP).

Dans le respect de l'ordonnance du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, les fournisseurs déposent leurs factures dématérialisées sur le **portail Chorus Pro (CPP)**. Ils ont ainsi un suivi du traitement de leurs factures. Le Département communique activement afin de généraliser la démarche à tous ses fournisseurs. L'obligation entrera en vigueur en 2020

A ce jour, 26 % des factures sont transmises via le portail CPP.

La carte d'achat

Mise en place par le décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004, la carte d'achat participe à la démarche de professionnalisation de l'achat public et de la modernisation des procédures. Son utilisation est encadrée afin de garantir le contrôle et la sécurité de la dépense publique.

Le recours à une carte d'achat a pour objectif de simplifier la chaîne des dépenses, depuis la commande jusqu'au paiement, par la dématérialisation des données de facturation et l'intégration de dispositifs de contrôle et de paiement.

La carte d'achat permet de déléguer à son porteur l'autorisation d'effectuer directement des commandes auprès de fournisseurs référencés préalablement, pour des biens et des services déterminés, nécessaires à l'activité des services, en leur fournissant un moyen de paiement immédiat dans le respect des règles de mise en concurrence.

La carte d'achat est un outil au service d'une meilleure efficacité dans la gestion des achats récurrents de faible enjeu, permettant d'accroître la réactivité des services tout en limitant la production de documents administratifs et ainsi réduire les coûts de gestion.

L'objectif de la mise en place de la carte d'achat s'inscrit donc à plusieurs niveaux :

- réduire les délais de paiement des sommes dues aux fournisseurs ;
- réduire le nombre de mandats émis ;
- sécuriser l'acte d'achat : un travail de paramétrage est réalisé en amont du lancement de la carte d'achat afin d'encadrer ses conditions d'utilisation.

CHIFFRES CLÉS

DETTE

Emprunts nouveaux 2018 : 50 M€

Encours au 31 décembre 2018 :
795,9 M€

Annuité : 95,3 M€

Taux moyen : 3,34 %

Désendettement 2018 : 16,7 M€

Désendettement 2015-2018 :
106,7 M€

Sa mise en place suppose la conclusion d'un marché de prestations de services passé avec une banque ou un établissement financier habilité à émettre des cartes d'achat. Une consultation, lancée en 2018, a permis de retenir la Caisse d'épargne et de prévoyance Côte d'Azur.

Dans un premier temps, la carte d'achat est expérimentée par huit porteurs pilotes. En fonction des résultats observés, le déploiement par étape sera envisagé pour d'autres services de manière progressive et sécurisée.

Le comité de programmation

Mis en place pour la première fois le 8 novembre 2013, ce comité est présidé par le directeur général des services et constitué des directeurs généraux adjoints et de la direction des Finances, de l'achat et de la commande publique, membres permanents, ainsi que des directeurs concernés selon l'ordre du jour.

Cette instance d'information, de concertation et d'arbitrage vise à porter un avis éclairé sur le coût des opérations envisagées ainsi que sur leur opportunité.

Le comité de programmation donne également son aval au lancement des procédures pour l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur à 15 000 €, tant en investissement qu'en fonctionnement.

12 séances du comité de programmation ont été organisées en 2018 et ont permis d'examiner 5 opérations et 181 marchés publics.

La commande publique

366 marchés supérieurs à 25 000 € ont été notifiés pour un montant total de 76 475 658 €. Les procédures et les relations avec les entreprises sont désormais totalement dématérialisées. Un accueil téléphonique spécifique a notamment été mis en place afin d'accompagner au mieux les entreprises.

L'espace dédié aux marchés publics sur le site internet de la collectivité a été repensé afin d'orienter au mieux les entreprises.

La gestion de la dette 2018

Les emprunts nouveaux 2018 s'élèvent à 50 M€ et se répartissent entre :

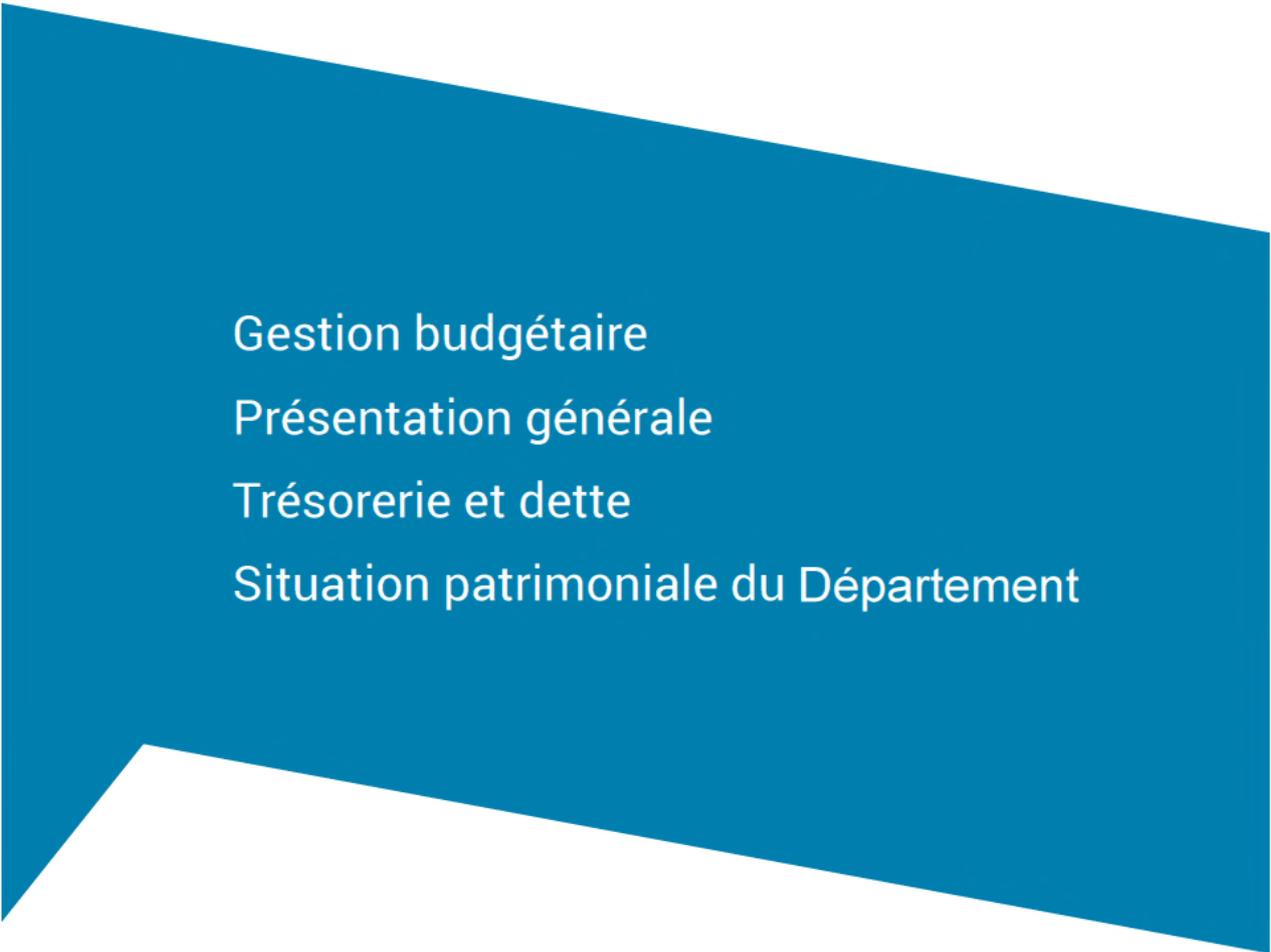
- ARKEA : 10 M€
- le Crédit Coopératif : 10 M€
- la Caisse des dépôts et consignations : 30 M€

Compte tenu des remboursements de capital intervenus sur l'exercice, la collectivité a réalisé en 2018 un désendettement de 16,7 M€, portant le désendettement global de la collectivité sur 4 ans à 106,7 M€.

Au 31 décembre 2018, 96,07 % de l'encours est classé au niveau 1A de la charte Gissler, soit le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

LE RAPPORT FINANCIER

Partie 3



Gestion budgétaire
Présentation générale
Trésorerie et dette
Situation patrimoniale du Département

GESTION BUDGETAIRE

I - LES POINTS MARQUANTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

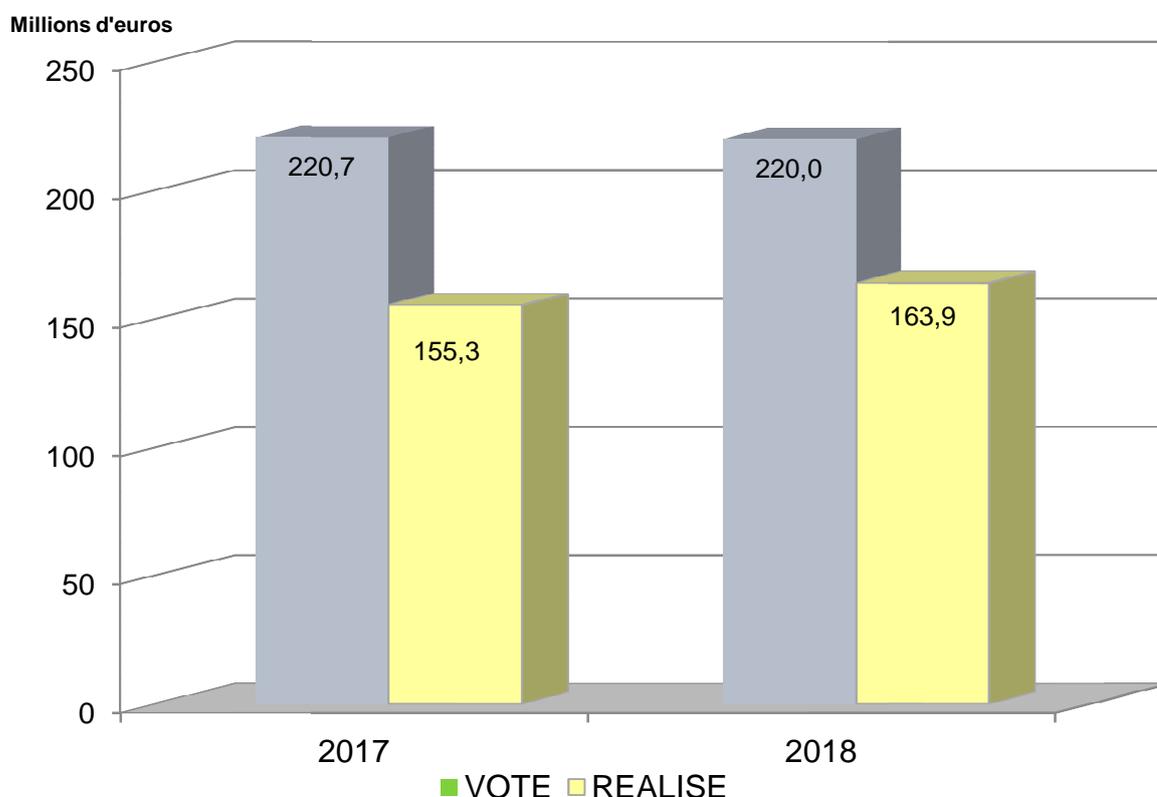
Le compte administratif 2018 est principalement marqué par la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le désendettement de la collectivité pour la quatrième année consécutive tout en conservant un niveau soutenu des dépenses d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 163,9 M€ malgré la baisse, pour la quatrième année consécutive, de la DGF (- 0,2 M€ en 2018). Elles se situent à un niveau supérieur à celui constaté sur la période 2013 à 2015 (150 M€) et sont en augmentation de 8,6 M€ par rapport à 2017 (155,3 M€).

Le désendettement du Département est quant à lui de 16,7 M€ en 2018.

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

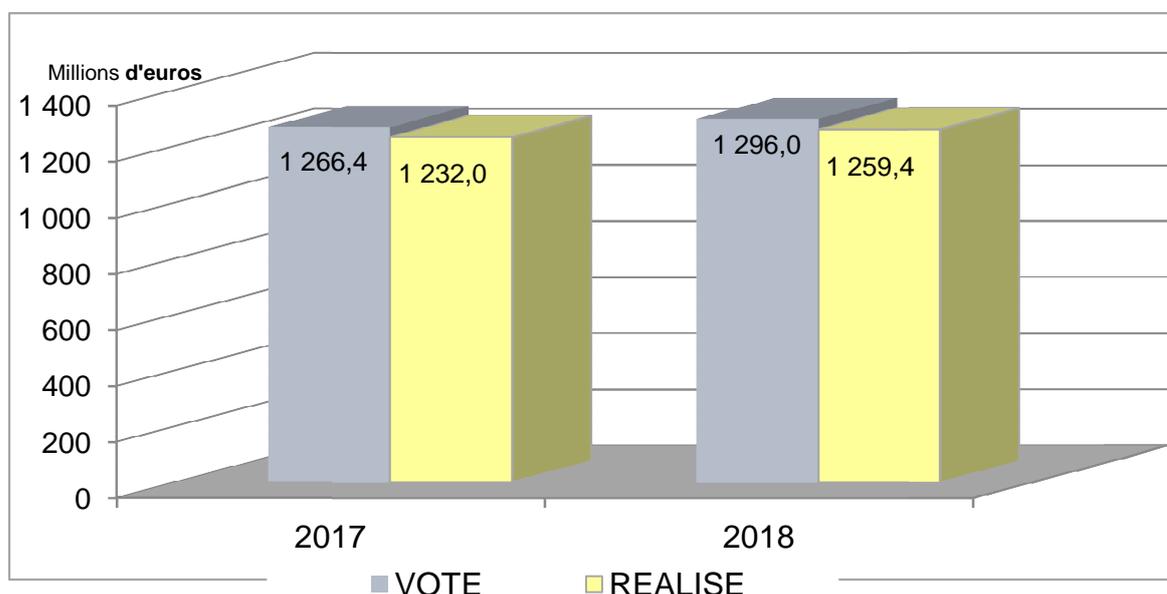


Les dépenses d'investissement, hors dette, atteignent 163,9 M€ en 2018.

Les prévisions ont été réalisées à 74,50 %.

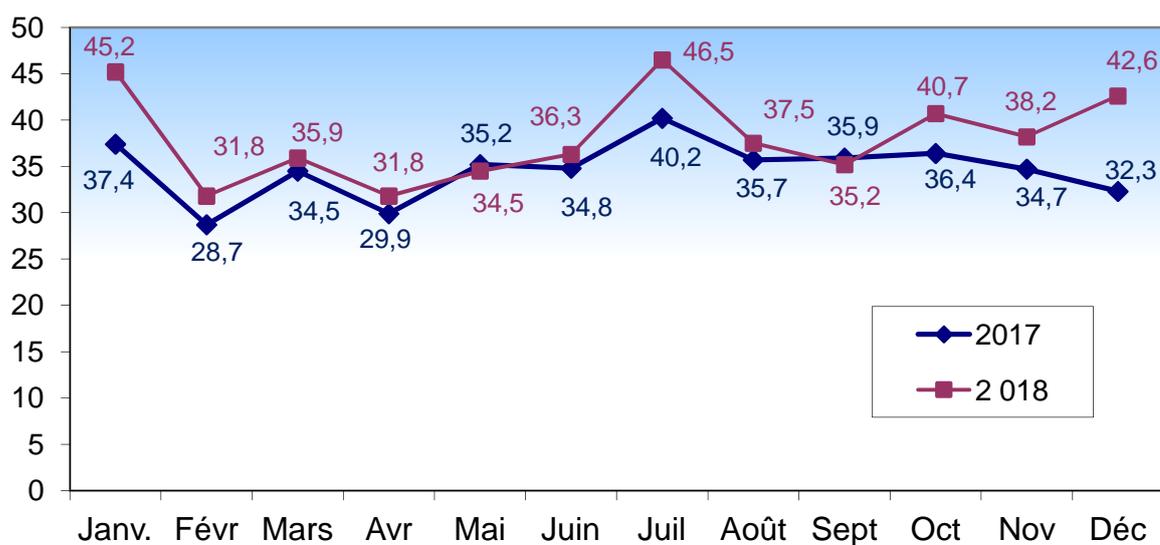
2. L'AUTOFINANCEMENT :

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

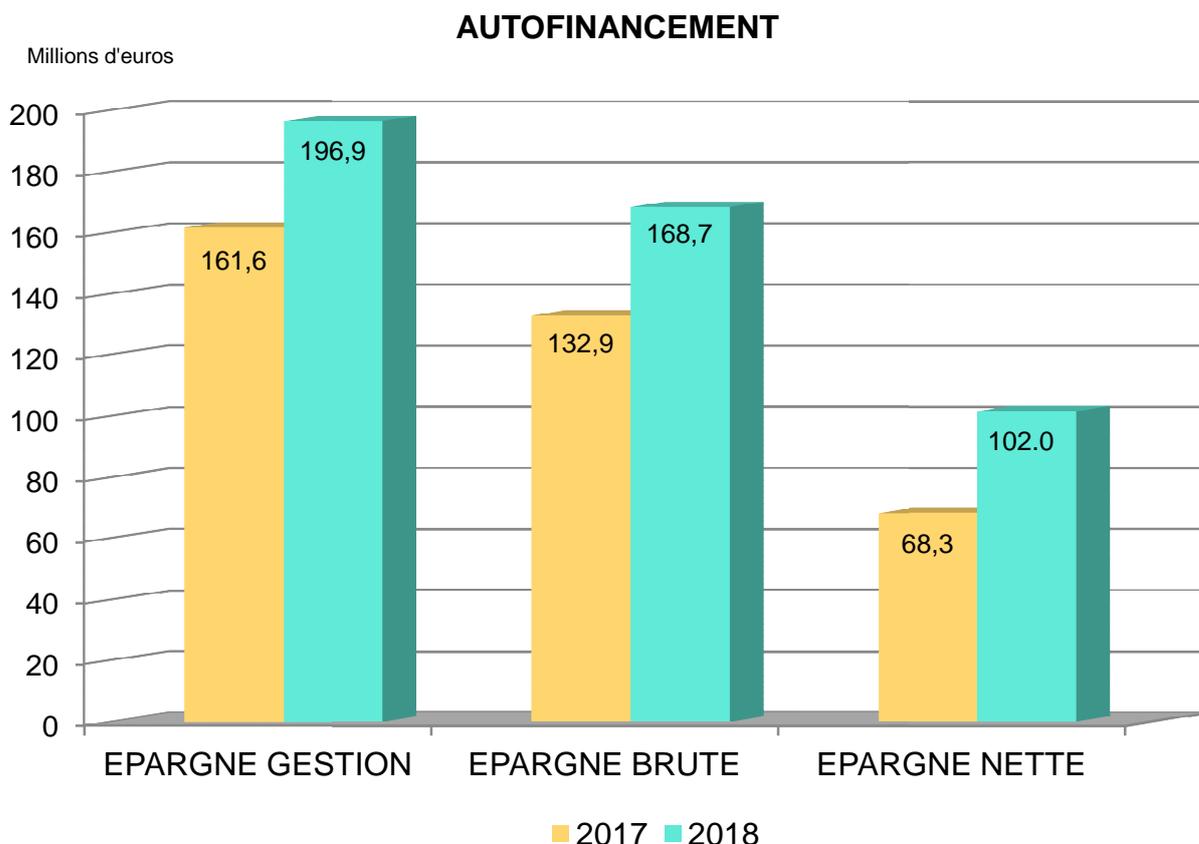


Globalement, les recettes de fonctionnement ont été réalisées en 2018 à 97,18 %. Elles sont en augmentation de 2,25 % par rapport à 2017. Cette hausse est imputable au très bon niveau des droits de mutation 456,2 M€ en 2018 contre 415,7 M€ en 2017 soit une augmentation de 9,74 % par rapport à 2017. Ces derniers représentent 36,23 % des recettes de fonctionnement.

EVOLUTION MENSUELLE DES DROITS DE MUTATION EN MILLIONS D'EUROS



Le graphique ci-dessous reflète notre capacité d'épargne qui s'améliore sensiblement sur 2018 :



3. LE RESULTAT CUMULE 2018 :

L'exercice 2018 fait apparaître un excédent cumulé pour la collectivité de **30,98 M€**.

Résultat du Conseil départemental

Solde 2018 d'exécution de la section d'investissement :	3 944 782,73 €
Résultat d'investissement reporté 2017 : (incluant le report de un an de la prise en compte de la clôture des budgets annexes des ports de 472 163,03 €)	(- 70 021 596,35 €)
	- 69 549 433,32 €

Solde cumulé de la section d'investissement :	- 65 604 650,59 €
Résultat de fonctionnement 2018 :	+ 86 450 457,41 €
Résultat de fonctionnement reporté 2017 : (incluant le report de un an de la prise en compte de la clôture des budgets annexes des ports de 472 163,03 €)	(+ 9 721 250,96 €)
	+ 9 249 087,93 €

Résultat de fonctionnement cumulé :	+ 95 699 545,34 €

Suite à la dissolution des budgets annexes des écoles des neiges et de l'école de la mer, les résultats suivants ont été repris dans le budget principal

1) Écoles des neiges :

- Résultat d'investissement reporté : - 430 730,59 €,
- Résultat de fonctionnement reporté : 1 120 632,65 €.

2) École de la mer :

- Résultat d'investissement reporté : - 6 300,67 €,
- Résultat de fonctionnement reporté : 199 560,97 €.

II - LA STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

1 LES MOUVEMENTS REELS ET D'ORDRE :

La répartition entre les dépenses réelles et d'ordre se compose de la manière suivante :

- les dépenses réelles et mixtes s'élèvent à 1 313 013 412,13 €.
- les dépenses d'ordre à 104 457 610,58 €.

Ces dernières sont constituées en section de fonctionnement par les dotations aux amortissements et en section d'investissement par les subventions reçues, transférées au compte de résultat.

La répartition entre les recettes réelles et d'ordre s'établit de la façon suivante :

- les recettes réelles et mixtes s'élèvent à 1 403 408 652,27 €.
- les recettes d'ordre à 104 457 610,58 €.

2 LES DEPENSES REELLES :

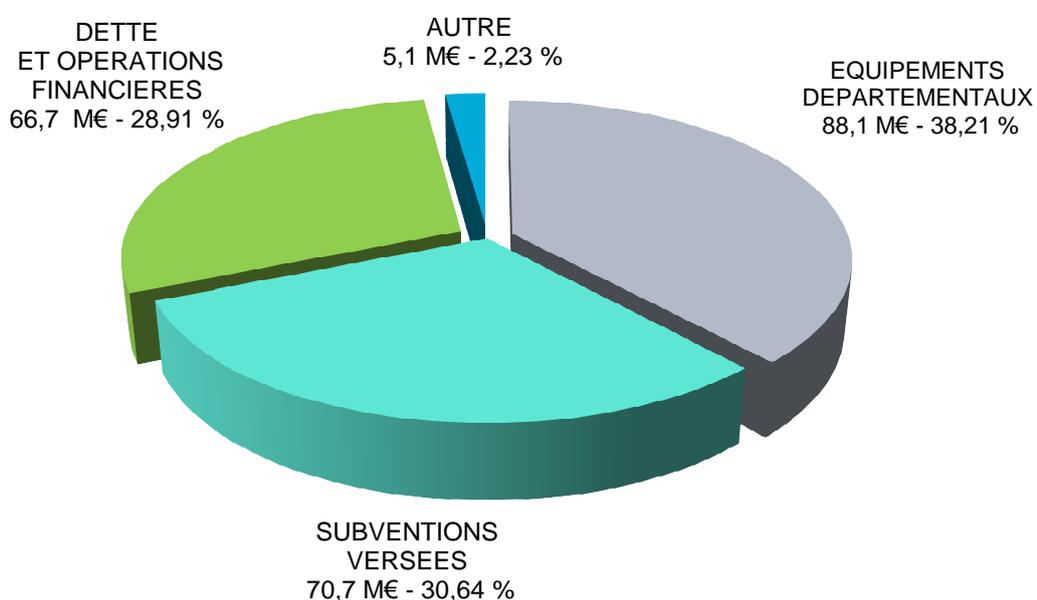
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 230 545 905,57 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 1 082 467 506,56 €.

Les dépenses d'investissement représentent 19,56 % des dépenses réelles.

Répartition des dépenses d'investissement (hors crédits revolving)

Les dépenses d'équipements départementaux s'élèvent à 88,1 M€ et les subventions versées à 70,7 M€ dont 40,7 M€ de subventions aux communes.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors revolving) : 230,5 M€



Le remboursement du capital de la dette est de 66,7 M€ en 2018 contre 64,6 M€ en 2017.

Le désendettement du Département en 2018 s'élève à 16,7 M€. Entre 2015 et 2018, le stock de la dette aura été diminué de 12 %.

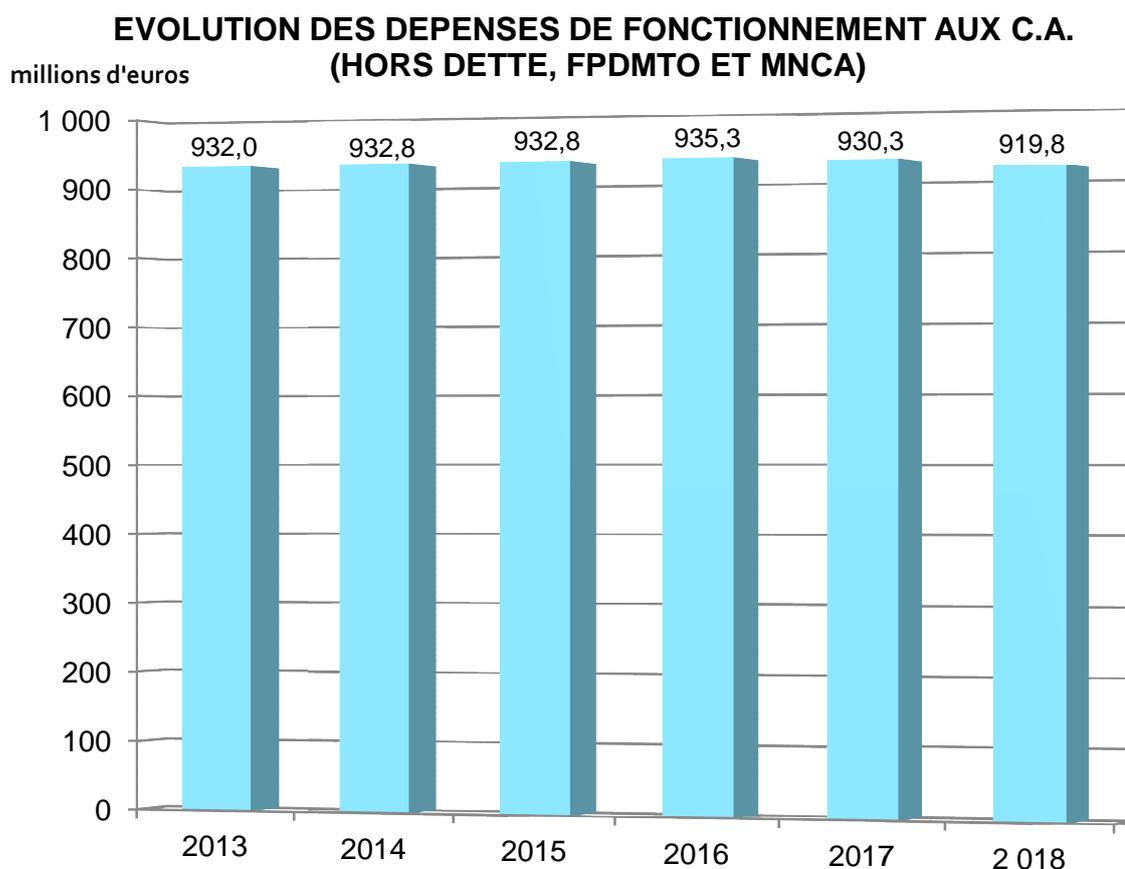
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève en 2018 à 1 082,5 M€ dont 28,2 M€ concernent les intérêts de la dette et 73,7 M€ la contribution du Département au fonds de péréquation des DMTO, la surfiscalisation et la recentralisation sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement hors dette, hors fonds de péréquation des DMTO, surfiscalisation et hors Métropole ont enregistré une baisse de 10,5 M€ (919,8 M€ en 2018 contre 930,3 M€ en 2017) cette baisse est liée au transfert au 1^{er} septembre 2017 de la compétence transport à la Région PACA.

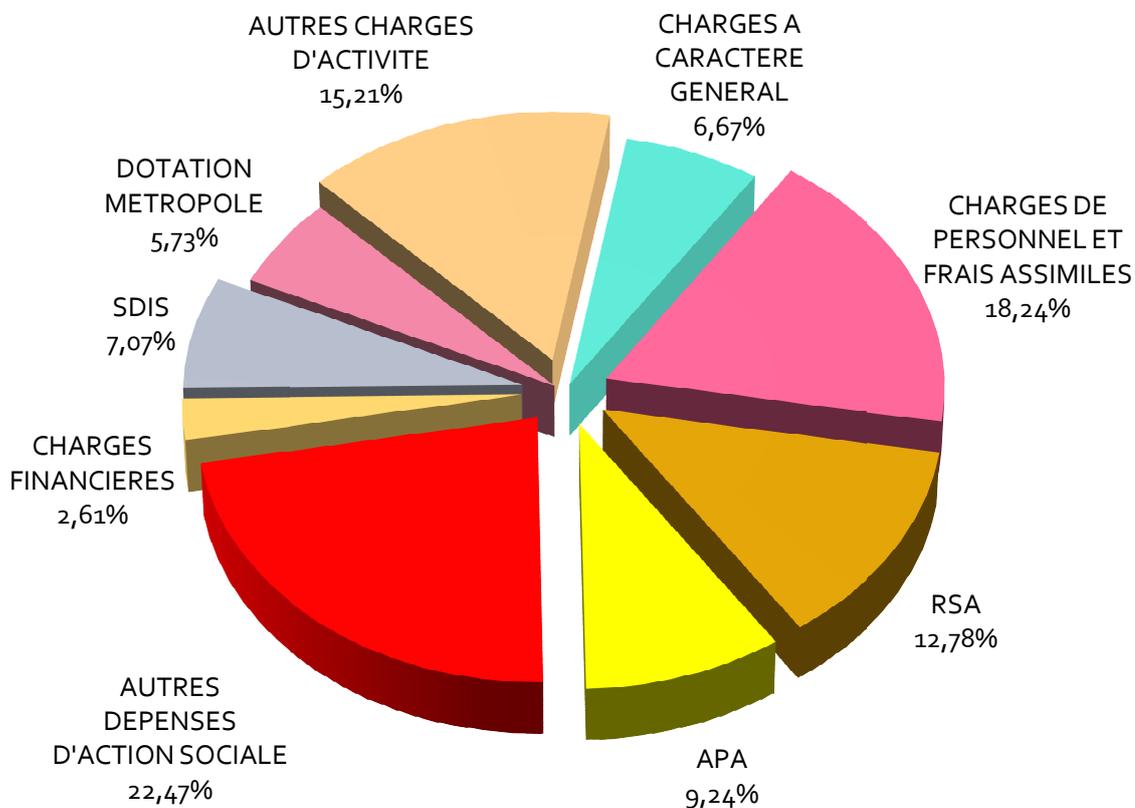
Les frais financiers au titre de la dette sont inférieurs à ceux de l'année précédente soit 28,2 M€ contre 28,7 M€ en 2017.

Le graphique ci-dessous met en évidence l'attention particulière portée à la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2013 :



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2018 à 1 082,5 M€. Leur composition est présentée dans le graphique ci-dessous :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 1.082,5 M€



- ◆ Les charges à caractère général s'élèvent à 72,2 M€, en diminution de 20,83 % par rapport à 2017 suite au transfert de la compétence transport à la Région.
- ◆ Les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 197,5 M€ et sont quasiment stables par rapport à 2017 dont le montant était de 197,2 M€.
- ◆ Les dépenses relatives au RSA s'élèvent à 138,4 M€, en augmentation de 1,53 % par rapport à 2017.
- ◆ Les dépenses relatives à l'APA s'élèvent à 100 M€, soit une baisse de 2,59 %.
- ◆ Les dépenses d'aide sociale, hors RSA et APA s'élèvent à 243,2 M€.
- ◆ Les intérêts de la dette à 28,2 M€ sont inférieurs par rapport à 2017 (0,5 M€).
- ◆ La participation au fonctionnement du SDIS est de 76,5 M€, soit une baisse de 1,29 % par rapport à 2017 (77,5 M€).
- ◆ La dotation Métropole est de 62 M€.
- ◆ Les autres charges d'activité s'élèvent à 164,5 M€.

Répartition des dépenses réelles par mission : 1 313 M€
(Investissement + fonctionnement)

La répartition des dépenses réelles de l'exercice 2018 selon l'architecture budgétaire du département est la suivante :

- **Mission action sociale : 536,8 M€ se ventilant dans les politiques suivantes :**
 - Politique personnes âgées : 148,3 M€
 - Politique personnes handicapées : 116,7 M€
 - Politique RSA : 151,8 M€
 - Politique enfance et famille : 115,8 M€
 - Politique aide aux jeunes en difficulté : 0,6 M€
 - Politique santé : 2,5 M€
 - Politique FSL : 1,1 M€

- **Mission aménagement et développement du territoire : 194,4 M€**
 - Politique plan environnemental « Green Deal » : 8,4 M€
 - Politique plan numérique « Smart Deal » : 2,6 M€
 - Politique économie tourisme et attractivité : 8,8 M€
 - Politique logement : 10,5 M€
 - Politique sécurité : 82,5 M€
 - Politique solidarité territoriale : 78,8 M€
 - Politique transports et déplacements : 2,3 M€
 - Politique ports : 0,5 M€

- **Mission développement des infrastructures : 40,4 M€**

- **Mission actions éducatives, sportives et culturelles : 101,7 M€**
 - Politique éducation : 72,9 M€
 - Politique culture : 15,6 M€
 - Politique enseignement supérieur : 2,1 M€
 - Politique sport et jeunesse : 11,1 M€

- **Mission fonctionnement de l'administration : 377,7 M€**
 - Politique ressources humaines : 173,5 M€
 - Politique gestion financière : 168,5 M€
 - Politique moyens généraux : 20,9 M€
 - Politique entretien bâtiments : 14,8 M€

- **Mission Métropole : 62 M€, contre 63,3 M€ en 2017**

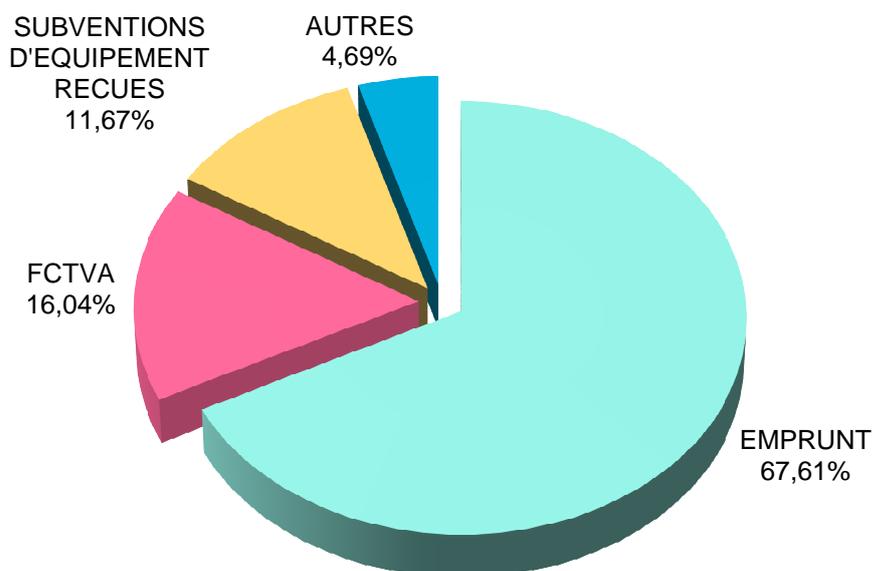
3 LES RECETTES REELLES :

Hors affectation du résultat 2017, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 74 M€ et représentent 5,55 % des recettes réelles totales.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 259,4 M€ et représentent 94,45 % des recettes réelles totales.

Répartition des recettes réelles d'investissement :

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 74 M€



Le FCTVA représente 11,9 M€ en 2018. Il est en augmentation de 14,76 % par rapport à 2017. Pour mémoire, en 2017, le montant était de 10,3 M€.

L'emprunt mobilisé s'élève à 50 M€ contre 30 M€ en 2017.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :

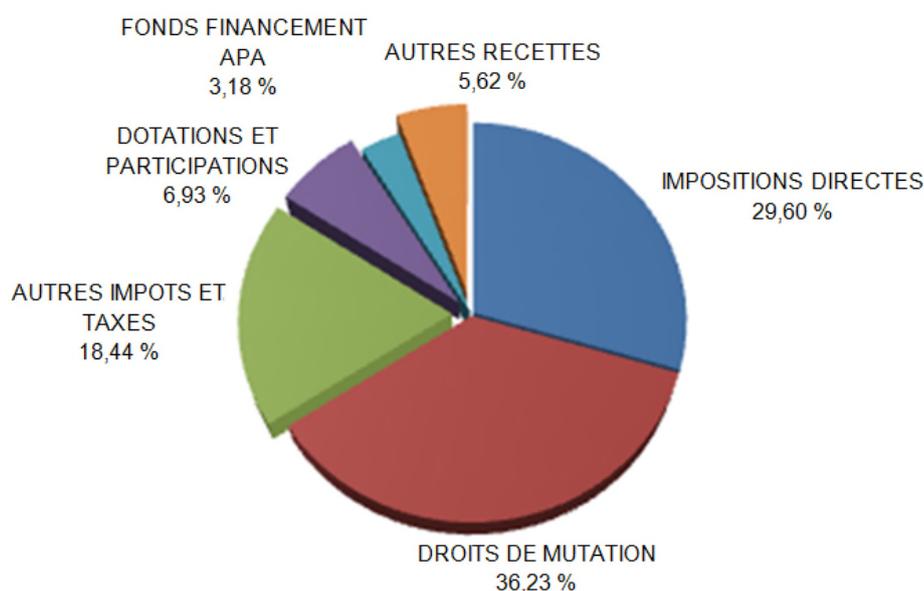
Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 2,25 % par rapport à 2017.

Les droits de mutation ont augmenté de 9,74 % par rapport à 2017.

Les impositions directes s'élèvent à 372,8 M€, en hausse de 4,3 M€ par rapport à 2017.

La DGF reste stable par rapport à 2017 (- 0,2 M€).

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2019 : 1259,4 M€



- Les impositions directes s'élèvent à 372,8 M€ contre 368,5 en 2017.
 - foncier bâti (dont frais de gestion) : 275,3 M€
 - CVAE : 67,5 M€
 - IFER : 2,4 M€
 - Attribution de compensation CVAE : 27,5 M€
- Les droits de mutations s'élèvent à 456,2 M€. Ils sont en augmentation de 40,5 M€ par rapport à 2017.
- Les autres impôts et taxes s'élèvent à 232,2 M€. Ils comprennent :
 - la taxe d'aménagement : 9,1 M€
 - la taxe sur les conventions d'assurance : 111,3 M€
 - la taxe sur l'électricité : 13,8 M€
 - la TICPE pour 97,9 M€
- Les dotations et participations s'élèvent à 87,2 M€ dont :
 - 40,9 M€ pour la DGF
 - 14,9 M€ pour le FNGIR
 - 26,4 M€ de compensations État.
- Le fonds de financement de l'APA représente 40,1 M€.

PRESENTATION GENERALE

A - SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS (y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Equipements départementaux	88 096 299,29		
Equipements non départementaux	142 449 606,28		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	230 545 905,57	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	143 979 050,12
BESOIN DEPENSES REELLES - RECETTES REELLES =		D'AUTOFINANCEMENT 86 566 855,45	
OPERATIONS D'ORDRE			
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	7 841 825,76	040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	98 353 463,94
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	7 841 825,76	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	98 353 463,94
AUTOFINANCEMENT SOLDE DES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION (précédé du signe - si négatif) =		PROPRE A	L'EXERCICE +90 511 638,18
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	238 387 731,33	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	242 332 514,06
SOLDE D'EXECUTION REPORTE DE N-1 (Pour information, non exécuté)			
D001	- 70 021 596,35	R001	
AFFECTATION DE N-1			
C/1068			70 021 596,35
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	238 387 731,33	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	242 332 514,06

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS (y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Dépenses de gestion des services	1 082 467 506,56	Recettes de gestion des services	1 259 429 602,15
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	1 082 467 506,56	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	1 259 429 602,15
OPERATIONS D'ORDRE			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 615 784,82	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 104 146,64
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	96 615 784,82	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	6 104 146,64
AUTOFINANCEMENT SOLDE DES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION (précédé du signe - si négatif) =		PROPRE A	L'EXERCICE -90 511 638,18
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 179 083 291,38	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 265 533 748,79
RESULTAT REPORTE DE N-1 (Pour info, non exécuté)			
D002		R002	9 967 232,49
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 179 083 291,38	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 265 533 748,79

ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE

L'article 16 de la loi du 6 février 1992 (article L 212-14 du code des communes), et son décret d'application n° 93-570 du 27 mars 1993, font obligation aux départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de ratios.

La série se référant au compte administratif 2018 est reproduite ci-dessous :

1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 000,03
2 - Produit des contributions directes / Population (Foncier bâti + C.V.A.E. + I.F.E.R.)	310,09
3 - Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 163,51
4 - Dépenses d'équipement brut / Population	76,68
5 - Encours de la dette / Population	735,28
6 - Dotation globale de fonctionnement / Population	37,62
7 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	18,2 %
8 - Dépenses réelles de fonctionnement et Remboursement annuel dette capital / Recettes réelles fonctionnement	91,2 %
9 - Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	6,6 %
10 - Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	63,2 %

Département des Alpes-Maritimes : 1 082 440 habitants (population INSEE)

TRESORERIE ET DETTE

I - LA GESTION DE LA TRESORERIE

La crise financière de la fin des années 2000 a instauré une nouvelle donne en ce qui concerne la gestion de la trésorerie des collectivités locales.

Auparavant grâce à la souplesse des instruments financiers proposés par les établissements bancaires, le Département gérait en « trésorerie zéro », les volumes mobilisés correspondant exactement aux besoins, le solde de trésorerie était ainsi tout au long de l'exercice maintenu à zéro. L'ajustement avec les crédits long terme s'effectuait de manière précise en fin d'année.

La crise financière a eu pour conséquence l'explosion du niveau des marges et des montants prêtés plus faibles. Par ailleurs, les banques ont proposé moins d'emprunts à capital renouvelable (« revolving »). Cette situation nouvelle a rendu difficile une gestion en « trésorerie zéro ».

Depuis 3 ans, on note une nette amélioration sur les conditions financières offertes en termes de marges. Le nombre d'établissements proposant des crédits de trésorerie a tendance à augmenter et l'utilisation de ces lignes est redevenue peu onéreuse.

II - LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE

1 - HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE :

La baisse historique des taux d'intérêts amorcée au milieu des années 1990 a permis au Département d'entamer un programme d'aménagement de sa dette dès 1994, qui s'est poursuivi par un désendettement massif entre 1997 et 2004. Retrouvant ainsi des marges de manœuvre, la collectivité a pu recourir de nouveau à l'emprunt à partir de 2004, pour financer ses programmes d'investissements.

Une période d'endettement lié à l'effort d'investissement...

L'endettement a ainsi progressé depuis 2005. Toutefois le niveau de dette doit être mis en perspective avec l'évolution du budget départemental. En effet, la collectivité a pratiquement doublé le montant de son budget entre 1998 et 2010, passant de 707,7 M€ à 1 319 M€.

...à laquelle fait suite une période de stabilisation, puis de désendettement.

Depuis 2010, le Département a entamé une période de stabilisation de son endettement, avec un net ralentissement du recours à l'emprunt. De 2012 à 2014, le montant d'emprunts nouveaux a été stabilisé autour de 80 M€.

En 2015, le volume mobilisé a été limité à 50 M€, ce qui a permis d'entamer une phase de désendettement (- 11 M€ au titre de l'exercice).

A partir de 2016, ce désendettement s'est accentué compte tenu :

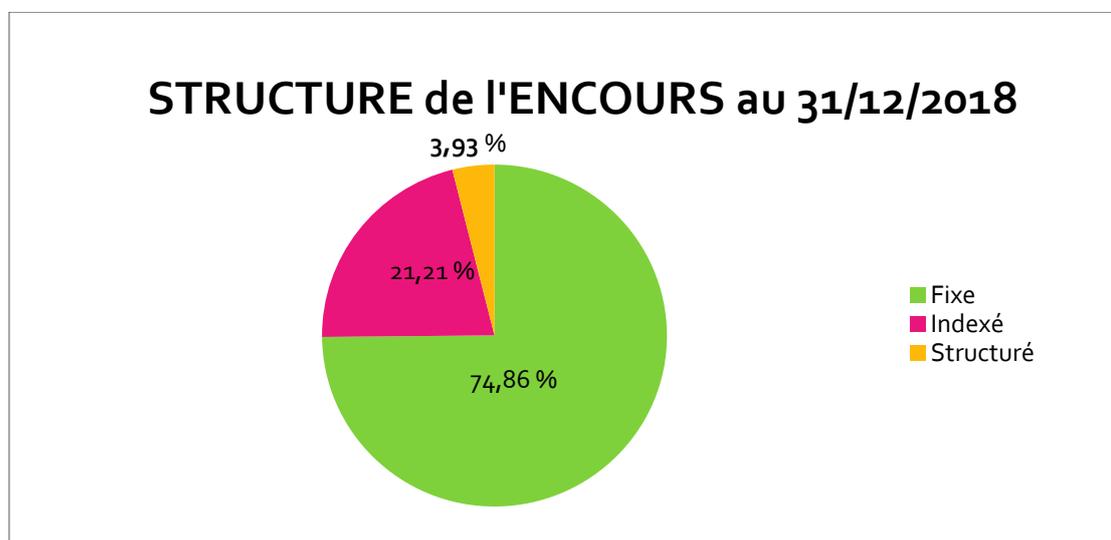
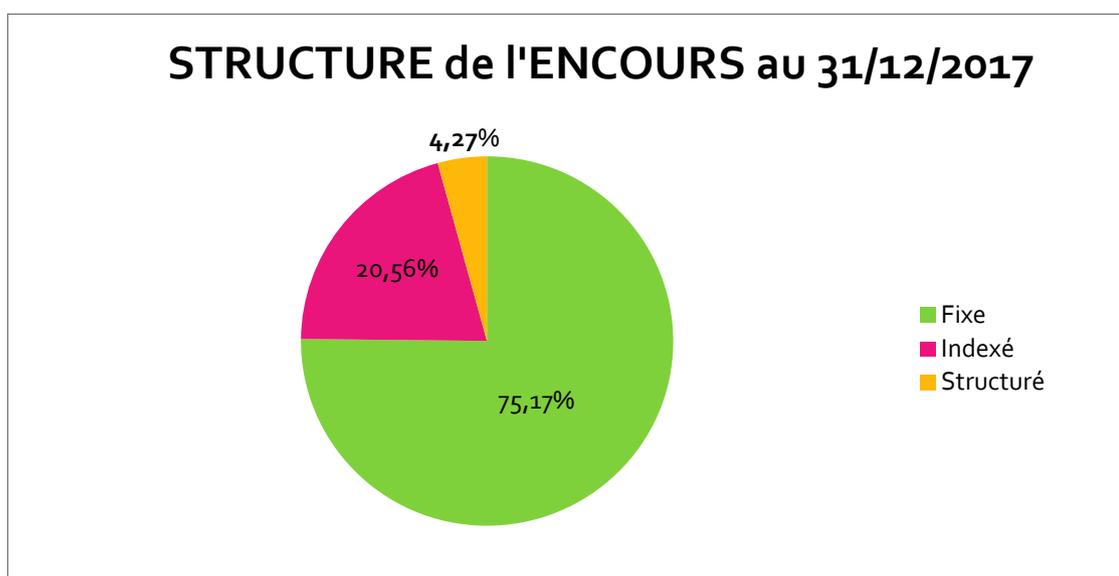
- d'un volume d'emprunt nouveau limité à 40 M€ en 2016, 30 M€ en 2017 et 50 M€ en 2018,
- du remboursement anticipé en 2016 de 3 emprunts comportant des marges élevées, pour 20,3 M€.

Sur 4 ans (2015-2018) le désendettement de la collectivité s'élève donc à 106,7 M€. Ce désendettement devrait se poursuivre sur les prochains exercices.

2- UN ARBITRAGE DE L'ENCOURS MAJORITAIREMENT À TAUX FIXE :

Ces dernières années, le niveau des taux est historiquement bas. Depuis 2016, cette situation s'est encore accentuée, le taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) ayant été ramené à 0,00 % depuis le 16 mars 2016.

En 2018, la part de taux fixe dans l'encours demeure stable (de 75,17 % en 2017 à 74,86 % en 2018), elle était de 59,99 % en 2009. La part variable qui représentait 20,56 % en 2017 est à 21,21 %. Les emprunts structurés ne représentent plus que 3,93 % de l'encours.



Le classement des emprunts selon la charte Gissler

Chaque emprunt réalisé par les collectivités locales est désormais classé selon une échelle de risque de 1 à 6 défini au sein de la charte Gissler.

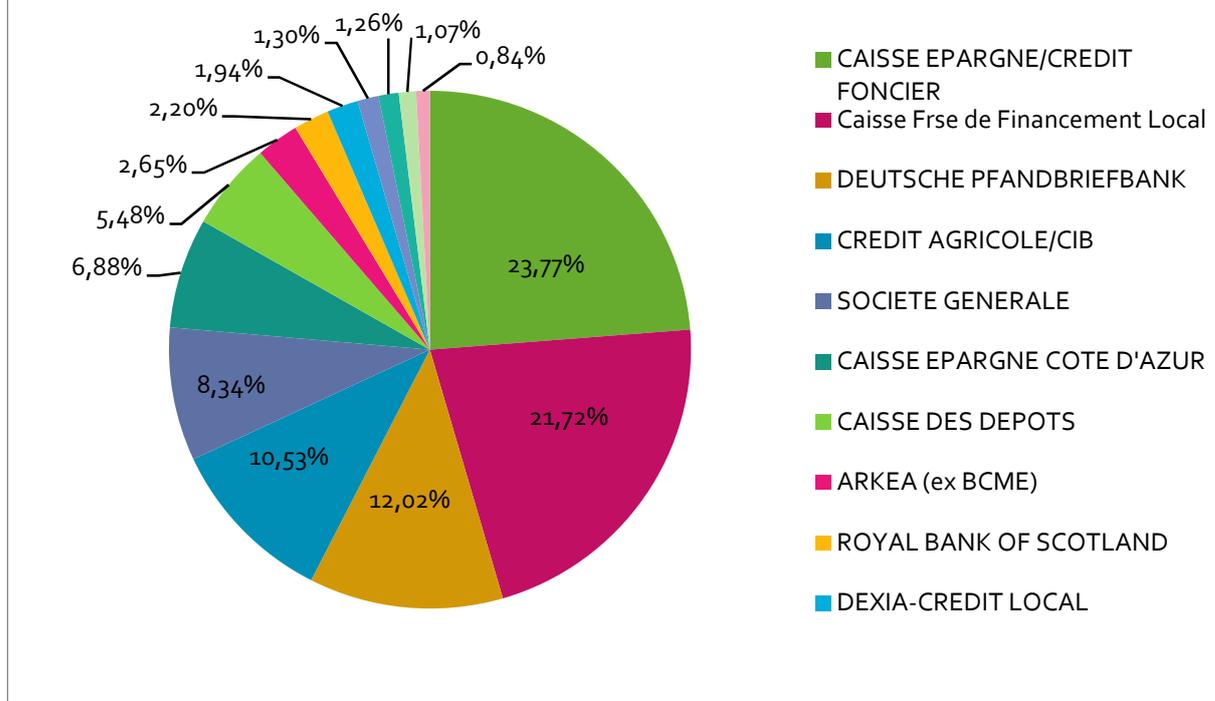
Le classement de l'encours du Département selon cette charte fait apparaître un pourcentage de 96,07 % d'encours de niveau 1A (taux fixes ou révisibles classiques), qui constitue le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
A - Taux fixe simple. Taux variable simple.	99 contrats					
	96,07%					
	764 592 114,98					
B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	2 contrats					
	1,34%					
	10 701 300,00					
C - Option d'échange (swaption)	1 contrat					
	0,70%					
	5 601 000,00					
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
E - Multiplicateur jusqu'à 5						
F - Autres types de structures						2 contrats
						1,89%
						15 000 000,00
TOTAL	102contrats					2 contrats
	98,11%					1,89%
	780 894 414,98					15 000 000,00
TOTAL DETTE AU 31/12/2018	795 894 414,98					

3 - LA RÉPARTITION ENTRE PRÊTEURS :

Trois établissements ont une part prépondérante dans l'encours de la collectivité : le pool Caisse d'épargne Côte d'Azur/Crédit foncier dont les financements sont conjoints et qui totalisent 23,77 % de l'encours, suivis par la Caisse française de financement local (21,72 %), qui a repris l'essentiel de l'encours DEXIA, et par la Deutsche Pfandbriefbank (12,02 %) du fait de la reprise en 2017 de 5 contrats détenus auparavant par la Caisse d'épargne Côte d'Azur.

REPARTITION de l'ENCOURS de DETTE par PRETEUR au 31/12/2018



4 - LE NIVEAU DES TAUX ET LES MARGES :

Après l'explosion des marges bancaires en 2009 liée à la crise de liquidités, ces dernières se sont stabilisées entre 2011 et 2013 mais à des niveaux plus élevés que ceux proposés jusqu'en 2008.

L'année 2018 confirme la détente amorcée depuis 3 ans : les marges proposées par les établissements de crédit se sont fortement détendues.

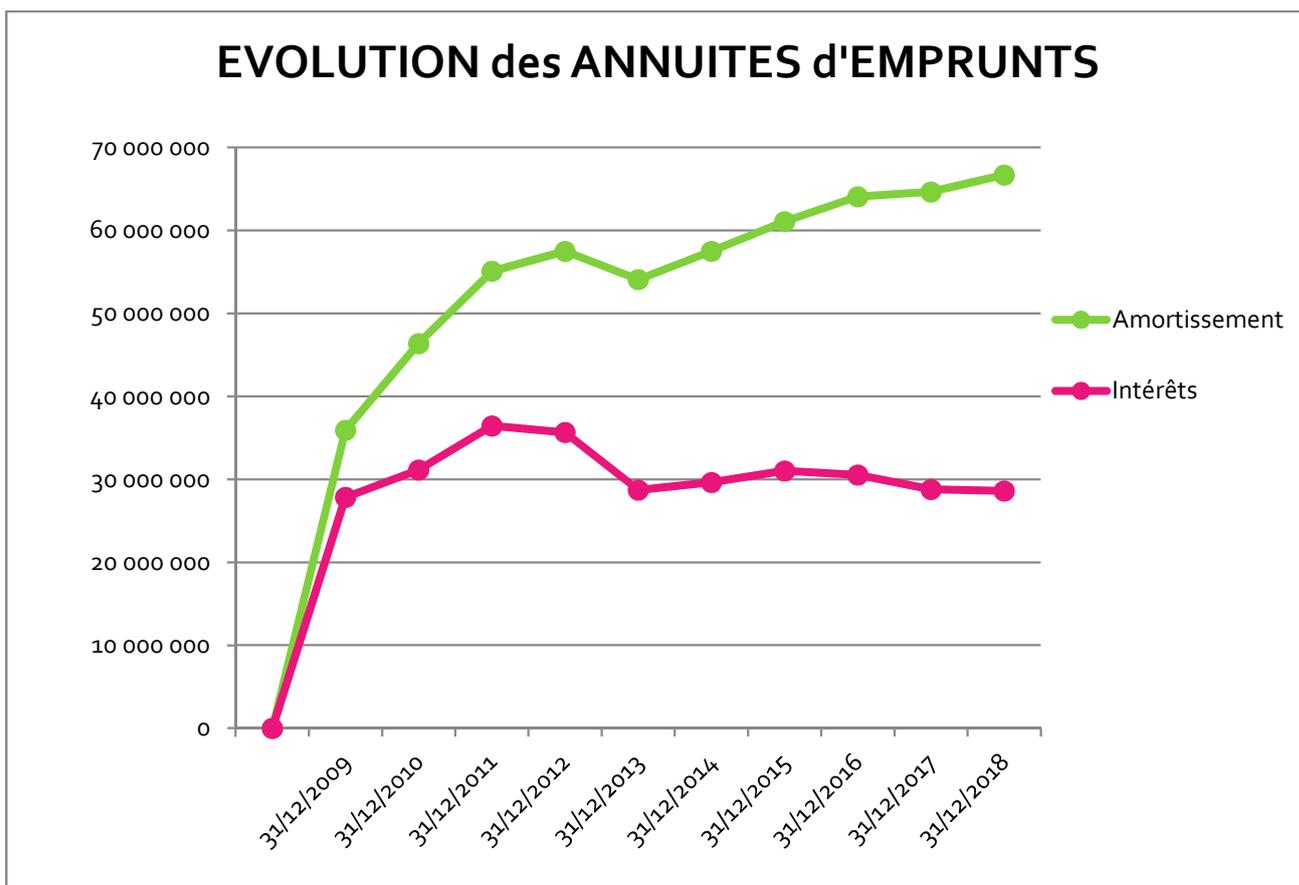
Le taux moyen de la dette du Conseil départemental fin 2018 s'élève à 3,34 %, la majorité de l'encours existant ayant été mise en place entre 2005 et 2009, avant la baisse historique actuelle, amorcée en 2014.

5 - L'ÉVOLUTION DES ANNUITÉS D'EMPRUNTS :

Les frais financiers payés sur les emprunts s'élèvent à 28,2 M€ en 2018 contre 28,79 M€ en 2017.

Cette baisse est due à des niveaux de taux sur la partie révisable (Euribor), extrêmement bas, voir négatifs. Par ailleurs, les nouveaux emprunts à taux sont majoritairement conclus sur des niveaux compris entre 1,3 % et 1,8 % (marge comprise). Enfin 20,3 M€ ont été remboursés par anticipation en 2016 et ne produisent plus d'intérêts.

Le coût de la dette pour la collectivité en 2018 représente 7,26 % de l'ensemble des dépenses réelles.



6 - LE RECOURS À L'EMPRUNT CES 10 DERNIÈRES ANNÉES

L'accroissement du recours à l'emprunt a permis le financement de programmes d'investissement importants qui se sont élevés à 2,9 milliards d'euros entre 2004 et 2012, en complément de l'autofinancement propre de la collectivité.

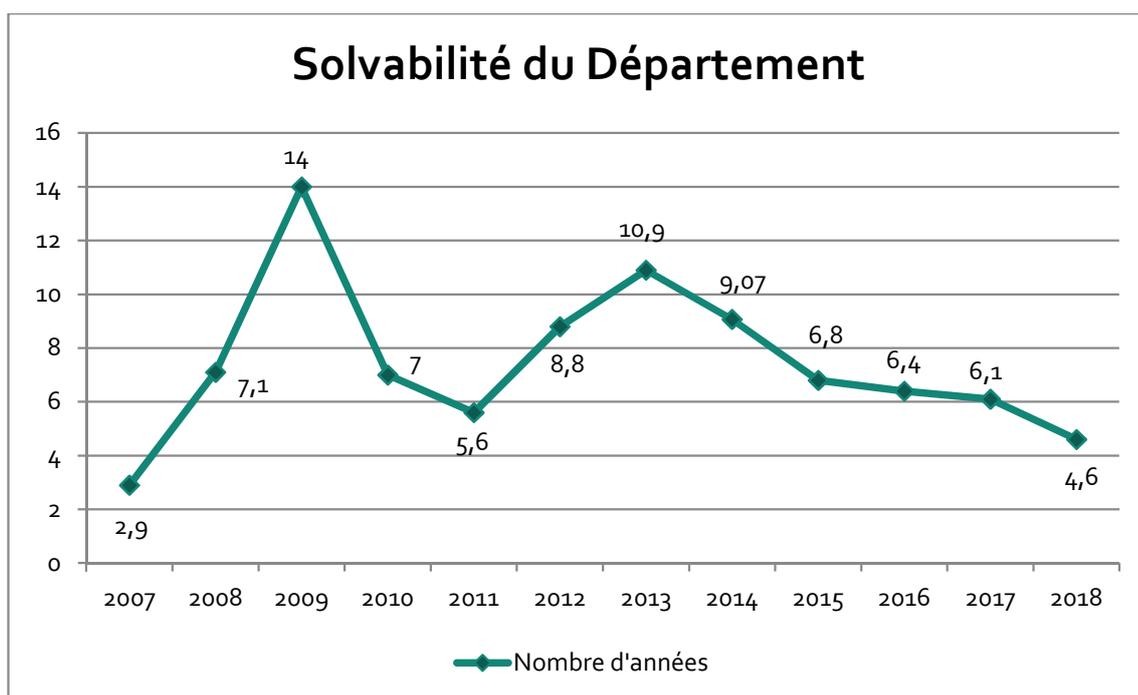
Depuis 2010, la tendance est à une forte diminution de l'encours nouveau qui a été stabilisé entre 2012 et 2014 autour de 80 M€ par an. Depuis 2015 le volume mobilisé est compris selon les années entre 30 M€ et 50 M€.

Année	Montant
2009	230 000 000
2010	103 900 000
2011	54 450 000
2012	83 400 000
2013	80 000 000
2014	80 000 000
2015	50 000 000
2016	40 000 000
2017	30 000 000
2018	50 000 000

La dette mobilisée en 2018 finance 30,5 % des investissements de l'exercice.

7 - LES RATIOS D'ENDETTEMENT :

- La dette par habitant : au 31 décembre 2018, la dette départementale représente 735,3 € par habitant.
- Le taux d'endettement (rapport entre la dette totale et les recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 63,19 % en 2018.
- La solvabilité du Département (durée mise par la collectivité pour rembourser intégralement sa dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute dégagée) s'établit à 4 ans et 6 mois fin 2018, en amélioration constante depuis 2014. Elle avait atteint 14 ans en 2009, du fait de l'effondrement des droits de mutation.

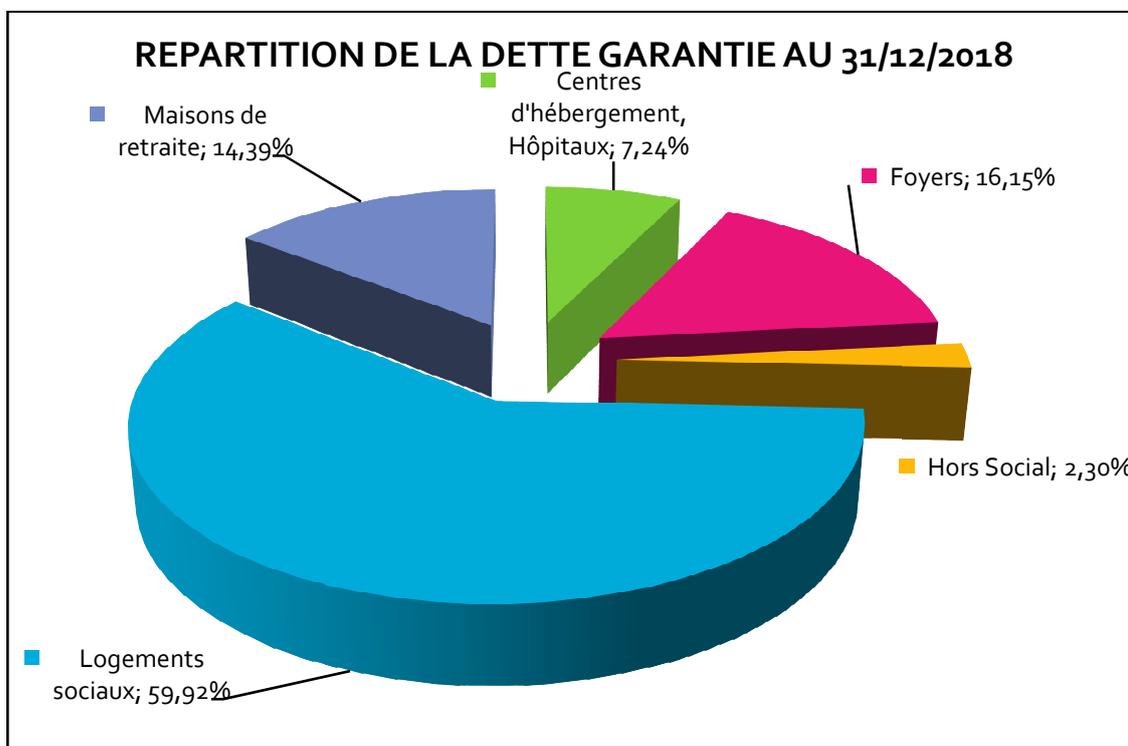


III - LES ENGAGEMENTS DONNÉS PAR LA COLLECTIVITÉ : LA DETTE GARANTIE

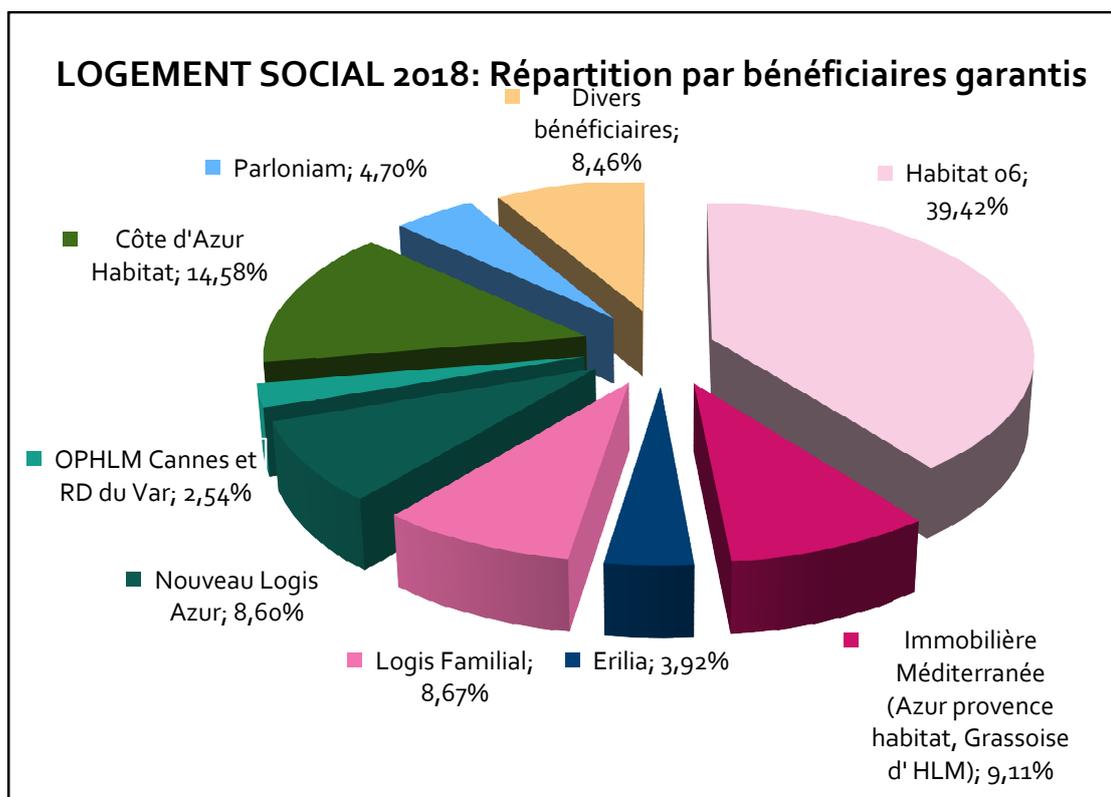
La dette globale du Département se compose de sa dette propre, et des engagements hors bilan donnés par la collectivité à d'autres structures (emprunts garantis).

L'encours garanti au 31 décembre 2018 s'élève à 253,3 M€ au profit de 43 organismes bénéficiaires, soit 31,82 % de l'encours de la dette propre. La dette garantie reste donc relativement stable en volume depuis plusieurs années, les emprunts en fin de vie étant compensés par les nouveaux prêts garantis. Pour sa part l'annuité garantie au titre de 2018 est de 21,6 M€.

Ces garanties concernent principalement les organismes de logement social pour 151,78 M€ (59,92 %) mais également des structures gérant des équipements sanitaires et sociaux comme les centres d'hébergement pour 18,34 M€ (7,24 %), les maisons de retraite pour 36,46 M€ (14,39 %) et des foyers pour 40,91 M€ (16,15 %).



Au sein des organismes de logement social, la majeure partie de l'encours garanti concerne Habitat 06, 39,42 % contre 36,70 % pour 2017, soit 59,8 M€ en 2018 contre 51,4 M€ en 2017.



Le ratio prudentiel mis en place par la loi Galland de 1988 de plafonnement des garanties est totalement respecté. Le poids des annuités de la dette propre et de la dette garantie à échoir dans l'exercice représente en 2018 moins de 10 %, soit 7,93 % des recettes réelles de fonctionnement, bien en deçà du seuil réglementaire de 50 %.

SITUATION PATRIMONIALE DU DEPARTEMENT AU 31 DECEMBRE 2018 (en euros)

Actif	Compte	Volume brut 01/01/2018	Réalisations 2018	Intégrations / sorties 2018	Amortissements 2018	Net au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles						
Etudes	études insertions	173 974 814,86	3 457 339,23	-1 737 679,12	-209 500,00	175 484 974,97
subventions d'équipement	subventions équipement	796 085 451,16	70 505 842,32	0,00	-72 231 232,86	794 360 060,62
logiciels	logiciels	3 890 015,64	1 677 534,79	0,00	-1 587 229,08	3 980 321,35
Immobilisations corporelles						
	terrains	255 937 876,02	965 111,40	-1 243 683,00	-152 466,00	255 506 838,42
	bâtiments	428 749 987,75	654 746,88	-1 802 113,73	-4 875 642,00	422 726 978,90
	réseaux (dont voirie)	2 919 539 001,80	2 214 431,63	0	-2 126 839,91	2 919 626 593,52
	œuvres d'art	2 893 014,71	33 745,10	0,00	0,00	2 926 759,81
	bâtiments MAD	243 719 444,32	0,00	0,00	-2 637,00	243 716 807,32
	matériel /mobilier	45 056 141,70	5 027 159,98	-698 765,29	-6 581 391,50	42 803 144,89
	travaux en cours	663 256 644,35	75 600 239,19	1 737 679,12	0,00	740 594 562,66
	bâtiments affectés	14 453 000,00	0,00	0,00	0,00	14 453 000,00
	immob financières	22 898 774,59	3 033 229,75	-1 304 406,45	0,00	24 627 597,89
Total actif		5 570 454 166,90	163 169 380,27	-5 048 968,47	-87 766 938,35	5 640 807 640,35

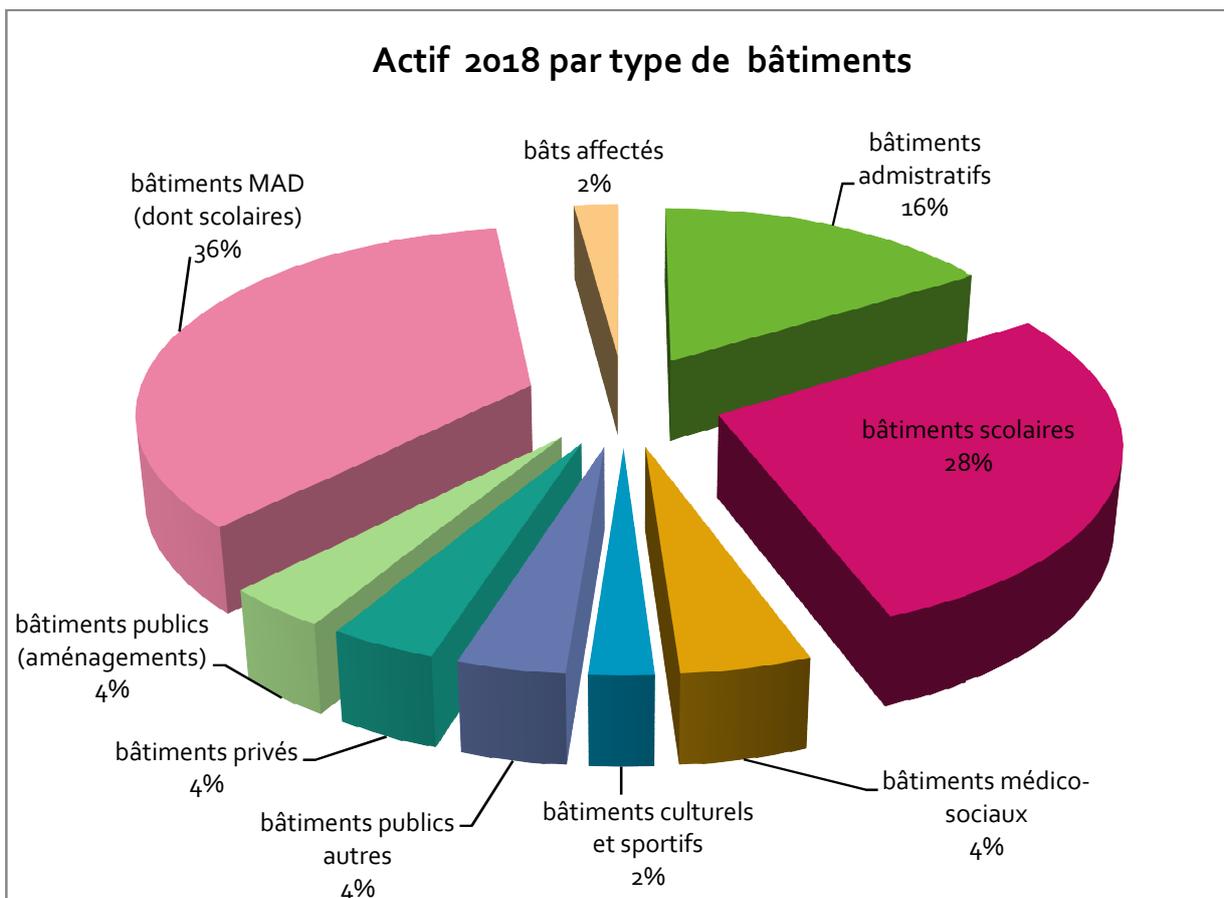
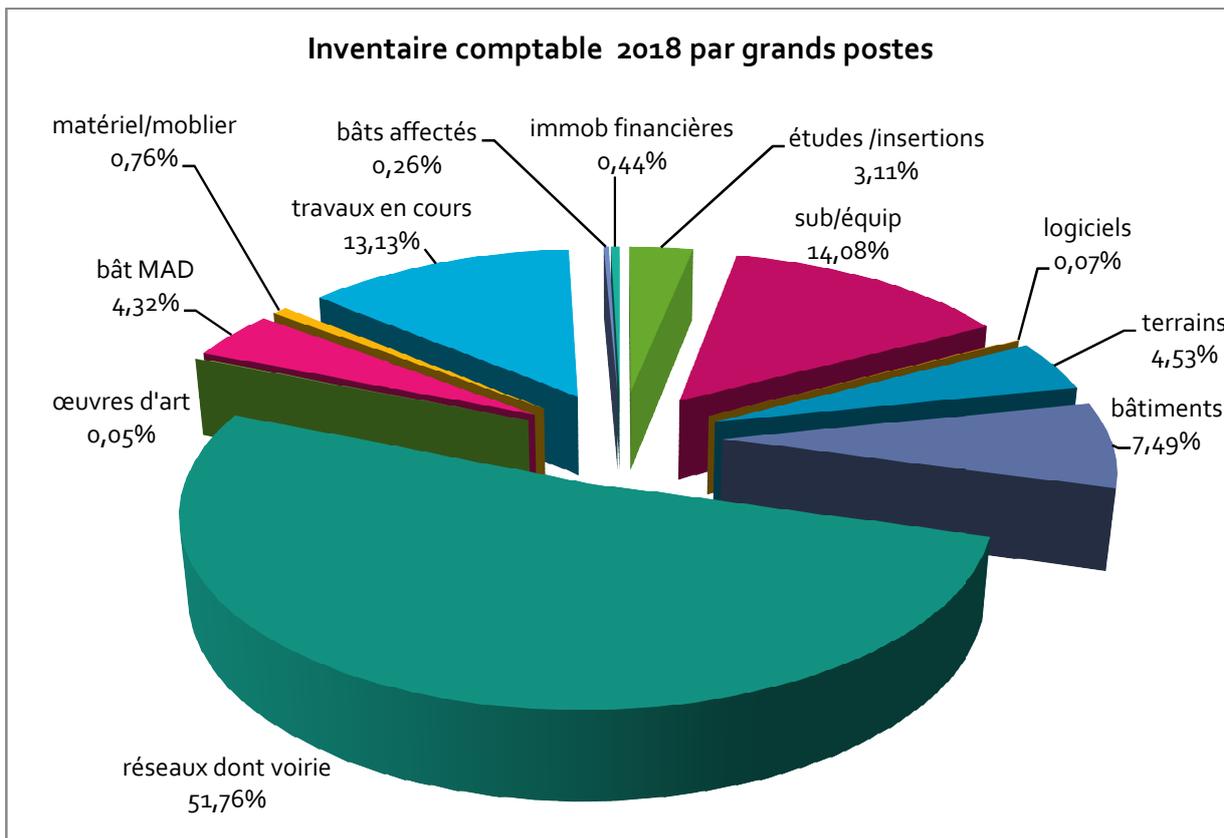
L'actif immobilisé du Département fin 2018 s'élève à 5 640,8 M€ une fois déduits les amortissements réalisés en 2018 (87,77 M€), les sorties d'actif consécutives à des ventes (3,74 M€) et intégrés des études terminées en travaux pour 1,74 M€.

Parmi les immobilisations corporelles, les trois composantes dominantes sont :

- les réseaux (essentiellement la voirie) qui constituent 51,76 % de l'actif et ne sont pas amortis ;
- les bâtiments qui représentent 12,07 % [dont 4,32 % reçus au titre de la mise à disposition (MAD)] ; les deux tiers sont constitués de bâtiments scolaires, construits ou transférés ;
- les terrains qui représentent 4,53 % de l'actif et incluent les parcs départementaux.

Au titre des immobilisations incorporelles, les subventions au profit d'autres acteurs publics ou privés représentent la part la plus importante (14,08 %).

Enfin, les immobilisations financières (prêts, avances et participations de la collectivité) ont un poids inférieur à 0,45 % de l'actif.





2018

RAPPORT D'ACTIVITÉS
